

PROJET DE
**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**
2023-2030



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

Comité du PGMR

Howard Sauv , Pr fet suppl ant de la MRC d'Argenteuil, Maire de la municipalit  de Mille-Isles

K vin Maurice, Maire de la ville de Brownsburg-Chatham

Martine Renaud, Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, municipalit  de Wentworth

Mathilde Gaulin, Coordonnatrice, D veloppement Durable, ville de Lachute

May Landry, Inspectrice en environnement et en d veloppement durable, municipalit  de Canton de Gore

Miriam Richer McCallum, Inspectrice / adjointe en environnement, municipalit  de Grenville-sur-la-Rouge

 ric Morency, Directeur du Service de l'am nagement du territoire, MRC d'Argenteuil

Joanie Chalifoux, Conseill re en environnement, MRC d'Argenteuil

Karen Dixon, Commissaire au d veloppement  conomique / volet industriel et manufacturier, MRC d'Argenteuil

Katherine Montminy, Conseill re en gestion des mati res r siduelles, Synergie  conomique Laurentides

Pierre Arseneault, Directeur g n ral, R gie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

Partenaire technique



Kimberley Mason, M. Env., Charg e de projet

Justine Belzile, B. Sc. Env., Professionnelle en environnement

Supervision

Joanie Chalifoux, g ographe, B.Sc., M. Env.

Katherine Montminy, g ographe, B.A. G ogr., DESS PTDL.

 ric Morency, urbaniste, B.A. G ogr., M. Urb.

Adopt  par le conseil de la MRC d'Argenteuil le 12 octobre 2022

Bonifi  le 18 janvier 2023,   la suite des consultations publiques tenues le 8 d cembre 2022

Modifi  le 13 avril 2023,   la demande de RECYC-QU BEC

Avis de conformit  par RECYC-QU BEC le 20 avril 2023

Version finale le 3 mai 2023 (avec modifications mineures recommand es par RECYC-QU BEC)

Abréviations et acronymes

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
GES	Gaz à effet de serre
BFS	Boues de fosses septiques
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CCA	Conteneur à chargement avant
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAV	Lieux d'apport volontaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MO	Matière organique
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
n.d.	Non disponible
OSBL	Organisme sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
s.o.	Sans objet
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)
TIC	Technologies de l'information et des communications (rebuts électroniques)

Sommaire

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit être révisé tous les sept ans par le conseil. Pour être admissible au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et recevoir ses subventions, toute municipalité doit être visée par un PGMR, en vigueur depuis moins de sept ans au 31 octobre de l'année courante.

La planification en gestion des matières résiduelles est également encadrée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise la création d'une société sans gaspillage par le biais d'une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif principal est d'éliminer seulement une matière au Québec, soit le résidu ultime. Le résidu ultime est celui qui n'est pas susceptible d'être traité, duquel on ne peut pas extraire une part valorisable et qu'on ne peut pas en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Afin d'atteindre cet objectif, la Politique prévoit des mesures afin de répondre aux trois enjeux principaux de la gestion des matières résiduelles (GMR) :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Cette Politique est accompagnée d'un plan quinquennal. Le Plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Tout PGMR doit également inclure les stratégies d'intervention énumérées dans le Plan d'action 2019-2024, à la hauteur des capacités d'une MRC ou d'une ville ayant une compétence d'une MRC. Celles-ci incluent assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E, prévenir et réduire la production de matières résiduelles, décourager et contrôler l'élimination, stimuler la performance des ICI et des CRD, connaître, informer, sensibiliser et éduquer, et rendre compte des résultats.

Enfin, tout PGMR révisé depuis juillet 2020 doit également tenir compte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) qui supplantent la Stratégie de bannissement des lieux d'élimination de la matière organique prévue à la Politique, sans pour autant écarter complètement le bannissement sur un horizon à plus long terme. Les objectifs de la SVMO sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalentes de CO₂ les émissions de GES en 2030.

La MRC d'Argenteuil a adopté son premier PGMR en 2003. Son deuxième PGMR a suivi en 2016. Sur la période de mise en œuvre de ces deux premiers PGMR, la MRC d'Argenteuil a connu plusieurs améliorations en gestion de matières résiduelles sur son territoire.

La 3^e génération de PGMR de la MRC d'Argenteuil vise la période d'application de 2023 à 2030. Le processus de révision a démarré avec une préconsultation de plusieurs intervenants locaux. Le comité du PGMR formé de cadres, d'élus, de professionnels en environnement de la MRC comme des municipalités locales, a travaillé avec le partenaire technique SOLINOV afin d'analyser les données récoltées, de mettre à jour le PGMR et d'établir un Plan d'action pour la période 2023-2030.

Le PGMR est séparé en cinq sections. La première section brosse le portrait actuel, incluant la description géographique et démographique du territoire, la répartition des responsabilités en gestion des matières résiduelles, l'identification des entreprises, organismes et infrastructures œuvrant en GMR sur le territoire, la description de la gestion actuelle des matières résiduelles, l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification et finalement l'expression du droit de regard de la MRC. Plusieurs infrastructures de gestion de matières résiduelles sont présentes sur le territoire de planification. Ceci contribue à une saine gestion des différentes filières de matières avec un très faible coût de transport des matières pour les municipalités et villes. Cette réalité favorise aussi le développement de l'économie circulaire sur le territoire de planification. L'année de référence du PGMR 2023-2030 de la MRC d'Argenteuil pour l'inventaire est 2020. L'ensemble des informations qui composent le portrait sont liées à l'année 2020 qui est l'année de référence du PGMR 2023-2030 de la MRC d'Argenteuil. Toutefois, l'évolution des services en GMR et des quantités pour l'année 2021 sont incluses à la discussion là où pertinent.

La deuxième section pose le diagnostic territorial incluant le bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020, l'identification des forces et enjeux, la performance actuelle et les objectifs 2020 et la gouvernance. Cette section permet le constat de l'amélioration qui est nécessaire à la performance en gestion de matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs provinciaux de détournement de l'enfouissement et de taux de valorisation des matières recyclables et des matières organiques. Le taux de valorisation des rebuts de construction, rénovation et démolition dépasse les objectifs provinciaux. Le tableau ici-bas résume la performance à l'année de référence 2020 en relation avec les objectifs de la Politique.

RÉSIDU	Performance 2020	Objectif provincial
Matières éliminées	621 kg/hab./an	525 kg/hab./an
Matières recyclables	48 %	75 %
Matières organiques	46 % des matières putrescibles	60 % des matières putrescibles
Résidus de CRD	82 %	70 %

La troisième section comporte la planification 2023-2030 qui comporte les orientations de la MRC, ses quatre objectifs régionaux et les 22 mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Les grandes orientations de la

MRC sont basées dans les principes du développement durable où l'équilibre est recherché entre les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les objectifs régionaux ciblés sont :

1. Accompagner le secteur ICI dans une optique d'économie circulaire;
2. Optimiser et accroître les services en GMR;
3. Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire;
4. Promouvoir les bonnes pratiques en GMR.

Ce sont 22 mesures qui sont proposées afin d'atteindre chacun des objectifs provinciaux de la Politique ainsi que les objectifs régionaux.

La quatrième section présente les coûts et le calendrier de mise en œuvre, tandis que la cinquième section établit les modes de suivi et de surveillance du PGMR.

Table des matières

Mise en contexte	1
Exigences.....	1
La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	1
PGMR précédents.....	2
PGMR 2023-2030	2
1. Portrait actuel.....	4
1.1 Portrait de la MRC d'Argenteuil	4
1.1.1 Description géographique.....	4
1.1.2 Description démographique.....	9
1.2 Répartition des responsabilités	18
1.2.1 Ententes intermunicipales	18
1.2.2 Distribution des responsabilités.....	19
1.2.3 Règlements municipaux encadrant la GMR	21
1.3 Entreprises, organismes et infrastructures œuvrant en GMR présents sur le territoire.....	22
1.4 Gestion actuelle des matières résiduelles	32
1.4.1 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation.....	32
1.4.2 Services municipaux.....	34
1.4.3 Gestion des boues.....	46
1.4.4 Gestion des matières résiduelles dans les ICI.....	49
1.4.5 Gestion des matières résiduelles issues du secteur CRD.....	51
1.5 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification	51
1.5.1 Secteur résidentiel.....	57
1.5.2 Secteur ICI.....	60
1.5.3 Secteur CRD	61
1.5.4 Gestion des boues.....	62
1.5.5 Synthèse de l'inventaire	62
1.6 Droit de regard.....	64
2. Diagnostic territorial.....	65
2.1 Bilan de la mise en œuvre du deuxième PGMR.....	65
2.2 Forces et enjeux.....	68
2.2.1 Secteur résidentiel / municipal.....	69

2.2.2	Secteur ICI.....	72
2.2.3	Secteur CRD	73
2.2.4	Boues	73
2.3	Performance actuelle et objectifs 2020.....	73
2.4	Gouvernance.....	75
3.	Planification 2023-2030.....	78
3.1	Performance actuelle et objectifs	78
3.2	Orientations	79
3.3	Objectifs régionaux.....	80
3.4	Mesures.....	80
4.	Coûts et calendrier de mise en œuvre.....	82
5.	Suivi et surveillance	87
6.	Références.....	90
Annexe I	Fiches descriptives des mesures proposées.....	93

Liste des figures

Figure 1.1	La MRC d'Argenteuil dans la région administrative des Laurentides	5
Figure 1.2	Proportion de la superficie totale du territoire par municipalité.....	6
Figure 1.3	Territoire de la MRC d'Argenteuil	7
Figure 1.4	Carte des grandes affectations du territoire de la MRC.....	8
Figure 1.5	Localisation des zones GMR-1 et GMR-2	9
Figure 1.6	Répartition de la population permanente par municipalité.....	11
Figure 1.7	Population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut diplôme obtenu	12
Figure 1.8	Proportion des catégories d'habitations de la MRC en 2020.....	13
Figure 1.9	Carte des infrastructures présentes sur le territoire de la MRC.....	25
Figure 1.10	Tonnage relatif selon les filières de gestion des matières résiduelles de la MRC, 2020	52
Figure 1.11	Ventilation des matières recyclables récupérées dans le centre de tri de Tricentris	54
Figure 1.12	Comparaison du Bilan GMR municipal en tonnes 2013, 2015 et 2020	56
Figure 1.13	Comparaison du Bilan GMR municipal par habitant permanent, 2013, 2015 et 2020.....	60
Figure 2.1	Fréquence des collectes municipales par matière, 2020.....	69
Figure 2.2	Synercity, image concept (2019)	73
Figure 2.3	Schéma des possibilités en gouvernance de GMR	76
Figure 3.1	Grandes orientations du PGMR 2023-2030	79

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Superficie totale des municipalités en km ²	6
Tableau 1.2	Répartition de la population par municipalité.....	10
Tableau 1.3	Nombre d'habitants par tranche d'âge en 2020.....	11
Tableau 1.4	Projection démographique 2020-2041.....	12
Tableau 1.5	Nombre de logements par type en 2020	13
Tableau 1.6	Nombre d'ICI et d'exploitations agricoles enregistrées (EAE) présents dans chacune des municipalités locales ...	14
Tableau 1.7	Industries, commerces et institutions de 50 employés et plus sur le territoire.....	14
Tableau 1.8	Indicateurs statistiques de la vitalité économique par MRC de la région des Laurentides pour 2020	15
Tableau 1.9	Indicateurs de vitalité des municipalités de la MRC d'Argenteuil 2018.....	16
Tableau 1.10	Répartition des emplois de la population active âgée de 15 ans et plus selon le type d'industrie (SCIAN 2012)	17
Tableau 1.11	Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire.....	18

Tableau 1.12	Distribution des responsabilités en GMR sur le territoire de la MRC d'Argenteuil en 2020	20
Tableau 1.13	Recensement des règlements municipaux concernant les matières résiduelles sur le territoire de la MRC.....	21
Tableau 1.14	Infrastructures présentes sur le territoire	23
Tableau 1.15	Entreprises et organismes œuvrant en GMR sur le territoire	26
Tableau 1.16	Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en 2020	33
Tableau 1.17	Services de collecte des matières organiques en 2020	35
Tableau 1.18	Services de collecte de résidus verts en 2020	36
Tableau 1.19	Détails des contrats de collecte et de traitement des matières organiques en 2020.....	37
Tableau 1.20	Services de collecte de matières recyclables	38
Tableau 1.21	Détails des contrats de collecte et de traitement des matières recyclables en 2020.....	39
Tableau 1.22	Services de collecte des déchets en 2020	40
Tableau 1.23	Détails des contrats de collecte et de traitement des déchets en 2020.....	41
Tableau 1.24	Autres services de récupération des matières résiduelles en 2020	42
Tableau 1.25	Points de dépôt de RDD des produits sous REP offerts pour chaque municipalité en 2020.....	43
Tableau 1.26	Détails des contrats de récupération des RDD en 2020.....	44
Tableau 1.27	Détails des contrats de collecte et de traitement des résidus de CRD en 2020	45
Tableau 1.28	Gestion des boues municipales en 2020.....	46
Tableau 1.29	Gestion des boues de fosses septiques en 2020.....	47
Tableau 1.30	Nombre d'ICI connus participant aux collectes municipales.....	49
Tableau 1.31	Nombre d'ICI contactés durant la phase 1 de <i>Mission Recyclage Compostage Laurentides</i>	50
Tableau 1.32	Résultats des collectes municipales et de l'apport volontaire dans les écocentres, 2020.....	53
Tableau 1.33	Estimations des quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées en 2020 par type et par municipalité.....	54
Tableau 1.34	Estimations des quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées en 2020 par type et par municipalité.....	55
Tableau 1.35	Données d'élimination des matières résiduelles par municipalité et par secteur de génération 2020, MELCC	56
Tableau 1.36	Bilan de gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel en 2020	57
Tableau 1.37	Bilan de gestion des matières résiduelles résidentielles par municipalité en 2020 (kg / habitant permanent)	58
Tableau 1.38	Bilan de gestion des matières résiduelles résidentielles par municipalité en 2020 (kg / habitant équivalent)	58
Tableau 1.39	Quantités partielles de RDD récupérées, éliminées et générées en 2020	59
Tableau 1.40	Inventaire des quantités de matières résiduelles provenant des ICI en 2020	61
Tableau 1.41	Quantités gérées par les écocentres locaux (tonnes) en 2020	61
Tableau 1.42	Inventaire des résidus de CRD de la MRC d'Argenteuil pour 2020.....	62

Tableau 1.43	Inventaire des matières résiduelles générées par catégorie de matières pour 2020	63
Tableau 1.44	Inventaire des matières résiduelles générées par catégorie de générateur pour 2020	63
Tableau 2.1	Bilan sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020	65
Tableau 2.2	Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles.....	68
Tableau 2.3	Municipalités et villes en relation avec les exigences en gestion des matières organiques du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	70
Tableau 2.4	Quantité éliminée par habitant, tous les secteurs du territoire.....	74
Tableau 2.5	Quantité éliminée par porte, secteur résidentiel seulement.....	75
Tableau 2.6	Sommaire de l'analyse préliminaire de la gouvernance	77
Tableau 3.1	Performance à l'année de référence 2020 et objectifs à atteindre	78
Tableau 3.2	Tableau synoptique des mesures prévues.....	81
Tableau 4.1	Séquence des mesures qui ne se déroulent pas en continu	82
Tableau 4.2	Coûts et calendrier de mise en œuvre.....	84
Tableau 4.3	Sommaire des revenus actuels et potentiels	85
Tableau 5.1	Indicateurs SMART de suivi et surveillance des mesures du Plan d'action	87

Mise en contexte

Le présent document constitue la planification principale en gestion de matières résiduelles pour la période de 2023 à 2030.

Exigences

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit être révisé tous les sept ans par le conseil de la MRC.

Par ailleurs, pour être admissible au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et recevoir ses subventions, toute municipalité doit être visée par un PGMR, en vigueur depuis moins de sept ans au 31 octobre de l'année courante.

L'élaboration d'un PGMR vise à planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC) en conformité avec les objectifs et les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique), de son Plan d'action et des stratégies qui en découlent.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Depuis 2011, et contrairement à la Politique précédente, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est pérenne. Cette Politique vise à créer une société sans gaspillage par le biais d'une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif principal est d'éliminer seulement une matière au Québec, soit le résidu ultime. Le résidu ultime est celui qui n'est pas susceptible d'être traité, duquel on ne peut pas extraire une part valorisable et qu'on ne peut pas en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Afin d'atteindre cet objectif, la Politique prévoit des mesures afin de répondre aux trois enjeux principaux de la gestion des matières résiduelles (GMR) :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Cette Politique est accompagnée d'un plan quinquennal. Le Plan d'action 2019-2024 diffère en certains égards du précédent Plan d'action 2011-2015. Principalement, on note une réduction significative de l'objectif en kilogrammes par habitant de matières résiduelles éliminées et une exigence rehaussée pour le recyclage et la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition.

Le Plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

De plus, tout PGMR doit inclure les stratégies d'intervention énumérées dans le Plan d'action 2019-2024, à la hauteur des capacités d'une MRC ou d'une ville ayant une compétence d'une MRC. Celles-ci incluent assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E, prévenir et réduire la production de matières résiduelles, décourager et contrôler l'élimination, stimuler la performance des ICI et des CRD, connaître, informer, sensibiliser et éduquer, et rendre compte des résultats.

Enfin, tout PGMR révisé depuis juillet 2020 doit également tenir compte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) qui supplantent la Stratégie de bannissement des lieux d'élimination de la matière organique prévue à la Politique, sans pour autant écarter complètement le bannissement sur un horizon à plus long terme. Les objectifs de la SVMO sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalentes de CO₂ les émissions de GES en 2030.

PGMR précédents

La MRC d'Argenteuil a adopté son premier PGMR en 2003. Son deuxième PGMR a suivi en 2016. Sur la période de mise en œuvre de ces deux premiers PGMR, la MRC d'Argenteuil a connu plusieurs améliorations en gestion de matières résiduelles sur son territoire.

PGMR 2023-2030

La 3^e génération de PGMR de la MRC d'Argenteuil vise la période d'application de 2023 à 2030. Le processus de révision a démarré avec une préconsultation de plusieurs secteurs afin de récolter des informations complémentaires aux bilans des matières résiduelles. Les citoyens, villes et municipalités locales et les acteurs en GMR ont été consultés afin de brosser un portrait exact du territoire et ainsi de planifier l'amélioration continue de la GMR sur le territoire.

Consciente que les efforts régionaux doivent contribuer à l'atteinte des objectifs et des orientations de la Politique, de son Plan d'action 2019-2024 et de la SVMQ, la MRC d'Argenteuil se dote d'un PGMR 2023-2030 qui compte quatre orientations stratégiques et 22 mesures à mettre en œuvre.

Le PGMR intègre et respecte tous les éléments prévus à la LQE, notamment :

- Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :
 - Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
 - Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités;
 - Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement;
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2020;
- Le Plan d'action :
 - Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux;
 - Une description des mesures proposées, incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action;
 - Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

1. Portrait actuel

1.1 Portrait de la MRC d'Argenteuil

L'ensemble des informations qui composent le portrait sont liées à l'année 2020 qui est l'année de référence du PGMR 2023-2030 de la MRC d'Argenteuil. Cette date pose un jalon sept ans après l'année de référence 2013 utilisée pour le PGMR 2016-2020.

- **Neuf (9) municipalités locales** (Ville de Brownsburg-Chatham; Canton de Gore; Village de Grenville; Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge; Canton de Harrington; Ville de Lachute; Municipalité de Mille-Isles; Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil; Canton de Wentworth)
- Une ville centrale, 4 pôles intermédiaires, 9 pôles de dessertes locales
- 76 % du territoire est forestier et 34 % est en zone agricole décrite
- **Population permanente** : 33 796 habitants (2020)
- **Population saisonnière** : 7 276 habitants (2020)
- Superficie : 1 305 km²

1.1.1 Description géographique

La MRC d'Argenteuil est située à environ 75 kilomètres de Montréal et 130 kilomètres de Gatineau dans la région administrative des Laurentides. La MRC d'Argenteuil est bordée à l'ouest par la MRC de Papineau, au nord par les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, à l'est par les MRC de la Rivière-du-Nord, de Mirabel et de Deux-Montagnes et au sud par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et par la province de l'Ontario, toutes deux situées sur la rive sud de la rivière des Outaouais. La figure 1.1 illustre sa localisation dans sa région administrative.

La MRC est située dans la province géologique de Grenville du Bouclier canadien. On y retrouve deux entités géomorphologiques; les Hautes-Laurentides et les Basses-Laurentides, séparées par l'escarpement laurentien qui traverse le territoire, d'est en ouest. Les terres plus propices à l'agriculture se retrouvent dans le sud de la MRC dans la plaine agricole du Saint-Laurent. La portion plus au nord de la MRC comporte davantage de lacs, de cours d'eau et de forêts.

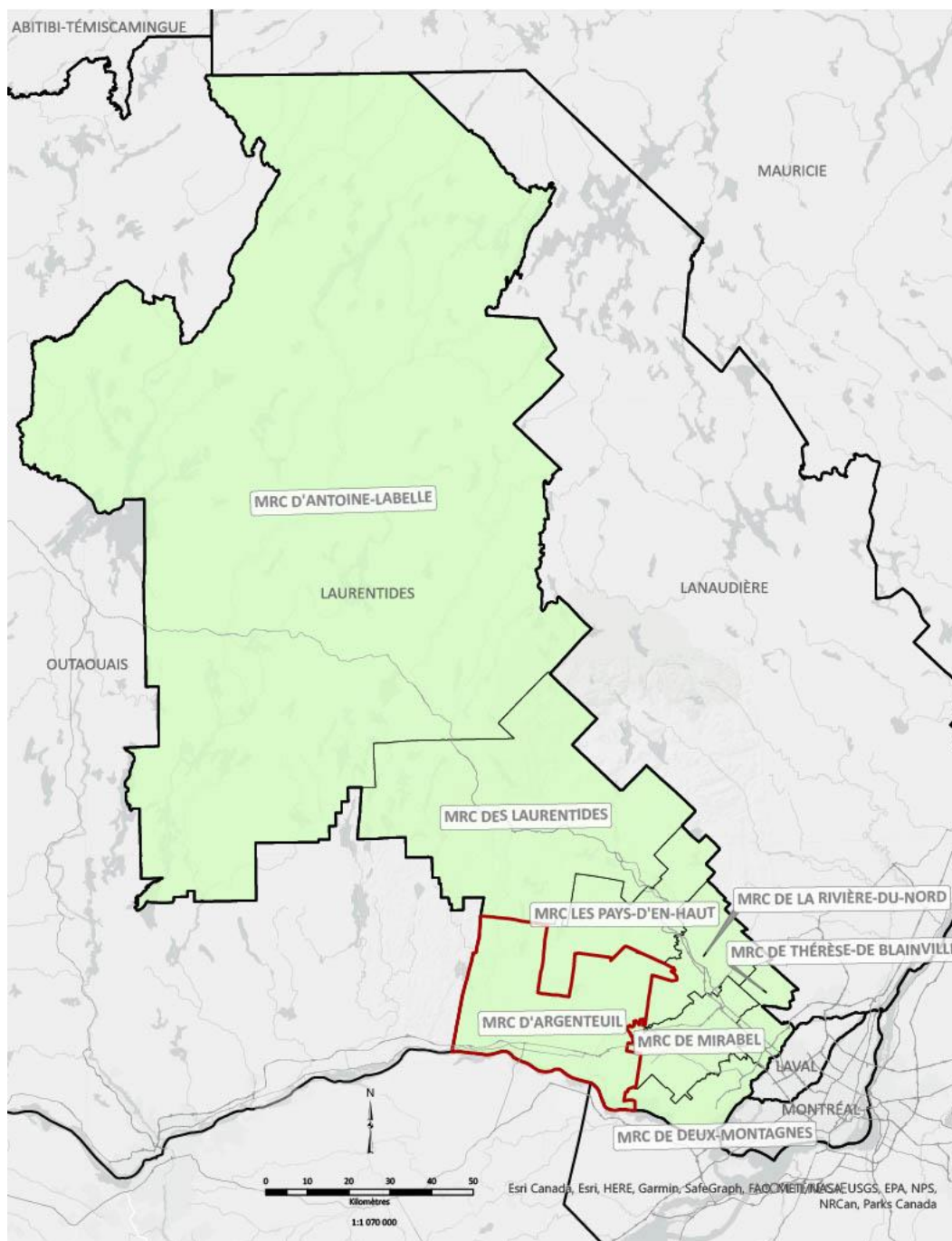


Figure 1.1 La MRC d'Argenteuil dans la région administrative des Laurentides

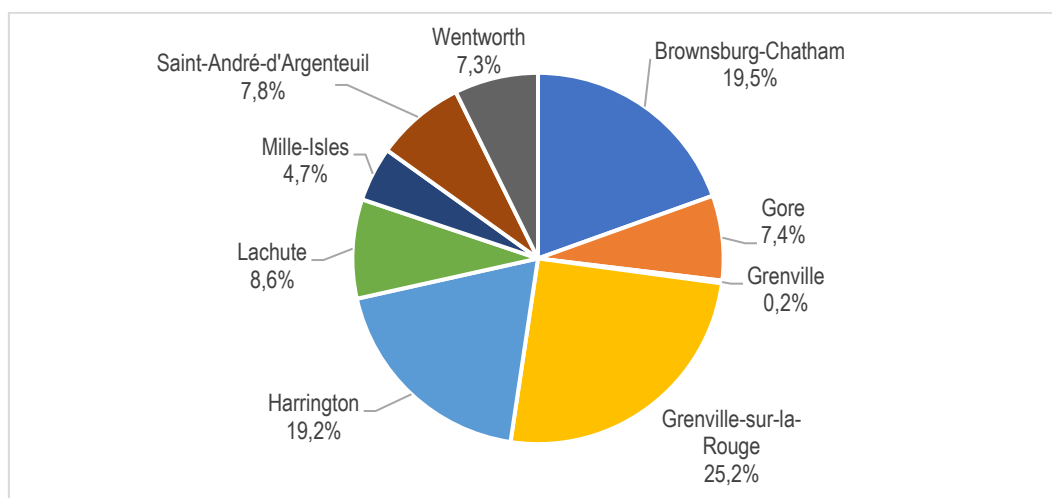
D'une superficie d'environ 1 305 km², la MRC comporte neuf municipalités, soit le village de Grenville, les cantons de Gore, de Wentworth et de Harrington, les villes de Lachute et de Brownsburg-Chatham, ainsi que trois municipalités, soit Mille-Isles, Saint-André-d'Argenteuil et Grenville-sur-la-Rouge. Le tableau 1.1 présente la superficie de chacune.

Tableau 1.1 Superficie totale des municipalités en km²

Municipalité	Superficie (km ²) ¹
Brownsburg-Chatham	254,72
Gore	96,45
Grenville	3,14
Grenville-sur-la-Rouge	329,10
Harrington	249,93
Lachute	112,80
Mille-Isles	61,94
Saint-André-d'Argenteuil	101,74
Wentworth	95,26
Total MRC d'Argenteuil	1 305,08

1- Référence [3].

La figure 1.2 illustre la proportion respective de ces municipalités locales en fonction de la superficie totale de la MRC.

**Figure 1.2** Proportion de la superficie totale du territoire par municipalité

La MRC d'Argenteuil est traversée d'est en ouest par l'Autoroute 50 et les Routes 148, 344, 327 et 329 complètent le réseau routier principal. La MRC est bordée au sud par la rivière des Outaouais qui constitue également la frontière provinciale avec l'Ontario. La figure 1.3 présente le territoire complet de la MRC d'Argenteuil ainsi que ses principales voies d'accès.

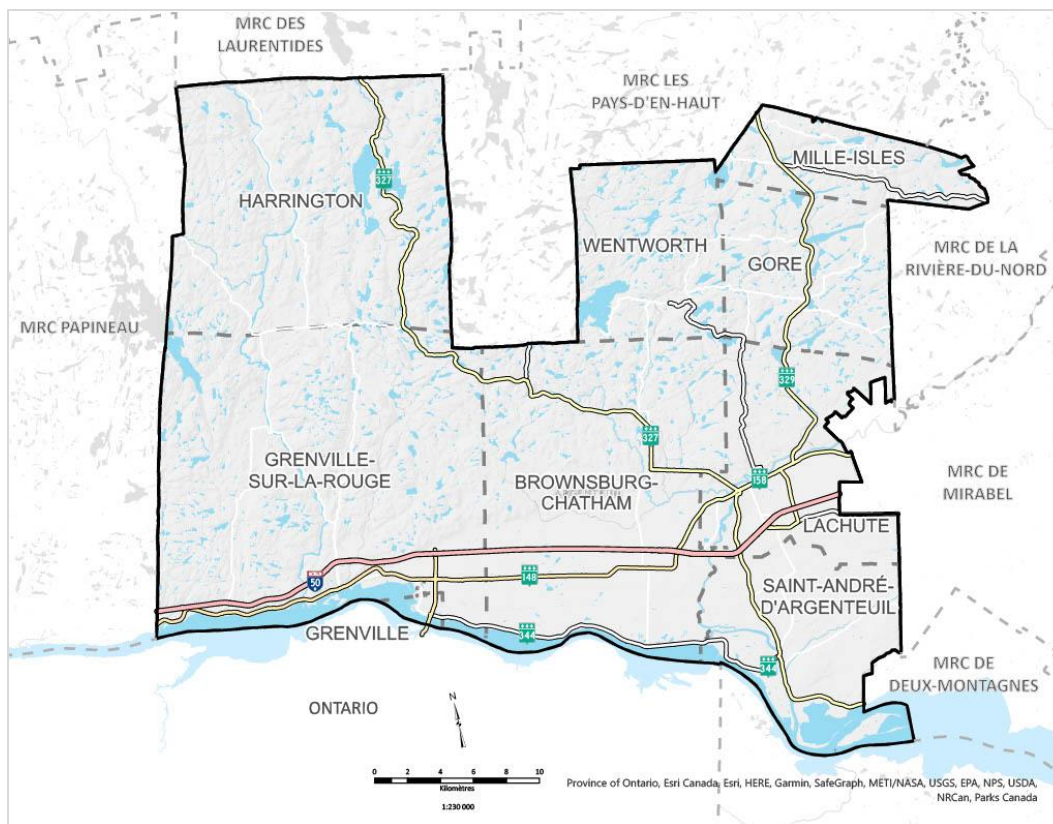


Figure 1.3 Territoire de la MRC d'Argenteuil

La plus grande partie du territoire porte une affectation rurale ou vouée à des fins agricoles. Les municipalités de Harrington, de Grenville-sur-la-Rouge et de Wentworth en moindre partie, comprennent une certaine proportion de territoire affectée à l'exploitation forestière, agroforestière ou agricole. Toutefois, les plus importantes zones d'exploitation agricole sont principalement groupées dans le sud-est de la MRC, dans les villes de Lachute et de Brownsburg-Chatham ainsi que dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

Dans les municipalités moins densément peuplées, les zones urbaines correspondent aux noyaux villageois ou aux développements résidentiels les plus denses. À l'autre extrême du spectre, la zone urbaine de la Ville de Lachute constitue le pôle urbain régional. Les quatre zones industrielles de la MRC sont situées près des grands centres urbains du territoire, soit Lachute, Brownsburg-Chatham et Grenville. La figure 1.4 présente la carte des grandes affectations du territoire de la MRC d'Argenteuil.

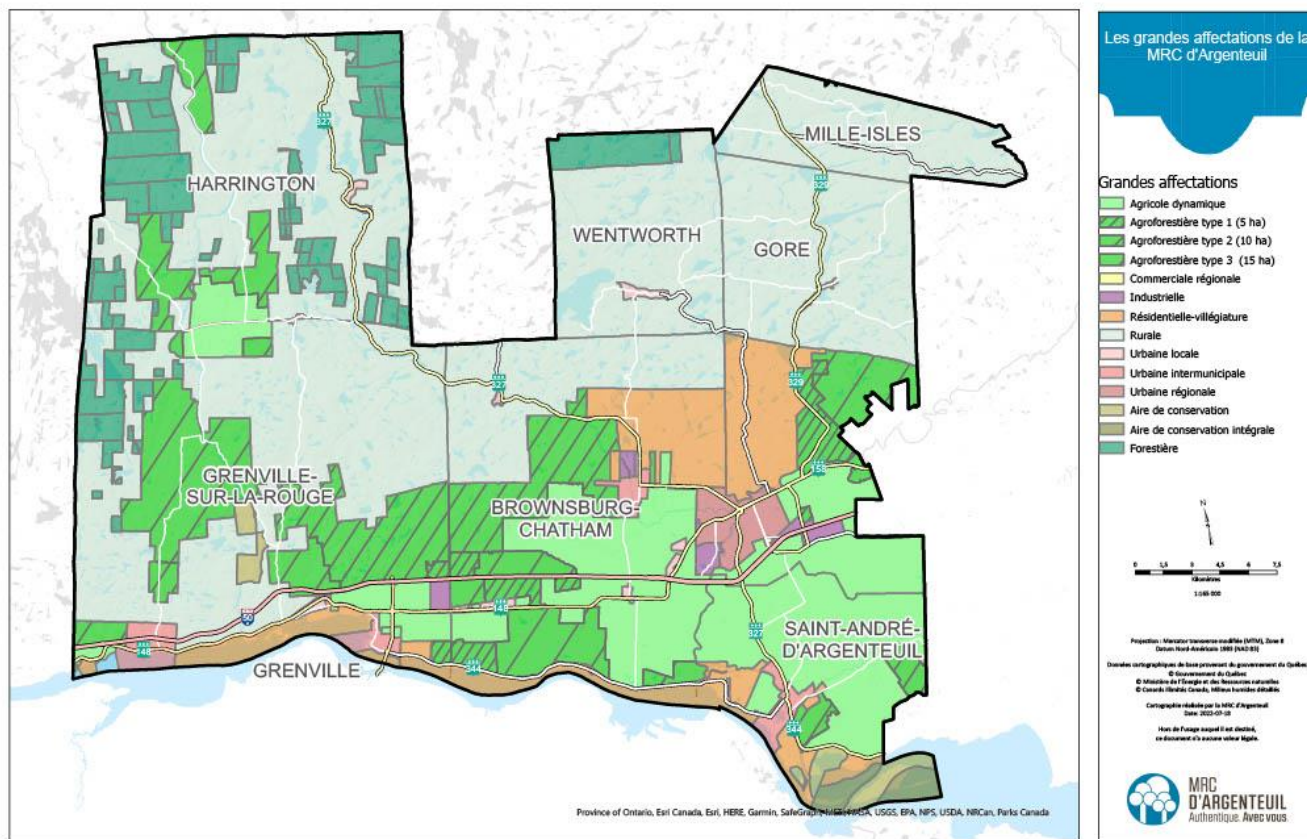


Figure 1.4 Carte des grandes affectations du territoire de la MRC

Il est important de noter que le terrain appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), à Lachute où est situé le lieu d'enfouissement technique (LET), est affecté spécialement à la gestion des matières résiduelles (GMR-1). Adjacente à ce dernier, une superficie de territoire équivalente à celle déjà en exploitation est également destinée à la gestion de matières résiduelles (GMR-2). Le schéma d'aménagement en vigueur prévoit que l'agrandissement du LET existant, pour des activités d'enfouissement, est permis à l'intérieur de la zone GMR-1. La zone GMR-2 permet une utilisation pour diverses activités reliées au traitement et à la valorisation des déchets et ne permet pas l'implantation d'un nouveau lieu d'enfouissement. À l'extérieur de ces secteurs, la mise sur pied de tout nouveau site d'enfouissement est interdite sur l'ensemble du territoire de la MRC. La figure 1.5 présente la localisation des zones assignées à la gestion de matières résiduelles.

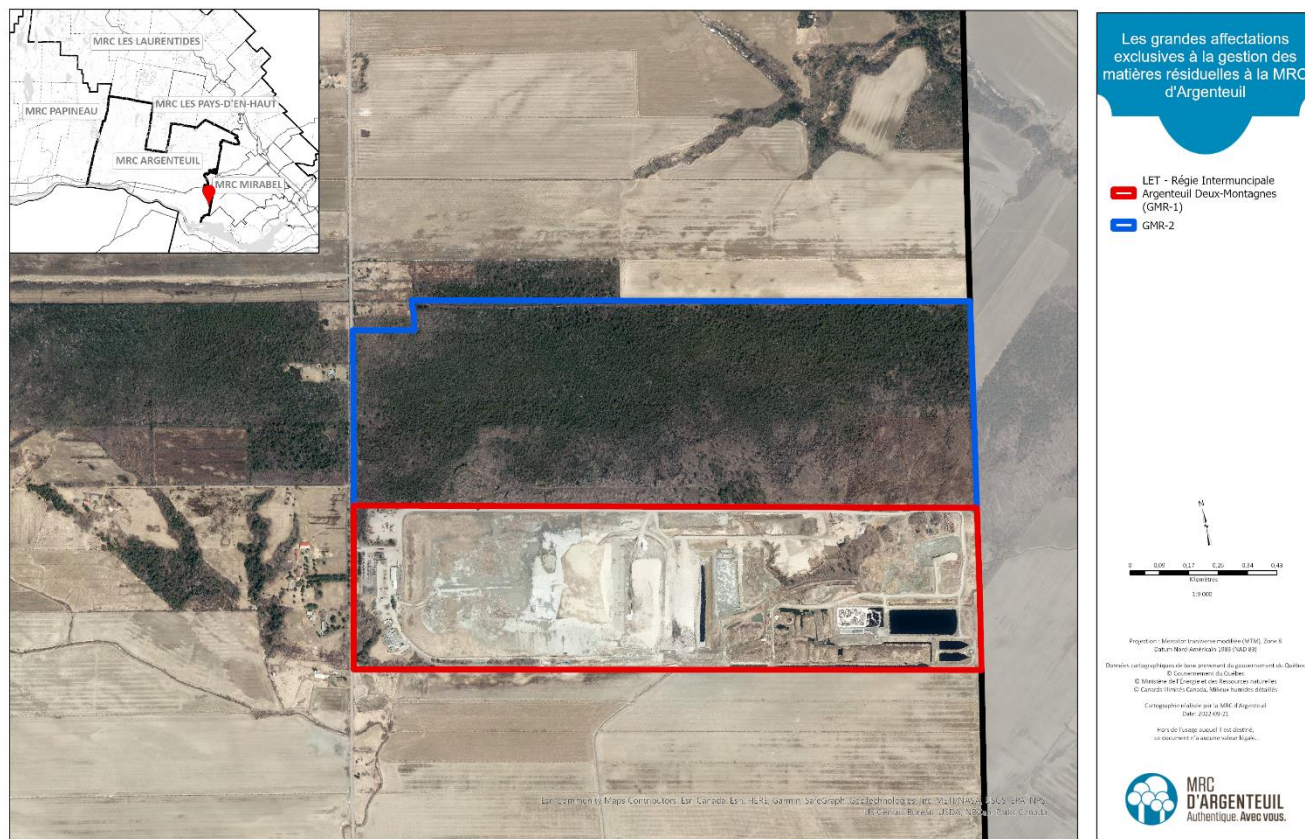


Figure 1.5 Localisation des zones GMR-1 et GMR-2

1.1.2 Description démographique

En 2020, la MRC comptait 33 796 habitants permanents. Les détails de la répartition de la population permanente sont présentés au tableau 1.2; on y retrouve également la répartition de la population saisonnière. La population saisonnière représente les propriétaires des résidences secondaires qui fréquentent le territoire sur des périodes variables. La détermination de la population saisonnière est effectuée par le personnel de chacune des municipalités et villes à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités à l'aide des adresses permanentes des propriétaires. Ces informations sont consignées lors du rapportage annuel des données en gestion de matières résiduelles sur un portail centralisé propre à la MRC d'Argenteuil. La population équivalente est la somme de la population permanente et la population saisonnière qui tient compte de la durée de séjour moyen de la population saisonnière; c'est une notion importante pour prendre acte de l'apport des villégiateurs dans la génération et la gestion des matières résiduelles.

Le tableau 1.2 témoigne de l'importance de la population saisonnière dans la MRC comme un tout et plus particulièrement dans les municipalités de Harrington et de Wentworth.

Tableau 1.2 Répartition de la population par municipalité

Municipalité	Population permanente 2005 ¹	Population permanente 2013 ¹	Population permanente 2020 ²	Variation 2013-2020 de la population permanente	Population saisonnière 2020 ³	Proportion de la population saisonnière vs. permanente	Population équivalente 2020 ⁴	Densité de la population permanente (hab. / km ²)
Brownsburg-Chatham	6 934	7 253	7 326	1 %	439	6 %	7 765	29
Gore	1 333	1 817	2 053	112 %	2 000	97 %	4 053	21
Grenville	1 343	1 596	1 790	11 %	0	0 %	1 790	570
Grenville-sur-la-Rouge	2 682	2 782	2 842	2 %	454	16 %	3 296	9
Harrington	787	859	862	0 %	2 490	289 %	3 352	3
Lachute	11 628	12 740	13 683	7 %	97	1 %	13 780	121
Mille-Isles	1 223	1 669	1 697	2 %	422	25 %	2 119	27
Saint-André-d'Argenteuil	3 069	3 281	2 969	-11 %	174	6 %	3 143	29
Wentworth	452	513	574	11 %	1 200	209 %	1 774	6
Total MRC d'Argenteuil	29 451	32 510	33 796	4 %	7 276	22 %	41 072	26

1- PGMR 2016-2020 de la MRC d'Argenteuil.

2- Référence [1].

3- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités (2020), en utilisant l'adresse permanente des propriétaires.

4- La population équivalente est la somme de la population permanente et de la population saisonnière. La durée de la présence de la population saisonnière en 2020 est importante vu les circonstances de la pandémie et la popularité du télétravail.

La figure 1.6 illustre la répartition des habitants permanents parmi les neuf municipalités locales. La Ville de Lachute représente 40 % de la population permanente de la MRC, la Ville de Brownsburg-Chatham, représente 22 % lui conférant le deuxième rang d'importance en fait de population.

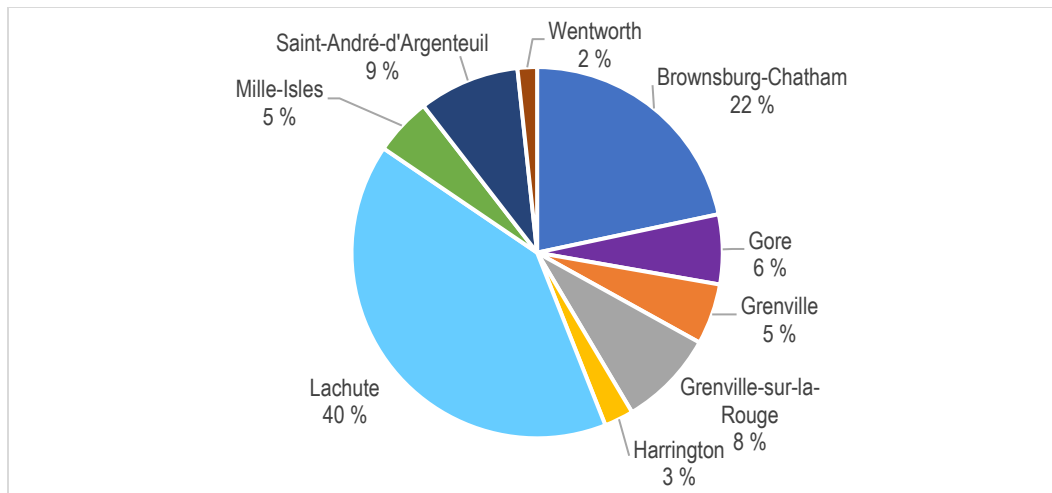


Figure 1.6 Répartition de la population permanente par municipalité

Le tableau 1.3 illustre le nombre d'habitants par tranche d'âge en 2020. La MRC d'Argenteuil compte davantage de citoyens situés dans la tranche d'âge de 65 ans et plus. Cette proportion illustre un profil plus âgé que l'ensemble de la province de Québec (20 %).

Tableau 1.3 Nombre d'habitants par tranche d'âge en 2020

Municipalité	Tranche d'âge ¹						TOTAL
	0-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	
Brownsburg-Chatham	1 722	792	895	1 034	1 325	1 558	7 326
Gore	415	178	233	307	468	452	2 053
Grenville	414	189	177	196	306	508	1 790
Grenville-sur-la-Rouge	550	283	295	354	559	801	2 842
Harrington	75	43	53	104	254	333	862
Lachute	3 262	1 498	1 475	1 560	2 397	3 491	13 683
Mille-Isles	397	182	226	238	333	321	1 697
Saint-André-d'Argenteuil	702	287	336	362	547	735	2 969
Wentworth	66	46	52	71	142	197	574
Total MRC d'Argenteuil	7 603	3 498	3 742	4 226	6 331	8 396	33 796
Pourcentage	22 %	10 %	11 %	13 %	19 %	25 %	100 %
Comparaison avec la population du Québec, pourcentage	27 %	13 %	14 %	13 %	15 %	20 %	100 %

1- Référence [1].

La figure 1.7 présente la répartition de la population totale des personnes de 15 ans et plus de la MRC, de la région administrative des Laurentides et l'ensemble du Québec selon le plus haut niveau de scolarité atteint.

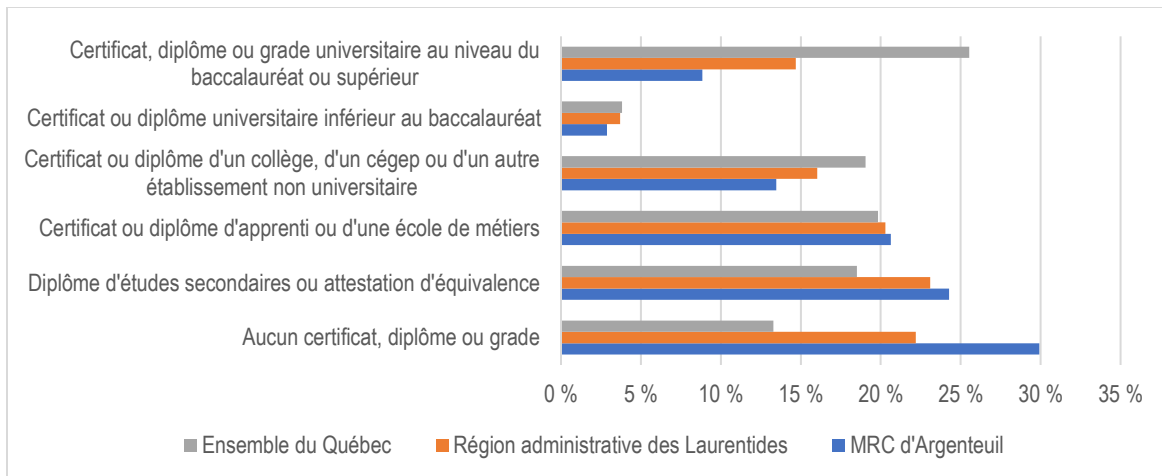


Figure 1.7 Population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut diplôme obtenu

Le tableau 1.4 présente les projections démographiques de la MRC d'Argenteuil de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), publiées en 2020. Toutefois, l'exode urbain qui a accompagné la pandémie en 2020 et 2021 vient nuancer les projections. En fait, la population provisoire 2021, estimée par l'ISQ, dépasse celle projetée pour 2023 par cette même organisation. Il est donc prudent de prévoir que la variation de la population 2020-2041 dépassera le 15 % d'augmentation prévue pour la MRC d'Argenteuil.

Tableau 1.4 Projection démographique 2020-2041

Municipalité	Année de projection ¹						Variation de la population 2020-2041	Variation de la population 2020-2041 (%)
	2020	2023	2026	2031	2036	2041		
Brownsburg-Chatham	7 314	7 496	7 613	7 824	8 057	8 271	957	13 %
Gore	2 048	2 165	2 253	2 384	2 485	2 556	508	25 %
Grenville	1 787	1 852	1 903	1 955	1 982	1 987	200	11 %
Grenville-sur-la-Rouge	2 837	2 885	2 902	2 927	2 951	2 974	137	5 %
Harrington	860	860	850	817	768	713	-147	-17%
Lachute	13 657	14 293	14 805	15 514	16 122	16 683	3 026	22 %
Mille-Isles	1 694	1 738	1 770	1 832	1 909	1 983	289	17 %
Saint-André-d'Argenteuil	2 963	2 948	2 913	2 874	2 863	2 884	-79	-3 %
Wentworth	573	598	619	634	626	602	29	5 %
Total MRC d'Argenteuil	33 733	34 835	35 628	36 761	37 763	38 653	4920	15 %

1- Référence [2].

Comme illustre la figure 1.8, les maisons unifamiliales se démarquent comme logement le plus abondant sur le territoire en général. Le tableau 1.5 dénombre les logements de la MRC d'Argenteuil par type. On y note qu'à la Ville de Lachute et au village de Grenville, les petits et grands multilogements comptés ensemble sont pratiquement équivalents en nombre aux maisons unifamiliales. La présence considérable de chalets est

également notée sur le territoire, particulièrement dans les municipalités d'Harrington, de Wentworth et de Gore. Cette caractéristique du parc immobilier est en corrélation directe avec la population saisonnière.

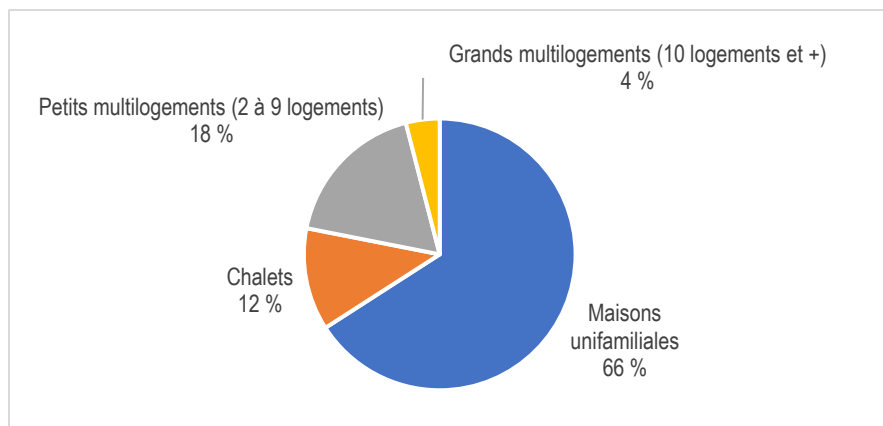


Figure 1.8 Proportion des catégories d'habitations de la MRC en 2020

Tableau 1.5 Nombre de logements par type en 2020

Municipalité	Maisons unifamiliales	Chalets	Petits multi-logements (2 à 9 logements)	Grands multi-logements (10 logements et +)	Logements (total)	% de chalets sur le nombre de logements
Brownsburg-Chatham	3 111	443	665	10	4 229	10 %
Gore	1 612	463	40	0	2 115	22 %
Grenville	489	0	321	116	926	0 %
Grenville-sur-la-Rouge	1 835	451	178	0	2 464	18 %
Harrington	1 515	712	26	0	2 253	32 %
Lachute	3 332	54	2 505	764	6 655	1 %
Mille-Isles	914	168	82	0	1 164	14 %
Saint-André-d'Argenteuil	1 228	141	197	15	1 581	9 %
Wentworth	810	313	14	0	1 137	28 %
MRC d'Argenteuil	14 846	2 745	4 028	905	22 524	12 %

Le tableau 1.6 présente le nombre d'institutions, de commerces et d'industries (ICI) ainsi que le nombre d'exploitations agricoles enregistrées (EAE) sur le territoire de la MRC. Naturellement, la Ville de Lachute héberge 43 % des ICI. Du côté des EAE, 38 % sont localisées à Saint-André-d'Argenteuil et 35 % à Brownsburg-Chatham. La répartition des ICI et EAE sur le territoire se marie avec les principales affectations du territoire illustrées à la figure 1.4 et rappelle la nature hétérogène des municipalités et villes qui composent la MRC.

Tableau 1.6 Nombre d'ICI et d'exploitations agricoles enregistrées (EAE) présents dans chacune des municipalités locales

Municipalité	Nombre d'industries ¹	Nombre de commerces ^{1, 3}	Nombre d'institutions ¹	Total ICI	Nombre d'EAE ²
Brownsburg-Chatham	9	67	20	96	68
Gore	0	3	7	10	0
Grenville	0	51	10	61	3
Grenville-sur-la-Rouge	6	18	17	41	11
Harrington	1	12	10	23	7
Lachute ⁴	33	316	51	400	26
Mille-Isles	0	91	5	96	4
Saint-André-d'Argenteuil	6	22	12	40	74
Wentworth	0	1	2	3	2
MRC d'Argenteuil	55	581	134	770	195

1- Sommaire des rôles d'évaluation (2020).

2- Synergie Économique Laurentides. (2021). Valorisation des plastiques orphelins – Volet agricole – Bilan de fin de mandat.

3- Inclus les hôtels, motels et maisons de villégiature.

4- Nombre et type d'ICI à la Ville de Lachute spécifiquement précisés par le projet *Mission Recyclage Compostage Laurentides*

Le tableau 1.7 présente les informations principales des grands employeurs de la MRC, soit les ICI qui embauchent 50 employés et plus, et témoignent de l'importance du secteur industriel dans la MRC.

Tableau 1.7 Industries, commerces et institutions de 50 employés et plus sur le territoire

Nom de l'entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Activités
CISSS des Laurentides	Lachute	Santé et services sociaux Argenteuil	600-699	Hôpital et soins longue durée
Orica	Brownsburg-Chatham	Fabrication	400-499	Fabrication d'explosifs
Polyvalente Lavigne	Lachute	Services d'enseignement	200-299	Établissement scolaire (secondaire)
Ville de Lachute	Lachute	Services publics	200-299	Services municipaux
Jean Jacques Campeau inc.	Brownsburg-Chatham	Transport et entreposage	100-199	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
Be Well Canada Spa Inc.	Lachute	Fabrication	100-199	Fabrication de spas
Cascades groupe tissu	Lachute	Fabrication	100-199	Fabrication de papiers tissus
Centre Performance Plus	Lachute	Services d'enseignement	100-199	Centre de formation
IGA S. Albert	Lachute	Commerce	100-199	Supermarché d'alimentation
Lacus	Lachute	Fabrication	100-199	Fabrication de spas

Nom de l'entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Activités
Luxor	Lachute	Fabrication	100-199	Fabrication d'armoires
Tricentris	Lachute	Services de gestion des déchets	100-199	Centre de tri de matières recyclables
Walmart	Lachute	Commerce de détail	100-199	Vente de produits alimentaires, cosmétiques, papeterie, électroniques, etc.)
Camp Amy Moslon	Grenville-sur-la-Rouge	Hébergement et services de restauration	50-99	Camp récréatif et de vacances
Atkore	Saint-André-d'Argenteuil	Fabrication	50-99	Fabrication de plaques, de feuilles (sauf emballage) et de formes stratifiées en plastique
Hôtel du lac Carling	Grenville-sur-la-Rouge	Hébergement et services de restauration	50-99	Hôtels
Hydro-Québec / centrale de Carillon	Saint-André-d'Argenteuil	Services publics	50-99	Production d'électricité
Brownsburg électronique	Lachute	Fabrication	50-99	Produits électroniques
Laurentian Regional High School	Lachute	Services d'enseignement	50-99	Établissement scolaire (secondaire)
Maxi Lachute	Lachute	Commerce	50-99	Supermarché d'alimentation

Le tableau 1.8 dépeint la vitalité économique de la MRC en 2020 grâce à quelques indicateurs clés.

Tableau 1.8 Indicateurs statistiques de la vitalité économique par MRC de la région des Laurentides pour 2020

Territoire	Portion de la population active bénéficiaire de prestations d'assurance-emploi	Portion de la population active bénéficiaire de prestations COVID-19 ¹	Portion de la population bénéficiant d'un revenu du marché ²	Revenu après impôt moyen des ménages en 2020 (\$)
Argenteuil	13 %	27 %	73 %	64 700
Antoine-Labelle	14 %	25 %	70 %	59 950
Deux-Montagnes	13 %	30 %	80 %	81 200
Les Laurentides	15 %	31 %	75 %	67 200
Mirabel	15 %	33 %	70 %	83 000
Les Pays-d'en-Haut	11 %	29 %	82 %	77 900
La Rivière-du-Nord	15 %	31 %	83 %	72 100
Thérèse-de-Blainville	12 %	31 %	84 %	90 800
Région des Laurentides	13 %	30 %	79 %	77 700
Québec	12 %	29 %	80 %	75 200

1- Prestations d'urgence et de relance économique.

2- Somme du revenu d'emploi, revenu de placement, revenu de retraite et autres sources de revenus du marché.

3- Référence [5].

Les indicateurs présentés ne peuvent pas être comparés directement à ceux des années antérieures vu le bouleversement du monde du travail de 2020. La création de nouveaux programmes de support pour la population active, en lien avec la COVID-19, génère un portrait unique pour l'année de référence, un qui n'est pas en lien direct avec le taux de chômage. En fait, les taux du tableau 1.8 indiquent que la population active a été soumise à différentes situations au cours de l'année, chacune sur des périodes variables. Toutefois, puisque les données sont disponibles pour l'ensemble de la région administrative et de la province, la situation de la MRC d'Argenteuil peut être comparée à celle des autres MRC des Laurentides.

En général, la MRC d'Argenteuil conserve son avant-dernier rang laurentien pour le revenu moyen des ménages et pour la portion de sa population active qui reçoit des revenus du marché.

Le tableau 1.9 classe les municipalités de la MRC selon leur plus récent indice de vitalité économique publié. On y lit la différence, parfois marquée, entre les municipalités locales.

Tableau 1.9 Indicateurs de vitalité des municipalités de la MRC d'Argenteuil 2018

Rang	Nom de la localité et statut juridique	Indice de vitalité économique	Composantes de l'indice ¹		
			Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	Taux de travailleurs de 25-64 ans	Taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans
		n	\$	%	pour mille
319	Wentworth (CT)	4,5353	39 696	67,7	17
480	Mille-Isles (M)	1,5604	38 225	75,8	-4,8
497	Gore (CT)	1,2834	34 015	70,5	8,3
582	Brownsburg-Chatham (V)	0,001	32 047	73,9	2,3
593	Grenville (VL)	-0,1416	29 238	72,8	9,4
757	Grenville-sur-la-Rouge (M)	-2,7972	29 711	69,4	2
777	Lachute (V)	-3,0482	27 999	67,2	6
894	Saint-André-d'Argenteuil (M)	-5,6956	30 063	72,2	-11,5
987	Harrington (CT)	-8,2319	28 116	57,8	-1,2

1- Référence [7].

Le tableau 1.10 présente la répartition de la population en emploi selon les secteurs d'activité. On y reconnaît l'importance du secteur tertiaire avec une proportion totale de 74 % des emplois qui y appartiennent. Toutefois, à près de 17 % des emplois, le secteur secondaire, par ses emplois en construction et en fabrication, confirme l'importance relative des industries dans une portion de la MRC. Le secteur de fabrication est particulièrement important dans l'économie de la MRC d'Argenteuil puisqu'il représente 14,5 % des emplois du territoire, significativement plus élevé que la moyenne québécoise qui est à 10 %.

Tableau 1.10 Répartition des emplois de la population active âgée de 15 ans et plus selon le type d'industrie (SCIAN 2012)

Code	Secteur d'activité selon le système SCIAN 2012	MRC d'Argenteuil		Province du Québec	
		Nombre d'emplois	% d'emplois	Nombre d'emplois	% d'emplois
	Toutes les industries	14 955	97,3 %	3 945 720	97,7 %
11, 21	Secteur primaire				
11	Agriculture; foresterie; pêche et chasse	420	2,7 %	84 060	2 %
21	Extraction minière; exploitation en carrière; et extraction de pétrole et de gaz	100	0,7 %	20 920	0,5 %
23 à 33	Secteur secondaire				
23	Construction	1 240	8,1 %	254 055	6 %
31-33	Fabrication	2 230	14,5 %	458 315	10,8 %
22, 40 et +	Secteur tertiaire				
22	Services publics	95	0,6 %	28 410	0,7 %
41	Commerce de gros	535	3,5 %	157 365	3,7 %
44-45	Commerce de détail	1 985	12,9 %	508 170	11,9 %
48-49	Transport et entreposage	940	6,1 %	187 550	4,4 %
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	155	1 %	100 775	2,4 %
52	Finances et assurances	245	1,6 %	165 140	3,9 %
53	Services immobiliers et services de location à bail	175	1,1 %	61 380	1,4 %
54	Services professionnels; scientifiques et techniques	585	3,8 %	288 715	6,8 %
55	Gestion des sociétés et d'entreprises	0	0 %	3 305	0,1 %
56	Services administratifs; services de soutien; services de gestion des déchets et services d'assainissement	875	5,7 %	176 185	4,1 %
61	Services d'enseignement	775	5 %	108 280	7,2 %
62	Soins de santé et assistance sociale	1 850	12 %	532 680	12,5 %
71	Arts, spectacles et loisirs	315	2 %	84 130	2 %
72	Hébergement et services de restauration	1 155	7,5 %	278 500	6,5 %
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	665	4,3 %	193 700	4,6 %
91	Administrations publiques	615	4 %	254 085	6,2 %

1- Référence [6].

1.2 Répartition des responsabilités

1.2.1 Ententes intermunicipales

Plusieurs ententes intermunicipales en lien avec la gestion des matières résiduelles sont en vigueur sur le territoire de la MRC. Cette croissance dans le nombre d'ententes est jumelée à une croissance en offre de services aux citoyens et de débouchés de matières sur le territoire. Celles qui sont en vigueur depuis le plus grand nombre d'années sont présentées en tête de liste, notamment celles qui regroupent les membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, les membres de l'écocentre Les Bons Voisins et les membres de Tricentris.

Tableau 1.11 Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire

Objet de l'entente / délégation de compétence	Matières visées	Municipalités/MRC adhérentes	Échéance / renouvellement
Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)	Ensemble des matières résiduelles	Lachute, Brownsburg-Chatham et Saint-André- d'Argenteuil	s.o.
Écocentre Les Bons Voisins	CRD, RDD, TIC, pneus usagés et objets en bon état	Canton de Gore, Mille-Isles et Wentworth	s.o.
Centre de tri Tricentris	Matières recyclables	Lachute, Mille-Isles, Brownsburg-Chatham, Saint- André-d'Argenteuil, Canton de Gore, Grenville, Grenville-sur-la-Rouge, Wentworth, Harrington	2024-12-31 (contrat de 2,5 ans)
Plateforme de compostage de la RIADM (Englobe)	Matières organiques	Brownsburg-Chatham, Lachute, Saint-André- d'Argenteuil	n.d.
Usine de micronisation du verre Tricentris	Verre	Lachute, Mille-Isles, Brownsburg-Chatham, Saint- André-d'Argenteuil, Canton de Gore, Grenville, Grenville-sur-la-Rouge, Wentworth, Harrington	n.d.
Dépôt permanent de RDD de la RIADM	RDD	Lachute avec inclusion de Brownsburg-Chatham et Saint-André-d'Argenteuil	Renouvelée automatiquement annuellement au 31 décembre à moins d'un avis écrit 90 jours avant la date butoir
Centre de tri d'Argenteuil	CRD	Brownsburg-Chatham	Renouvelée annuellement, par résolution
MRC des Pays-d'en-Haut	Matières organiques	Wentworth	2023-09-30 (contrat de 5 ans)
Collecte des conteneurs d'apport volontaire de matières organiques par Services Sanitaires St-Jérôme (TIBO)	Matières organiques	Gore, Mille-Isles, Wentworth	2023-05
Traitement des matières organiques chez Englobe	Matières organiques	Gore, Mille-Isles, Wentworth	2025-10

1.2.2 Distribution des responsabilités

Le tableau 1.12 présente de façon détaillée la distribution des responsabilités en gestion de matières résiduelles au sein des municipalités et villes de la MRC. En complément à ces informations, rappelons que la MRC d'Argenteuil détient la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire via l'élaboration d'un tel plan (PGMR) et de le mettre à jour tous les 7 ans, en commençant la révision de celui-ci au plus tard à compter du 5e anniversaire de son entrée en vigueur. Elle souhaite également maintenir son droit de regard dans le cadre de son PGMR. En effet, dans le cadre du processus d'élaboration et de révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), il est possible d'interdire ou de limiter l'élimination sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire d'application du plan en signifiant son intention à même cette planification. Ce mécanisme est appelé « droit de regard ». Cette limitation est applicable à une quantité et dans l'évaluation de celle-ci, la MRC d'Argenteuil a déjà, dans son PGMR de 2e génération (2016-2020), indiqué la limitation prévue en tenant compte des besoins en capacité des autres MRC utilisatrices du LET de Lachute. En effet, la LQE à l'article 59 et suivants, explique ces modalités et la section 1.6 du présent document expose plus de détails sur le sujet.

De plus, la MRC d'Argenteuil souhaite analyser les alternatives de gouvernance en GMR sur son territoire dans l'optique d'optimisation de la gestion des matières résiduelles et a entamé des travaux de réflexion en ce sens au printemps 2022. Le sujet de la gouvernance est approfondi à la section 2.4.

Tableau 1.12 Distribution des responsabilités en GMR sur le territoire de la MRC d'Argenteuil en 2020

Activité		Brownsburg-Chatham	Gore	Grenville	Grenville-sur-la-Rouge	Harrington	Lachute	Mille-Isles	Saint-André-d'Argenteuil	Wentworth	Activité		Brownsburg-Chatham	Gore	Grenville	Grenville-sur-la-Rouge	Harrington	Lachute	Mille-Isles	Saint-André-d'Argenteuil	Wentworth
Municipal											ICI										
Gestion des déchets	Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	Gestion des déchets	Planification	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M
	Collecte et transport	P	P	P	P	M	P	P	P	P		Collecte et transport	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M
	Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P		Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des matières recyclables	Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	Gestion des matières recyclables	Planification	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M
	Collecte et transport	P	P	P	P	M	P	P	P	P		Collecte et transport	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M
	Traitement	O	O	O	O	O	O	O	O	O		Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des matières organiques	Planification	M	M	M			M	M	M	M	Gestion des matières organiques	Planification	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M
	Collecte et transport	P	P	P	s.o.	s.o.	P	P	P	P		Collecte et transport	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M	P/M
	Traitement	P	P	P			P	P	P	P		Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des résidus verts (feuilles, sapins de Noël)	Planification	M		M	M		M		M												
	Collecte et transport	P	s.o.	P	P	s.o.	P	s.o.	P	s.o.											
	Traitement	P		P	P		P		P												
Gestion des encombrants	Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M											
	Collecte et transport	P	P	P	P	M	P	P	P	P											
	Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P											
Gestion des RDD	Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M											
	Collecte et transport	P	P	P	P	M	M	P	P	P											
	Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P											
Gestion des matières reçues à l'écocentre	Planification	M	M	P	M	M	M	M	M	M											
	Collecte et transport	M	M	P	M	M	M	M	M	M											
	Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P											
Gestion des CRD résidentiels	Planification	M	M	M	M	M	M	M		M											
	Collecte et transport	s.o.	M	M	s.o.	M	M	M	n.d.	M											
	Traitement	P	P	P	P	P	P	P		P											
Gestion des boues de fosses septiques	Planification	P	P	P	M	P	P	P	P	P											
	Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P											
	Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P											
Gestion des boues municipales	Planification	M		M			M		M												
	Collecte et transport	P	s.o.	P	s.o.	s.o.	P	s.o.	P	s.o.											
	Traitement	P		P			P		P												

Légende

- M** Municipal
P Entreprise privée
O OSBL
s.o. sans objet

1.2.3 Règlements municipaux encadrant la GMR

Le tableau 1.13 recense les règlements relatifs à la GMR dans les municipalités et villes de la MRC.

Tableau 1.13 Recensement des règlements municipaux concernant les matières résiduelles sur le territoire de la MRC

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Brownsburg-Chatham	Règlement concernant l'enlèvement des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et des encombrants	120 - Modifié en 2006, 2007, 2008 et 2009	2 février 2009	Déchets domestiques, matières recyclables, matières compostables, encombrants, RDD et pneus usagés.	Modalités de collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques; Obligation de séparer les encombrants, RDD et pneus de la collecte; Détails de tarification.
Gore	Règlement relatif à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles de la municipalité du canton de Gore.	187	6 octobre 2014	Ordures ménagères, matières recyclables, CRD, encombrants, RDD, TIC, résidus verts.	Matières acceptées et refusées; Caractéristiques des contenants autorisés; Jours de collecte; Compensation financière pour la collecte.
Grenville	Règlement relatif au transport et à la disposition des matières résiduelles	314-2016	1 décembre 2015	Ordures, matières recyclables et matières organiques.	Modalités de collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques; Tri à la source; Respecter les principes de récupération et de valorisation de la matière; Miser sur la participation des citoyens.
Grenville-sur-la-Rouge	Règlement concernant les déchets solides ainsi que les matières recyclables et décrétant une taxe pour leur enlèvement	R-30; R-30-1-05; R-30-2-07	11 décembre 2003; 12 avril 2005; 5 septembre 2007	Déchets solides et matières recyclables.	Obligation aux citoyens de séparer les matières recyclables de leurs déchets; Critères des récipients autorisés et modalités de collecte; Instauration d'une taxe municipale pour le service de collecte.
Harrington	Règlement portant sur la collecte et le traitement des matières résiduelles	102-93	s.o.	s.o.	Matières acceptées et refusées; Caractéristiques des contenants autorisés; Jours de collecte; Compensation financière pour la collecte; Modalités de collecte.
Lachute	Règlement concernant la gestion des matières résiduelles	2013-757	3 septembre 2013	Ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, encombrants.	Obligation au tri des matières collectées; Contenants autorisés; Matières acceptées et refusées pour chaque collecte; Modalités de collecte.

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Mille-Isles	Règlement relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles	Mars-16	4 mai 2016	Ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, encombrants.	Assurer le bon fonctionnement des collectes des matières résiduelles, d'instaurer le tri à la source, de respecter les principes de récupération et de miser sur la participation des citoyens.
Saint-André-d'Argenteuil	Règlement de compensation pour les services : de cueillette, de transport, de revalorisation, de la disposition et élimination des matières résiduelles, de la distribution de l'eau potable, de l'épuration des eaux usées domestiques et de la collecte sélective	8-G	7 juillet 2015	Matières résiduelles et matières recyclables.	Définition des montants de compensation pour les services de collecte de matières résiduelles et recyclables pour les propriétaires et occupants selon les catégories d'utilisateurs.
Wentworth	Règlement relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles	2017-003	5 septembre 2017	Déchets domestiques, matières recyclables, encombrants, gros rebuts, résidus de construction, RDD, pneus.	Modalités de collectes; Conteneurs autorisés; Obligation au tri des matières résiduelles.

1.3 Entreprises, organismes et infrastructures œuvrant en GMR présents sur le territoire

Le tableau 1.14 liste les infrastructures œuvrant en GMR sur le territoire de la MRC. La MRC compte de nombreuses installations de traitement de matières résiduelles sur son territoire et exporte ainsi très peu ses matières pour des fins de traitement. Parmi ces infrastructures, on compte un centre de tri, un lieu d'enfouissement technique, une usine de micronisation du verre, deux plateformes de compostage, deux centres de tri de CRD et trois écocentres. La figure 1.9 situe ces infrastructures sur le territoire de la MRC.

Tableau 1.14 Infrastructures présentes sur le territoire

Infrastructure	Adresse	Propriétaire / exploitant	Type d'entreprise / organisme	Description des activités	Clientèle / membres	Types d'activités	Durée de vie
Centre de tri Tricentris	631, chemin Félix-Touchette, Lachute	Tricentris	Coopérative de solidarité	Tri des matières recyclables Activité supplémentaire : collecte de taille des haies de cèdres générés par les entrepreneurs en aménagement paysager pour production d'essences naturelles en partenariat.	Toutes les municipalités de la MRC d'Argenteuil sont membres	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Lieu d'enfouissement technique de la RIADM (Waste Management)	6985, chemin des Sources, Lachute	RIADM propriétaire, Waste Management possède le CA et fait l'exploitation par le biais de RCI Environnement	Publique (RIADM); Privée (WM)	Enfouissement de déchets	Toutes les municipalités de la MRC d'Argenteuil sont membres	Gestion des matières résiduelles	>10 ans ¹
Usine de micronisation du verre Tricentris	631, chemin Félix-Touchette, Lachute	Tricentris	OSBL	Transformation du verre en produits à valeur ajoutée	Toutes les municipalités de la MRC d'Argenteuil sont membres	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Plateforme de compostage de la RIADM (Englobe)	6985, chemin des Sources, Lachute	Englobe	Privée	Compostage de résidus verts, résidus de table, résidus de bois, résidus horticoles	Brownsburg-Chatham, Lachute, Mille-Isles, Saint-André-d'Argenteuil, Wentworth	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Centre de compostage Mironor	751, chemin de la 2e Concession, Brownsburg	Daniel Miron	Privée	Compostage de résidus verts, résidus de table, résidus de bois, résidus horticoles et boues de fosses septiques	Grenville	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Centre de tri d'Argenteuil	435, Mnt Cushing, Brownsburg	Matrec, une division de GFL (2022)	Privée	Tri de résidus de CRD, location de conteneurs	Brownsburg-Chatham, Canton de Gore, Lachute, Mille-Isles, Wentworth	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Écocentre de Lachute / Dépôt permanent de RDD de la RIADM	507, rue Catherine, Lachute	Ville de Lachute / RIADM	Publique	Récupération de résidus de CRD résidentiels, RDD, TIC, déchets domestiques, matières recyclables, objets réutilisables, terre	Résidents de Lachute	Gestion des matières résiduelles	s.o.

Infrastructure	Adresse	Propriétaire / exploitant	Type d'entreprise / organisme	Description des activités	Clientèle / membres	Types d'activités	Durée de vie
Écocentre de Harrington	Chemin de l'écocentre Harrington	Municipalité d'Harrington	Publique	Récupération de résidus de CRD résidentiels, RDD, encombrants, branches	Résidents de Harrington	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Écocentre Les Bons Voisins	40, chemin Sideline, Gore	Propriété et décision : 3 municipalités membres Gestion : Gore	Publique	Récupération de résidus de CRD résidentiels, RDD, TIC, objets réutilisables, pneus	Gore, Mille-Isles et Wentworth	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Recyclage Foucault	21, chemin de l'Écocentre, Grenville	Émile Foucault	Privée	Dépôt des matériaux secs (CRD)	Lachute, Brownsburg-Chatham, Saint-André-d'Argenteuil, Grenville	Gestion des matières résiduelles	s.o.
Entreprise-École Recypro d'Argenteuil	70, rue Simon, Lachute	Recypro	OSBL	Ressourcerie et TIC	Entreprises privées et municipales	Économie circulaire	s.o.
Entreprise Modix Plastique Inc.	735, boulevard Cristini, Lachute	Modix Plastique Inc.	Privée	Récupération et transformation de pellicules plastiques	Entreprises privées et municipales	Économie circulaire	s.o.
CFER Rivière-du-Nord	452, avenue Argenteuil, Lachute	Réseau CFER	OSBL	TIC	Entreprises privées et municipales	Économie circulaire	s.o.
Cascades Groupe Tissu une division de Cascades Canada Inc.	115, rue de la Princesse, Lachute	Cascades Groupe	Privée	Matières recyclables	Entreprises privées	Économie circulaire	s.o.

1- Référence [11].

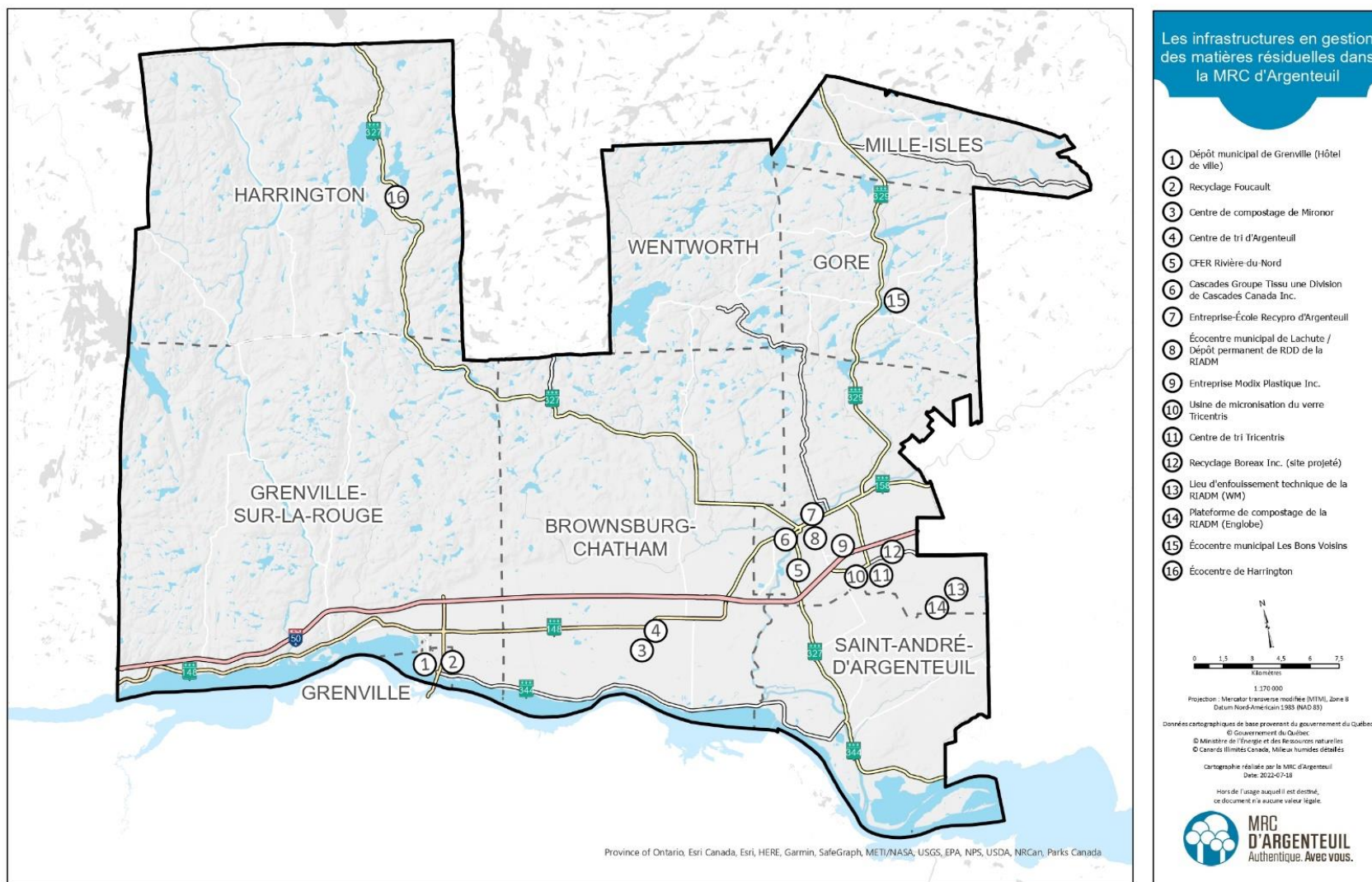


Figure 1.9 Carte des infrastructures présentes sur le territoire de la MRC

Le tableau 1.15 recense les entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire et à l'extérieur selon leur secteur d'activité. Les municipalités locales, les villes et la MRC sont les principaux intervenants en planification et en gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de plusieurs ICI. S'ajoutent aux intervenants listés au tableau d'autres organisations dont la mission n'est pas la gestion des matières résiduelles, mais où l'on récupère des résidus domestiques dangereux ou d'autres matières.

Tableau 1.15 Entreprises et organismes œuvrant en GMR sur le territoire

				Activités												Matières visées																			
Organisme et entreprise	Localisation	Situé sur le territoire de planification	Type	Récupération / point de dépôt	Réemploi	Réparation avec ou sans revente	Tri	Recyclage	Valorisation	Élimination	Transbordement	Location de conteneurs	Gestionnaire	Collecte et transport	Autres	Meubles, etc.	Textiles	TIC	Métal	Huiles	Ampoules et fluocompactes	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Matières organiques	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques	Médicaments	Lunettes	Autres	
				Vidange et transport des boues de fosses septiques																															
Beauregard fosses septiques	Mirabel	Non	Privée											x																		x			
Enviro-Vac-Pierre-Quévillon	Sainte-Adèle	Non	Privée											x																		x			
Fosses septiques Miron	Brownsburg-Chatham	Oui	Privée											x																		x			
Pompage sanitaire 2000	Saint-Faustin-du-Lac-Carré	Non	Privée											x																		x			
Pompage sanitaire S. Raymond	Saint-Jérôme	Non	Privée											x																		x			
Sani-Fosses	Saint-Colomban	Non	Privée											x																		x			
Sani-Nord	Mirabel	Non	Privée											x																		x			

				Activités											Matières visées																						
Organisme et entreprise	Localisation	Situé sur le territoire de planification	Type	Récupération / point de dépôt	Réemploi	Réparation avec ou sans revente	Tri	Recyclage	Valorisation	Élimination	Transbordement	Location de conteneurs	Gestionnaire	Collecte et transport	Autres	Meubles, etc.	Textiles	TIC	Métal	Huiles	Ampoules et fluocompactes	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Matières organiques	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques	Médicaments	Lunettes	Autres			
				Collecte des matières résiduelles																																	
Enlèvement de déchets Bergeron (EDB)	Laval	Non	Privée									x		x													x		x	x							
Les services R.C Miller	Mont-Tremblant	Non	Privée									x													x												
Centre de tri d'Argenteuil	Brownsburg-Chatham	Oui	Privée				x					x													x												
Transport R.L.S.	Papineauville	Non	Privée											x													x		x	x							
RCI Environnement	Anjou	Non	Privée											x															x	x							
Services Environnementaux Lachute	Brownsburg-Chatham	Oui	Privée											x															x								
Waste Management	Waterloo	Non	Privée											x															x	x							
Traitement des matières résiduelles																																					
Recyclage Foucault	Grenville	Oui	Privée				x																		x												
Centre de compostage Mironor	Brownsburg-Chatham	Oui	Privée						x																		x										
GSI Environnement (filiale de Englobe)	Saint-Henri	Oui	Privée						x																		x										

				Activités											Matières visées																							
Organisme et entreprise	Localisation	Situé sur le territoire de planification	Type	Récupération / point de dépôt	Réemploi	Réparation avec ou sans revente	Tri	Recyclage	Valorisation	Élimination	Transbordement	Location de conteneurs	Gestionnaire	Collecte et transport	Autres	Meubles, etc.	Textiles	TIC	Métal	Huiles	Ampoules et fluocompactes	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Matières organiques	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques	Médicaments	Lunettes	Autres				
Traitement des matières résiduelles																																						
RCI Environnement (filiale de Waste Management)	Anjou	Non	Privée										x																x									
Lieu d'enfouissement technique de la RIADM (Waste Management)	Lachute	Non	Publique							x			x			x	x									x				x					x			
Centre de tri Tricentris	Lachute	Oui	OSBL				x																			x					x							
Usine de micronisation du verre Tricentris	Lachute	Oui	OSBL						x																						x							
CFER Rivière-Du-Nord	Lachute	Oui	OSBL				x											x																				
Recyclage Sterling	Mirabel, Laval	Non	Privée				x	x											x						x													
MM Métal	Saint-Eustache	Non	Privée				x	x			x									x																		
AIM Recyclage	Montréal	Non	Privée					x											x																			

				Activités												Matières visées																						
Organisme et entreprise	Localisation	Situé sur le territoire de planification	Type	Récupération / point de dépôt	Réemploi	Réparation avec ou sans revente	Tri	Recyclage	Valorisation	Élimination	Transbordement	Location de conteneurs	Gestionnaire	Collecte et transport	Autres	Meubles, etc.	Textiles	TIC	Métal	Huiles	Ampoules et fluocompactes	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Matières organiques	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques	Médicaments	Lunettes	Autres				
Récupération de résidus domestiques dangereux (RDD) et écocentres																																						
Appel à recycler Canada inc.	Brossard	Non	OSBL										x					x						x														
Association des producteurs responsables (RecycFluo)	Boucherville	Non	OSBL										x								x																	
Association du recyclage des produits électroniques (ARPE-QC)	www.reclamesellectroniques.ca	Non	OSBL										x					x																				
Batterie Expert Lachute	Lachute	Oui	Privée	x																			x															
Canadian Tire	Lachute	Oui	Privée																			x																
Dépôt permanent de RDD de la RIADM	Lachute	Oui	Publique	x														x		x	x	x	x															
Écocentre Lachute	Lachute	Oui	Publique	x															x					x	x	x				x	x							
Écocentre Les Bons Voisins	Gore	Oui	Publique	x														x	x	x	x	x	x	x	x						x							
Écocentre de Harrington	Harrington	Oui	Publique	x															x	x	x	x	x	x	x	x												
Éco-peinture	Trois-Rivières	Non	OSBL										x																									
Garage municipal de Grenville	Grenville	Oui	Publique	x																x																		

				Activités												Matières visées																						
Organisme et entreprise	Localisation	Situé sur le territoire de planification	Type	Récupération / point de dépôt	Réemploi	Réparation avec ou sans revente	Tri	Recyclage	Valorisation	Élimination	Transbordement	Location de conteneurs	Gestionnaire	Collecte et transport	Autres	Meubles, etc.	Textiles	TIC	Métal	Huiles	Ampoules et fluocompactes	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Matières organiques	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques	Médicaments	Lunettes	Autres				
Récupération de résidus domestiques dangereux (RDD) et écocentres																																						
Garage municipal Grenville-sur-la-Rouge	Grenville-sur-la-Rouge	Oui	Publique	x																x																		
Hôtel de Ville Mille-Isles	Mille-Isles	Oui	Publique	x																x																		
Quincaillerie Patrick Morin	Lachute	Oui	Privée		x																	x																
RECYC-QUÉBEC	Québec	Non	Société d'État												x									x							x							
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Chambly	Non	OSBL										x							x																		
Toutes les pharmacies	n/a	Oui	Privée	x																													x					
Toyota Lachute	Lachute	Oui	Privée	x																x																		
Récupération et mise en valeur des matières résiduelles																																						
Fer et métal Dewar enr.	Brownsburg-Chatham	Oui	Privée	x															x																			
Iris clinique d'optométrie	Lachute		Privée	x																														x				
Récupération et mise en valeur des matières résiduelles																																						
La Maison Populaire d'Argenteuil	Lachute	Oui	OSBL	x																														x				

				Activités												Matières visées																			
Organisme et entreprise	Localisation	Situé sur le territoire de planification	Type	Récupération / point de dépôt	Réemploi	Réparation avec ou sans revente	Tri	Recyclage	Valorisation	Élimination	Transbordement	Location de conteneurs	Gestionnaire	Collecte et transport	Autres	Meubles, etc.	Textiles	TIC	Métal	Huiles	Ampoules et fluocompactes	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Matières organiques	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques	Médicaments	Lunettes	Autres	
				Récupération et mise en valeur des matières résiduelles																															
Optique Clin d'Œil	Lachute	Oui	Privée	x																														x	
Resco	Grenville	Oui	Privée			x										x																			
Entreprise-École Recypro d'Argenteuil	Lachute	Oui	Privée		x												x	x																	
Entreprise Modix Plastique Inc.	Lachute	Oui	Privée						x																						x				
Cascades Groupe Tissu une division de Cascades Canada Inc.	Lachute	Oui	Privée					x																							x				
Vision Expert	Lachute	Oui	Privée			x																												x	
Centre d'Entraide d'Argenteuil	Lachute	Oui	OSBL		x																						x								
Réseau de dépannage alimentaire – Secteur ouest de la MRC d'Argenteuil	Grenville-sur-la-Rouge	Oui	OSBL		x																						x								
Arbressence	Blainville	Non	Privée					x						x												x									

1.4 Gestion actuelle des matières résiduelles

1.4.1 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation

Le tableau 1.16 recense les programmes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) conduits en 2020. Une comparaison avec les coûts de 2015 est également présentée. Bien que la diversité des moyens de communication ait considérablement augmenté depuis 2015, les coûts investis ont nettement diminué pour la majorité des municipalités. Ce changement est en partie attribuable à la perte d'importance relative des imprimés. Il est également à noter que la pandémie de 2020 et 2021 vient également influencer les dépenses en ISÉ ciblées sur la gestion des matières résiduelles en 2020, par exemple en ce qui concerne la mise sur pied de patrouille verte visant la sensibilisation de porte en porte.

En 2018, la MRC d'Argenteuil et ses neuf municipalités locales ont lancé une campagne de sensibilisation *3-2-1-0 La force du nombre*, une initiative régionale pour réduire le gaspillage. En parallèle de cette campagne, un plan de communication a été créé afin de supporter son déploiement et du même coup, tendre vers l'amélioration de ce créneau. Durant la première phase de cette campagne d'ISÉ, plusieurs efforts de communication ont été réalisés, notamment la mise sur pied du site internet 3-2-1-0.com, le guichet unique regroupant l'ensemble des informations concernant la gestion des matières résiduelles pour tous les citoyens du territoire. Ensuite, la production d'un accroche-bac et d'un dépliant aide-mémoire, le lancement d'une série de publications sur les réseaux sociaux ainsi que la recherche d'ambassadeurs pour chaque municipalité ont complété le déploiement de la campagne.

Pour continuer l'éducation des citoyens de la MRC, la MRC d'Argenteuil s'est liée à l'organisme GUEPE pour la mise sur pied du projet Carbone Scol'ERE, un programme éducatif clé en main offert dans les écoles primaires du Québec. Ce projet a pour but de sensibiliser les jeunes d'aujourd'hui aux changements climatiques et aux changements comportementaux durables dans ce contexte et à l'impact des choix de consommation d'un bien ou d'un aliment sur l'environnement jusqu'à sa fin de vie. Il apporte également des solutions responsables et positives notamment à l'égard des matières résiduelles, impliquant le jeune lui-même, mais également sa famille dans des devoirs écoresponsables. La MRC d'Argenteuil reçoit depuis 2020 une participation financière dans le cadre de ce projet de la part notamment de la RIADM, d'Englobe et de la députée provinciale.

Tableau 1.16 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en 2020

Municipalité	Moyen	Matières visées	Objectif	Coût 2015 ¹	Coût 2020	Variation
Brownsburg-Chatham	Outils maison, publication internet, site Internet 3-2-1-0.com événement, collecte des RDD.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC, CRD et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	n.d.	6 000 \$	
Gore	Dépliants, journal local, publication Internet, site Internet 3-2-1-0.com.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC, CRD et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	3 000 \$	0 \$	-100 %
Grenville	Publication Internet, site Internet 3-2-1-0.com.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC, CRD et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	149 \$	0 \$	-100 %
Grenville-sur-la-Rouge	Publication Internet, site Internet 3-2-1-0.com.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC, CRD et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	500 \$	0 \$	-100 %
Harrington	Bulletin municipal, site Internet 3-2-1-0.com.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC, CRD et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	15 000 \$	300 \$	-96 %
Lachute	Conférence, Publication Internet, Site Internet 3-2-1-0.com.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	n.d.	0 \$	
Mille-Isles	Dépliants, journal local, outils maison, publication Internet, Site Internet 3-2-1-0.com, événement.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	2 650 \$	1 800 \$	-19 %
Saint-André-d'Argenteuil	Dépliants, publication Internet, Site Internet 3-2-1-0.com, événement.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	500 \$	0 \$	-100 %
Wentworth	Outils maison, site Internet 3-2-1-0.com.	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC et RDD.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	4 700 \$	3 000 \$	-22 %
MRC d'Argenteuil	Soutien site Internet 3-2-1-0.com; partenaire projet carbone Scol'ERE	Matières recyclables, matières organiques, déchets, encombrants, TIC et RDD; changements climatiques et gaz à effet de serre.	Informers les citoyens sur les services de collecte offerts.	0 \$	5 166 \$	100 %
TOTAL				26 499 \$	16 266 \$	-24 %

1- Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

1.4.2 Services municipaux

Comme décrit à la section 1.2.2, les villes et municipalités locales sont les principaux intervenants en planification des services en gestion des matières résiduelles sur le territoire. Le tableau 1.17 présente les caractéristiques des collectes des matières organiques résiduelles, tandis que le tableau 1.18 détaille les collectes réservées aux résidus verts. Depuis l'adoption du PGMR 2016-2020, trois municipalités ont lancé leur programme de collecte de matières organiques pour un total de sept municipalités sur neuf desservies en 2020. Quatre municipalités offrent la collecte en porte à porte en bac roulant, et trois autres font la promotion du compostage domestique à degré variable et offrent également des lieux d'apport volontaire pour les matières organiques. Ces derniers programmes ont été développés notamment selon les critères du programme *Aide au compostage domestique et communautaire* (ACDC) offert jusqu'en 2021 par le gouvernement du Québec.

Tableau 1.17 Services de collecte des matières organiques en 2020

Municipalité	Nombre de composteurs domestiques distribués	Nombre de collectes ¹	Fréquence ²	Jour de collecte ²	Type de contenant ¹	Mode de gestion ¹	Nombre de portes desservies par la collecte ¹	Nombre de portes ayant accès aux lieux d'apport volontaire ¹
Brownsburg-Chatham	n.d.	38	Novembre à avril : 1x/2 semaines Mai à octobre : 1x/semaine	Mardi	Bac 240 L, Bac 360 L, autres	Porte à porte	2 958	0
Gore	0	12	Apport volontaire	s.o.	Conteneurs à chargement avant (CCA)	Apport volontaire, Compostage communautaire	0	1 658
Grenville	n.d.	35	Octobre à avril : 1x/2 semaines Mai à septembre : 1x/semaine	Mardi	Bac 240 L, Bac 360 L, autres	Porte à porte	925	0
Grenville-sur-la-Rouge	n.d.	0	s.o.	s.o.	s.o.	Aucun	0	0
Harrington	25	0	s.o.	s.o.	s.o.	Compostage domestique seulement	0	0
Lachute	n.d.	33	Septembre à avril : 1x/2 semaines Mai à août : 1x/semaine	Vendredi	Bac 240 L	Porte à porte	7 464	0
Mille-Isles	218	12	Apport volontaire	s.o.	Conteneurs à chargement avant (CCA)	Apport volontaire, Compostage domestique	0	1 120
Saint-André-d'Argenteuil	n.d.	37	Décembre à mars : 1x/mois Avril à novembre : 1x/semaine	Vendredi	Bac 240 L, Bac 360 L	Porte à porte	1 411	0
Wentworth	0	12	Apport volontaire	Jeudi	Boîtes, Conteneurs à chargement avant (CCA)	Apport volontaire, Compostage domestique	0	816

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

2- Calendrier des collectes des municipalités de la MRC d'Argenteuil.

Il est pertinent de souligner, bien que les systèmes présentés au tableau 1.17 soient les principaux programmes de détournement de la matière organique de l'enfouissement, qu'ils ne sont pas les seuls. En amont des collectes en vue du recyclage par compostage, il y a quelques organisations locales, en partenariat avec Moisson Laurentides, qui effectuent la collecte d'aliments invendus pour la redistribution en dépannage alimentaire. Le *Programme de récupération en supermarchés (PRS)* chapeauté par Moisson Laurentides est en vigueur sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Ainsi, le Centre d'entraide d'Argenteuil et le Réseau de dépannage alimentaire – Secteur ouest de la MRC d'Argenteuil ont cueilli des aliments invendus ou déclassés propres à la consommation dans les épiceries en vue de leur redistribution. Ce geste concret à l'encontre du gaspillage alimentaire, sous forme de réemploi, était encouragé en 2020, au Maxi, au IGA et au Super C, tous situés à Lachute ^[12]. Selon les informations obtenues auprès du Centre d'entraide d'Argenteuil, la quantité d'aliments réemployés par ce programme se calcule à environ 25 tonnes pour l'année 2020 (Mme Louise Desrochers, communication personnelle, le 15 juin 2022).

En complément aux collectes de résidus verts apparaissant au tableau 1.18, le centre de tri Tricentris à Lachute reçoit de la part des entrepreneurs en aménagement paysager des résidus de la taille de haies de cèdres. Ces résidus sont ensuite acheminés vers l'entreprise Arbressence pour la fabrication d'essences naturelles. Les quantités gérées par ce partenariat d'économie circulaire ne sont pas connues avec précision pour 2020, mais se chiffrent à dix (10) tonnes de résidus verts en 2021 et à 20 tonnes de résidus verts en 2022.

Tableau 1.18 Services de collecte de résidus verts en 2020

Municipalité	Gestion des feuilles mortes ¹	Lieu de traitement	Gestion des sapins ¹	Période de collectes de sapins ²	Lieu de traitement
Brownsburg-Chatham	Porte à porte	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	Apport volontaire	17 au 21 janvier	Plateforme de compostage Englobe (RIADM)
Gore	Aucun	s.o.	Aucun	s.o.	s.o.
Grenville	Porte à porte	Centre de compostage Mironor	Aucun	s.o.	s.o.
Grenville-sur-la-Rouge	Apport volontaire, porte à porte	Centre de compostage Mironor	Aucun	s.o.	s.o.
Harrington	Apport volontaire	s.o.	Apport volontaire	s.o.	s.o.
Lachute	Apport volontaire, porte à porte	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	Apport volontaire	3 au 31 janvier	Plateforme de compostage Englobe (RIADM)
Mille-Isles	Apport volontaire	Plateforme de compostage Englobe (RIADM)	Aucun	s.o.	s.o.
Saint-André-d'Argenteuil	Porte à porte	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	Apport volontaire	3 au 31 janvier	Plateforme de compostage Englobe (RIADM)
Wentworth	Apport volontaire	Plateforme de compostage Englobe (RIADM)	Aucun	s.o.	s.o.

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

2- Calendrier des collectes des municipalités.

Le tableau 1.19 fournit les détails des contrats de collecte des matières organiques pour l'année 2020 dans les sept municipalités et villes visées.

Tableau 1.19 Détails des contrats de collecte et de traitement des matières organiques en 2020

Municipalité	Collecte et transport				Traitement				Coût total	Coût unitaire (porte)
	Entreprise	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coût 2020 (avant taxes)	Lieu de traitement	Durée de contrat	Échéance du contrat	Coût 2020 (avant taxes)		
Brownsburg-Chatham	Waste Management	5 ans (3+1+1)	2022-08-31 2023-08-31 2024-08-31 selon	91 434 \$	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	s.o	s.o.	s.o.	91 434 \$	30,91 \$
Gore	Services Sanitaires St-Jérôme (TIBO)	1 an	2023-05-31	18 643 \$	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	n.d	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Grenville	TRANSPORT RLS	5 ans	2020-12-31	33 653 \$	Centre de compostage Mironor	5 ans	2024-05-31	5 827 \$	39 480 \$	42,68 \$
Lachute	RCI - Waste Mannagement	5 ans	2021-08-31	134 250 \$	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	s.o	s.o.	s.o.	134 250 \$	17,99 \$
Mille-Isles	Services Sanitaires St-Jérôme (TIBO)	1 an renouvelable automatiquement	2021-05-05	302 \$	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	1 an renouvelable automatiquement	2023-01-01	126 \$	428 \$	0,38 \$
Saint-André-d'Argenteuil	Transport sanitaire Hayes	n.d.	2021-12-31	49 874 \$	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	s.o	s.o.	s.o.	49 874 \$	35,35 \$
Wentworth	TIBO	1 an	2023-05-31	1 208 \$	Plate-forme de compostage Englobe (RIADM)	4 ans	2025-10-01	504 \$	1 712 \$	2,10 \$

Les neuf municipalités de la MRC offrent la collecte en porte à porte des matières recyclables. La municipalité d'Harrington a un service hybride qui jumelle la collecte en porte à porte dans certains secteurs avec l'apport volontaire en 33 points de desserte. Le tableau 1.20 présente les caractéristiques des services de collecte des matières recyclables. Le tableau 1.21 détaille les contrats de collecte et de tri. L'ensemble des municipalités envoient leurs matières recyclables au centre de tri Tricentris situé à Lachute.

Tableau 1.20 Services de collecte de matières recyclables

Municipalité	Nombre de collectes ¹	Fréquence ¹	Jour de collecte ²	Type de contenant ¹	Nombre de portes desservies par la collecte ²
Brownsburg-Chatham	26	Aux 2 semaines	Vendredi	Bac 240 litres, bac 360 litres	2 958
Gore	26	Aux 2 semaines	Jeudi	Bac 120 litres, bac 240 litres, bac 360 litres	1 658
Grenville	26	Aux 2 semaines	Mardi	Bac 360 litres	925
Grenville-sur-la-Rouge	26	Aux 2 semaines	Lundi	Bac 360 litres	1 923
Harrington	52 ³	1 fois par semaine	Mercredi	Bac 360 litres	1 575
Lachute	26	Aux 2 semaines	Jeudi	Bac 360 litres	7 464
Mille-Isles	26	Aux 2 semaines	Mercredi	Bac 360 litres	1 120
Saint-André-d'Argenteuil	26	Aux 2 semaines	Mardi	Bac 240 litres, bac 360 litres	1 411
Wentworth	26	Aux 2 semaines	Mercredi	Bac 240 litres, bac 360 litres	816

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

2- Calendrier des collectes des municipalités.

3- La collecte hebdomadaire a débuté au mois de mars 2021.

Tableau 1.21 Détails des contrats de collecte et de traitement des matières recyclables en 2020

Municipalité	Collecte et transport				Traitement (tri)				Coût total	Coût unitaire (porte)
	Entreprise	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coût 2020 (avant taxes)	Lieu de traitement	Durée de contrat	Échéance du contrat	Coût 2020 (avant taxes)		
Brownsburg-Chatham	Waste Management	3 ans +1 +1	2022-08-31 2023-08-31 2024-08-31 selon	120 543 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	62 567 \$	183 110 \$	61,90 \$
Gore	Services Sanitaires St-Jérôme (TIBO)	3 ans	2021-12-31	50 818 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	0 \$	50 819 \$	17,18 \$
Grenville	TRANSPORT RLS	5 ans	2020-12-31	23 085 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	14 045 \$	37 130 \$	12,55 \$
Grenville-sur-la-Rouge	Hayes	n.d.	2023-11-10	72 545 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	54 140 \$	126 686 \$	42,83 \$
Harrington	Municipalité	s.o.	s.o.	64 946 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	0 \$	64 946 \$	21,96 \$
Lachute	RCI - Waste Management	5 ans	2021-08-31	107 838 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	105 078 \$	212 916 \$	71,98 \$
Mille-Isles	Services Sanitaires St-Jérôme (TIBO)	3 ans	2021-12-31	44 620 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	12 748 \$	57 368 \$	19,39 \$
Saint-André-d'Argenteuil	Transport sanitaire Hayes	n.d.	n.d.	33 931 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	0 \$	33 931 \$	11,47 \$
Wentworth	Waste Management	4 ans	2023-12-31	39 878 \$	Tricentris	s.o. (membre)	s.o. (membre)	4 401 \$	44 279 \$	14,97 \$

Toutes les unités d'occupation résidentielle de la MRC sont desservies par une collecte en porte à porte des déchets. La fréquence de collecte diffère par municipalité. Le tableau 1.22 et tableau 1.23 présentent les détails des services de collecte et des contrats de collecte et traitement des déchets. Toutes les municipalités traitent leurs déchets au lieu d'enfouissement technique de la RIADM qui est exploité par WM Québec.

Tableau 1.22 Services de collecte des déchets en 2020

Municipalité	Nombre de collectes ¹	Fréquence ¹	Jour de collecte ²	Type de contenant ¹	Nombre de portes desservies par la collecte ²
Brownsburg-Chatham	26	Aux 2 semaines	Mercredi	Bac 240 litres, bac 360 litres	2 958
Gore	26	Aux 2 semaines	Mercredi	Sacs, bacs	1 658
Grenville	26	Aux 2 semaines	Mardi	Bac 360 litres	925
Grenville-sur-la-Rouge	35	Variable selon la saison, été hebdomadaire, hiver aux 2 semaines	Mercredi	Bac 360 litres	1 923
Harrington	52	Hebdomadaire	Lundi et mardi	Sacs, boîtes, autres	1 575
Lachute	34	Variable selon la saison	Lundi	Bac 240 litres, bac 360 litres	7 464
Mille-Isles	38	Variable selon la saison, été hebdomadaire, hiver aux 2 semaines	Mercredi	Bac 240 litres	1 120
Saint-André-d'Argenteuil	33	Été hebdomadaire, hiver aux 2 semaines	Mardi	Bac 240 litres, bac 360 litres	1 411
Wentworth	37	Variable selon la saison, été hebdomadaire, hiver aux 2 semaines	Mercredi	Bac 240 litres, bac 360 litres	816

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

2- Calendrier de collectes des municipalités.

Tableau 1.23 Détails des contrats de collecte et de traitement des déchets en 2020

Municipalité	Collecte et transport				Traitement				Coût total	Coût unitaire (porte)
	Entreprise	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coût 2020 (avant taxes)	Lieu de traitement	Durée de contrat	Échéance du contrat	Coût 2020 (avant taxes)		
Brownsburg-Chatham	Waste Management	3 ans + 1 + 1	2022-08-31, 2023-08-31, 2024-08-31 selon	283 704 \$	LET de la RIADM membre (WM)	s.o.	s.o.	87 796 \$	371 500 \$	125,59\$
Gore	Tri Argenteuil	3 ans	2024-08-31	96 008 \$	LET de la RIADM (WM)	n.d.	n.d.	0 \$	96 008 \$	32,46\$
Grenville	TRANSPORT R.L.S.	5 ans	2020-12-31	24 985 \$	LET de la RIADM (WM)	n.d.	n.d.	20 713 \$	45 698 \$	15,45\$
Grenville-sur-la-Rouge	Hayes	2 ans	2023-11-10	136 647 \$	LET de la RIADM (WM)	n.d.	n.d.	54 141 \$	190 788 \$	64,50\$
Harrington	Municipalité	s.o.		163 886 \$	LET de la RIADM (WM)	n.d.	n.d.	0 \$	163 886 \$	55,40\$
Lachute	RCI - Waste Mannagement	5 ans	2021-08-31	136 293 \$	LET de la RIADM membre (WM)	s.o.	s.o.	156 475 \$	292 768 \$	98,97\$
Mille-Isles	Services Sanitaires St-Jérôme (TIBO)	3 ans	2021-12-31	82 448 \$	LET de la RIADM (WM)	25 ans	2031	29 059 \$	111 507 \$	37,70\$
Saint-André-d'Argenteuil	Transport sanitaire Hayes		2021-12-31	49 360 \$	LET de la RIADM membre (WM)	s.o.	s.o.	42 532 \$	91 893 \$	31,07\$
Wentworth	Waste Management	4 ans	2023-12-31	80 359 \$	LET de la RIADM (WM)	2 ans	2024-12-31	15 869 \$	96 228 \$	32,53\$

Le tableau 1.24 résume la situation des autres services de récupération, notamment la collecte des encombrants, des RDD et des CRD offertes sur le territoire. L'ensemble des municipalités offrent un service d'apport volontaire pour les RDD. Brownsburg-Chatham offre également deux collectes en porte à porte à ses citoyens.

Tableau 1.24 Autres services de récupération des matières résiduelles en 2020

Municipalité	Encombrants ^{1,2,3}		RDD ¹		CRD ¹	
	Nombre de collectes	Fréquence	Fréquence	Particularités	Lieu de dépôt	Distance
Brownsburg-Chatham	12	1x/mois	Date fixe, à l'année selon les horaires	Porte à porte, Apport volontaire	Écocentre	Entre 5 et 10 km
Gore	12	1x/mois	Au besoin	Apport volontaire	Écocentre	Entre 0 et 5 km
Grenville	26	1x/2semaines	Au besoin	Apport volontaire	Recyclage Foucault	Entre 0 et 5 km
Grenville-sur-la-Rouge	2	Date fixe apport volontaire	Au besoin	Apport volontaire	Écocentre	Entre 5 et 10 km
Harrington	4	4x/année	À l'année selon les horaires	Apport volontaire	Écocentre	Entre 15 et 20 km
Lachute	5	Autre	À l'année selon les horaires	Apport volontaire	Écocentre	Entre 0 et 5 km
Mille-Isles	12	1x/mois	À l'année selon les horaires	Apport volontaire	Écocentre	Entre 10 et 15 km
Saint-André-d'Argenteuil	12	1 x/mois	À l'année selon les horaires	Apport volontaire	Écocentre	Entre 5 et 20 km
Wentworth	12	1x/mois	Au besoin	Apport volontaire	Écocentre	Entre 10 et 15 km

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

2- Calendrier des collectes des municipalités.

3- Les encombrants recueillis dans les collectes municipales sont destinés à l'enfouissement.

Les citoyens de Gore, Harrington, Mille-Isles et Wentworth peuvent apporter leurs RDD à l'écocentre désigné pour leur utilisation. Le dépôt permanent de la RIADM juxtaposé à l'écocentre de Lachute dessert les municipalités membres, de mai à octobre. Les garages municipaux de Grenville et de Grenville-sur-la-Rouge agissent comme points de dépôt pour ces municipalités respectives. Le tableau 1.25 présente tous les détails des points de dépôt ainsi que les produits acceptés pour chacun. Le tableau 1.26 met en lumière les détails sur les contrats de récupération de RDD ainsi que les coûts associés (coût de transport, coût de disposition et coût total).

Tableau 1.25 Points de dépôt de RDD des produits sous REP offerts pour chaque municipalité en 2020

Municipalité	Point de dépôt de RDD	RDD acceptés
Brownsburg-Chatham	Dépôt permanent de RDD de la RIADM	Aérosols, TIC, batteries, huiles usées, peinture, piles, antigel et contenants, bonbonnes de propane, fluocompactes et néons, colle, goudron, chlore, essence, cartouches d'encre, extincteur
Gore	Écocentre les Bons Voisins	Batteries, huiles usées, néons et ampoules fluocompactes, peintures, TIC, batteries, bonbonnes de propane, antigel
Grenville	Garage municipal	Ampoules fluocompactes, huiles usées, insecticides, peinture, piles, solvants, tubes fluorescents, TIC
Grenville-sur-la-Rouge	Recyclage Foucault	Appareils réfrigérants, batteries, huiles usées, néons et ampoules fluocompactes, peintures
Harrington	Écocentre	Appareils réfrigérants, TIC, batteries, peintures, vernis, solvants, huiles usées, aérosols, oxydants, bonbonnes de propane, pesticides et engrais, cartouches d'encre, produits nettoyants, ampoules fluo compactes et tubes fluorescents, extincteurs, piles, thermomètres
Lachute	Dépôt permanent de RDD de la RIADM (juxtaposé à l'écocentre de la Ville)	Aérosols, TIC, batteries, huiles usées, peinture, piles, antigel et contenants, bonbonnes de propane, fluocompactes et néons, colle, goudron, chlore, essence, cartouches d'encre, extincteur, appareils réfrigérants
Mille-Isles	Écocentre les Bons voisins	Batteries, huiles usées, néons et ampoules fluocompactes, peintures, TIC
Saint-André-d'Argenteuil	Dépôt permanent de RDD de la RIADM	Aérosols, TIC, batteries, huiles usées, peinture, piles, antigel et contenants, bonbonnes de propane, fluocompactes et néons, colle, goudron, chlore, essence, cartouches d'encre, extincteur
Wentworth	Écocentre les Bons Voisins	Batteries, huiles usées, néons et ampoules fluocompactes, peintures, TIC, batteries, bonbonnes de propane, antigel

Tableau 1.26 Détails des contrats de récupération des RDD en 2020

Municipalité	Entreprise(s)	Coûts de transport ¹	Coûts de disposition ¹	Coût total ¹
Brownsburg-Chatham	Triumvirate	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
Gore	Laurentide Re/Sources	1 594 \$	0 \$	1 594 \$
Grenville	Laurentide Re/Sources, ARPE	0 \$	1 108 \$	1 108 \$
Grenville-sur-la-Rouge	Laurentide Re/Sources, ARPE	0 \$	175 \$	175 \$
Harrington	n.d.	13 139 \$	0 \$	13 139 \$
Lachute	Laurentide Re/Sources, Réseau CFER, Purolator, RPM Eco, Batteries Dixon, Extincteur Saint-Jérôme	2 046 \$	17 000 \$	19 046 \$
Mille-Isles	Apport à l'écocentre aucune collecte	0 \$	930 \$	930 \$
Saint-André-d'Argenteuil	n.d.	0 \$	0 \$	0 \$
Wentworth	Centre de tri d'Argenteuil, Rapidgaz, Recyclage Sterling, Laurentide Re/Sources	1 900 \$	26 500 \$	400 \$

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

Les résidus de construction rénovation et démolition (CRD) des résidents sont acceptés dans les écocentres ou centres privés présentés antérieurement au tableau 1.14 et au tableau 1.24. Les gestionnaires municipaux ont conclu des ententes pour le traitement des résidus de CRD reçus dans les écocentres ou directement dans les centres privés. En général, les services aux citoyens sont sans frais ou très peu dispendieux.

Le tableau 1.27 indique les détails de ces ententes. Il est à noter que les entreprises AIM recyclage et MM métal sont des débouchés pour les métaux seulement, que le Centre de tri d'Argenteuil, Recyclage Foucault et Recyclage Sterling reçoivent tous types de rebuts de CRD et qu'enfin, les rejets de l'écocentre de Lachute sont acheminés à WM inc. pour enfouissement.

Tableau 1.27 Détails des contrats de collecte et de traitement des résidus de CRD en 2020

Municipalité	Entreprise(s)	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coûts de traitement 2020 (avant taxes)	Coûts de transport 2020 (avant taxes)	Coût total
Brownsburg-Chatham	Centre de tri d'Argenteuil	1 an	Renouvelée chaque année; entente entérinée par résolution	0 \$	92 807 \$	92 807 \$
Gore	Centre de tri d'Argenteuil	n.d.	n.d.	0 \$	107 825 \$	107 825 \$
Grenville	Recyclage Foucault	1 an	Renouvelée chaque année	0 \$	12 470 \$	12 470 \$
Grenville-sur-la-Rouge	Recyclage Foucault	1 an	Renouvelée chaque année	0 \$	170 368 \$	170 368 \$
Harrington	Recyclage Sterling; AIM recyclage	n.d.	n.d.	0 \$	17 406 \$	17 406 \$
Lachute	Centre de tri d'Argenteuil; MM Métal; WM inc.	n.d.	n.d.	0 \$	22 347 \$	22 347 \$
Mille-Isles	Centre de tri d'Argenteuil	n.d.	n.d.	0 \$	31 286 \$	31 286 \$
Saint-André-d'Argenteuil	Centre de tri d'Argenteuil	1 an	Renouvelée chaque année; entente entérinée par résolution	0 \$	0 \$	0 \$
Wentworth	Centre de tri d'Argenteuil; Recyclage Sterling	n.d.	n.d.	0 \$	27 790 \$	27 790 \$

Des services supplémentaires aux résidents sont également en développement, par exemple la récupération et le recyclage du plastique agricole (plastique d'ensilage). Vu l'absence de service permanent en ce sens au cours de l'année de référence 2020, ces initiatives seront traitées ultérieurement à la section 2.

1.4.3 Gestion des boues

Le tableau suivant révèle que le nombre de ménages (portes) dans la MRC d'Argenteuil qui sont desservis par des réseaux d'égout se chiffre à presque 10 000. Les informations sur les quantités et le mode de traitement des boues générées par les stations d'épuration, associées à ces réseaux d'égout, sont connues avec certitude pour la Ville de Lachute seulement. Les informations relatives aux boues des stations d'épuration municipales figurent au tableau 1.28.

Tableau 1.28 Gestion des boues municipales en 2020

Municipalité	Population desservie (nombre de portes)	Type de station	Année de mise en service	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Mode de gestion des boues	Lieu de disposition	Année projetée de vidange
Brownsburg-Chatham	1 619 portes	Étangs aérés	2000	Au besoin	s.o.	s.o.	s.o.	n.d.
Grenville	887 portes	Étangs à rétention réduite	2001	Au besoin	s.o.	s.o.	s.o.	2028
Lachute	6 337 portes	Étangs aérés	2000	Au besoin	2022	Valorisation	Terre agricole	n.d.
Saint-André-d'Argenteuil	391 portes	Étangs aérés	Deux stations : 1995 et 1996	Au besoin	s.o.	s.o.	s.o.	n.d.

La balance des résidences permanentes et saisonnières, des exploitations agricoles et des petits ICI non desservis par les stations d'épuration figurant au tableau précédent sont munis de systèmes de traitement des eaux usées conçues pour les résidences isolées. Plusieurs types de systèmes existent, mais la vaste majorité comprend une fosse septique qui doit être vidangée systématiquement, le tout selon les exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Selon les informations disponibles, le nombre de fosses septiques sur le territoire de la MRC est de 11 411. Le tableau 1.29 présente les caractéristiques de la gestion des boues de fosses septiques dans chaque municipalité et ville. Il est à noter que la municipalité de Gore présente un programme exemplaire de suivi des boues de fosses septiques par suite d'un travail d'inventaire et d'inspection des installations sanitaires.

Les boues de fosses septiques sont partiellement traitées sur le territoire de la MRC dans les installations du Centre de compostage Mironor, lorsque soutirées par Fosses septiques Miron. La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, qui organise les vidanges de boues de fosses septiques, fait affaire avec cette dernière et par extension cette installation de traitement. Sur la balance du territoire, les vidanges des boues de fosses septiques sont sous la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant. À l'exception de Fosses septiques Miron, les entrepreneurs de soutirage de boues listés au tableau 1.15 font affaire avec des sites de traitement situés à l'extérieur de la MRC d'Argenteuil. Ainsi, l'information précise sur la destination finale de l'ensemble des boues de fosses septiques n'est pas connue.

Tableau 1.29 Gestion des boues de fosses septiques en 2020

Municipalité	Estimation du nombre de fosses septiques total (2020)	Règlement sur la vidange des fosses septiques	Fréquence de vidange	Responsable
Brownsburg-Chatham	2 367	Aucun règlement municipal	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Gore	1 669	Oui, règlement municipal qui exige les preuves de vidange de toutes les résidences	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Grenville	19	Aucun règlement municipal	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Grenville-sur-la-Rouge	2 125	Oui; le règlement municipal R-98 oblige les citoyens à fournir la preuve de vidange de leurs installations septiques à la municipalité. Le règlement RU-950-01-15 vient d'être adopté et abrogera le règlement précédent en municipalisant la vidange des fosses	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Harrington	1 606	Le règlement 168-2007 oblige les citoyens à fournir une preuve de vidange de leurs installations de fosses septiques à la municipalité	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Lachute	567	Aucun règlement municipal	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Mille-Isles	1 042	Aucun règlement municipal	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Saint-André-d'Argenteuil	1 185	Aucun règlement municipal	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen

Municipalité	Estimation du nombre de fosses septiques total (2020)	Règlement sur la vidange des fosses septiques	Fréquence de vidange	Responsable
Wentworth	831	Règlement municipal #61 obligeant les propriétaires effectuant la vidange de leur fosse à en fournir une preuve à la municipalité	Selon le règlement provincial Q-2 r. 22, les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières	Citoyen
Total	11 411	s.o.	s.o.	s.o.

1.4.4 Gestion des matières résiduelles dans les ICI

Le tableau 1.30 présente les informations disponibles sur la participation des ICI aux différentes collectes municipales. Les données présentées ont été colligées sur la période de mars 2019 à avril 2022, dans le cadre du projet *Mission Recyclage Compostage Laurentides*. Les ICI ayant des besoins surpassant l'offre de services des municipalités peuvent contracter des services de collecte privés.

Tableau 1.30 Nombre d'ICI connus participant aux collectes municipales

Municipalité	Matières recyclables ¹	Matières organiques ¹	Déchets ¹
Brownsburg-Chatham	18	9	19
Gore	4	3	1
Grenville	23	12	7
Grenville-sur-la-Rouge	4	0	5
Harrington	3	0	3
Lachute	91	28	67
Mille-Isles	2	2	2
Saint-André-d'Argenteuil	18	6	20
Wentworth	1	1	1
Total (2020)	163	61	125

Synergie Économique Laurentides (SEL). (2022).

Synergie Économique Laurentides a lancé le programme *Mission Recyclage Compostage Laurentides* en 2019. Ce projet a pour objectif d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques générées par les ICI. Pour ce faire, les agents du programme ont approché les ICI sur tout le territoire des Laurentides afin de les sensibiliser à la possibilité de trier, de recycler ou de valoriser les matières résiduelles, selon leur réalité. Ce projet a également permis à la MRC d'Argenteuil et ses municipalités de mieux cibler les besoins des ICI sur leur territoire ainsi que raffiner le portrait sur les quantités approximatives de matières générées par ce secteur.

Le tableau 1.31 dénombre le nombre d'ICI contactés par Synergie Économique Laurentides durant la première phase du projet *Mission Recyclage Compostage Laurentides*. Cette première phase du projet, de mars 2019 à août 2021, avait pour but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et organiques générées par les ICI. La deuxième phase du projet, qui a débuté en septembre 2021, vise principalement le détournement de l'enfouissement de la matière organique générée par les ICI.

Tableau 1.31 Nombre d'ICI contactés durant la phase 1 de *Mission Recyclage Compostage Laurentides*

Municipalités	ICI contactés par courriel ou téléphone	ICI contactés en porte à porte	ICI visités sur place	Informations GMR obtenues par observations
Brownsburg-Chatham	36	0	25	2
Gore	4	0	4	0
Grenville	22	15	7	11
Grenville-sur-la-Rouge	8	0	4	0
Harrington	8	0	4	0
Lachute	124	21	44	59
Mille-Isles	5	0	0	3
Saint-André-d'Argenteuil	29	0	15	5
Wentworth	2	0	0	0
Total	238	36	103	80

Synergie Économique Laurentides (SEL). (2021).

La MRC est également impliquée dans la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides, coordonnée par le Carrefour bioalimentaire des Laurentides (CBL). Cet organisme à but non lucratif contribue au développement de systèmes bioalimentaires plus durables sur le territoire des Laurentides. En 2020, des améliorations aux équipements ont été réalisées afin de diminuer les pertes dans le secteur de l'agriculture durable. Le plan de travail du Réseau alimentaire pour le développement inclusif et solidaire d'Argenteuil (RADIS) a également été actualisé et a été présenté aux différentes parties prenantes pour cibler des stratégies de mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides, en plus de promouvoir un plan de transport durable.

1.4.5 Gestion des matières résiduelles issues du secteur CRD

En complément aux informations présentées à la section 1.4.2 et au tableau 1.27, les entreprises privées ont également accès aux installations situées sur le territoire en sus d'installations supplémentaires à l'extérieur du territoire.

D'abord, soulignons le Centre de tri d'Argenteuil, situé à Brownsburg-Chatham, qui a reçu et traité plus de 30 000 tonnes de résidus de CRD en 2020. Bien que tout type de clientèle soit admise au Centre de tri d'Argenteuil, la majorité desservie est résidentielle. Le Centre de tri d'Argenteuil reçoit et traite également des matières provenant de l'extérieur du territoire de la MRC d'Argenteuil.

Ensuite, Recyclage Foucault, a reçu, trié et fait valoriser entre 10 000 et 13 000 tonnes de résidus de CRD en 2020, le tout majoritairement généré par le secteur résidentiel.

Les informations recueillies auprès des gestionnaires des deux infrastructures ci-haut mentionnés suggèrent qu'une forte portion des résidus de CRD générés sur le territoire sont exportés vers des centres de tri de résidus de CRD à l'extérieur du territoire de la MRC d'Argenteuil. Les quantités des résidus de CRD générés sur le territoire sont présentées à la section 1.5.3.

1.5 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification

Méthodologie

Afin de dresser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC, un effort important a été consenti pour obtenir des données propres au territoire. Des sources de données locales ont été utilisées afin de broser un portrait fiable et détaillé de l'inventaire des matières résiduelles générées.

Pour cette raison, un niveau de confiance élevé s'applique sur l'exactitude des données des quantités des matières résiduelles récupérées pour le présent PGMR.

Les sources de données locales suivantes ont notamment été utilisées :

- Les bilans annuels compilés par la MRC d'Argenteuil et ses municipalités membres (déchets ultimes, matières recyclables, matières organiques, résidus apportés dans les écocentres et boues municipales);
- Les bilans annuels des quantités estimées générées par les ICI du territoire compilés par Synergie Économique Laurentides (2019 à 2022);
- Une consultation, réalisée à l'été 2022, des municipalités régionales du territoire de planification (résidus de CRD, RDD, demande d'informations);
- Une consultation, réalisée à l'été 2022, des acteurs en GMR sur le territoire;
- Une consultation, réalisée à l'été 2022, des industries agroalimentaires œuvrant sur le territoire.

La méthodologie générale qui a été utilisée afin de dresser le bilan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification pour l'année 2020 est la suivante :

- Privilégier les données existantes propres au territoire;
- Compléter à l'aide de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (Outil d'inventaire) proposé par RECYC-QUÉBEC pour les données manquantes ou incomplètes.

Plusieurs matières ne sont plus visées par une mise à jour obligatoire dans la révision des PGMR. Dans la MRC d'Argenteuil, plusieurs de ces matières échappent à une pesée ou autre suivi précis. Ainsi, les balayures de rue, les contenants consignés, les véhicules hors d'usage, les textiles et les pneus hors d'usage ne figurent pas parmi l'inventaire 2020. Le territoire demeure toutefois bien servi en lieux de dépôt et tri de ces matières générées individuellement par les citoyens, tel que démontré au recensement des Entreprises et organismes œuvrant en GMR sur le territoire qui figurent au tableau 1.15 à la section 1.3. Il est à noter que la MRC ne détient pas d'information sur la quantité de matériaux de recouvrement utilisés dans le lieu d'enfouissement technique de la RIADM opéré par WM. Ces matériaux ne sont pas visés dans l'inventaire des quantités ni dans les objectifs du PGMR 2023-2030.

Bien que les données soient présentées avec un niveau de confiance élevé, une marge d'erreur s'applique sur celles-ci. Les données locales sont recueillies annuellement par neuf répondants municipaux de façon indépendante. Enfin, dans le cas où les données de certains types de matières ne sont pas disponibles par municipalité, seuls les totaux pour la MRC sont indiqués.

La base principale de la préparation de l'inventaire 2020 est le cumul des pesées des collectes municipales et des services de type écocentre, administrés par les municipalités directement ou par le biais de partenariats. Le tableau 1.32 présente les quantités ainsi recueillies. La figure 1.10 présente visuellement la répartition des tonnages assujettis aux services de collecte municipaux et des écocentres. Le tonnage d'encombrants valorisés par les services municipaux est très faible et se voit arrondir à 0 % lorsque considéré sur le total des volumes gérés.

Comme discuté aux sections 1.2.2, 1.4.2 et 1.4.4, plusieurs ICI sont assimilés aux services de collecte municipaux. Pour cette raison, les données présentées au tableau 1.32 sont retravaillées à l'aide d'informations complémentaires et présentées par type de générateur (résidentiel, ICI et CRD) dans les sections suivantes.

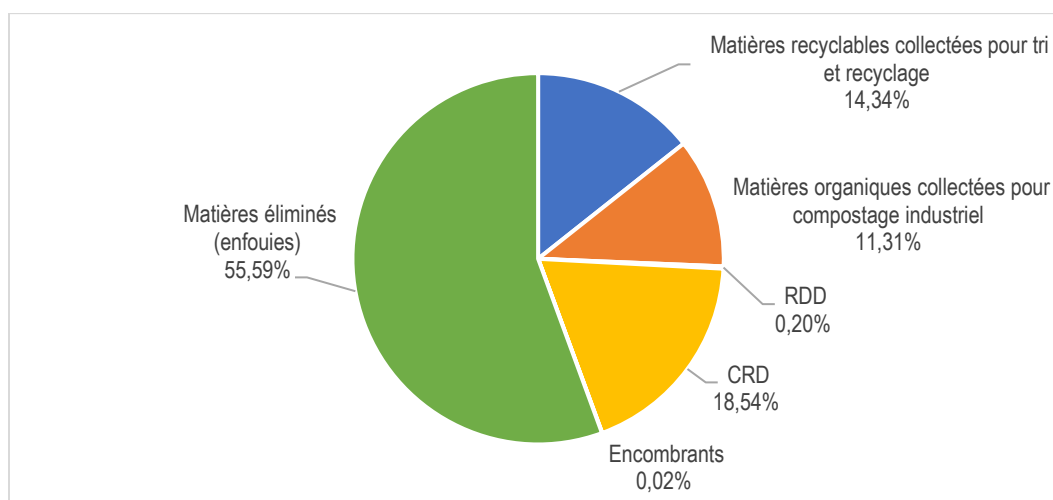


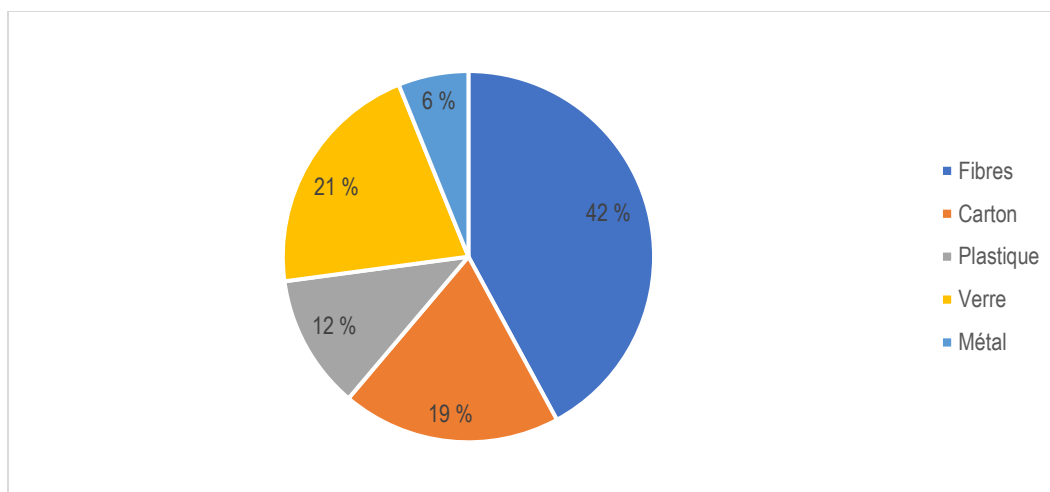
Figure 1.10 Tonnage relatif selon les filières de gestion des matières résiduelles de la MRC, 2020

Tableau 1.32 Résultats des collectes municipales et de l'apport volontaire dans les écocentres, 2020

Municipalité	Matières mises en valeur (t)						Matières éliminées (enfouies) (t)	Production totale 2020 (t)	Taux de détournement municipal 2020 (%)
	Matières recyclables	Matières organiques	RDD	CRD	Encombrants	TOTAL			
Brownsburg-Chatham	659	667	8	832	-	2 166	2 383	4 549	48 %
Gore	225	21	15	1 635	2	1 898	772	2 669	71 %
Grenville	216	96	-	100	-	412	813	1 225	34 %
Grenville-sur-la-Rouge	241	-	1	224	-	466	1 035	1 501	31 %
Harrington	151	-	2	146	-	299	745	1 044	29 %
Lachute	1 221	1 453	16	818	3	3 512	4 749	8 261	43 %
Mille-Isles	176	1	-	272	-	449	624	1 073	42 %
Saint-André-d'Argenteuil	296	339	-	n.d.	-	635	1 268	1 903	33 %
Wentworth	91	8	4	208	-	311	310	621	50 %
Total MRC d'Argenteuil	3 276	2 585	46	4 235	5	10 147	12 699	22 845	44 %

Grâce aux données publiées par Tricentris, et illustrées à la figure 1.11, il est possible de projeter les proportions de chaque type de matière recyclable acheminée au tri via la collecte des matières recyclables. Cette projection est présentée au tableau 1.33 à l'aide des quantités recensées par les collectes municipales de la MRC en 2020. Afin de compléter le portrait au tableau 1.33, les données de la caractérisation des matières éliminées (enfouies) établies par une étude panquébécoise de RECYC-QUÉBEC, sont appliquées sur la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement et qui sont des matières recyclables.

On y lit l'importance relative de plastique et de fibres (papier et carton) qui sont enfouis. La composition des déchets enfouis en fibres ou en plastique ne garantit pas qu'ils auraient été propres au recyclage. Par exemple, les plastiques non identifiés, les pièces moulées en PVC, ABS, acrylique ou autres types de plastique ne sont pas admis dans les centres de tri de matières recyclables, de même que les jouets, pièces d'autos et multiples autres objets ou composantes qui se classent dans la grande catégorie des plastiques, mais qui ne sont ni des emballages ni des contenants font également partie du groupe des plastiques enfouis. Cela dit, des plastiques à usage unique et des plastiques admissibles à la collecte des matières recyclables se retrouvent également à l'enfouissement. Sur le plan des fibres, le potentiel vers le recyclage est plus fort, mais les souillures diverses peuvent poser une entrave au recyclage ou au compostage.



1- Référence [9].

Figure 1.11 Ventilation des matières recyclables récupérées dans le centre de tri de Tricentris

Tableau 1.33 Estimations des quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées en 2020 par type et par municipalité

Municipalité	Quantités récupérées (t) ¹					Total ² (t)
	Fibres	Carton	Plastique	Verre	Métal	
Brownsburg-Chatham	276	126	77	138	42	659
Gore	94	43	26	47	14	225
Grenville	91	41	25	45	14	216
Grenville-sur-la-Rouge	101	46	28	50	15	241
Harrington	63	29	18	32	10	151
Lachute	512	233	142	256	78	1221
Mille-Isles	74	34	21	37	11	176
Saint-André-d'Argenteuil	124	57	34	62	19	296
Wentworth	38	17	11	19	6	91
MRC d'Argenteuil	1373	626	382	686	210	3276
Quantité totale éliminée sur le territoire ³ (t)	922		1047	239	250	2458
Quantité totale générée sur le territoire (t)	2294		1429	925	460	5734

1- Calculé à l'aide de Référence [9].

2- Portail de la MRC d'Argenteuil.

3- Référence [14].

Une ventilation similaire est aussi effectuée pour les matières organiques issues des collectes municipales. Le tableau 1.34 présente la ventilation des quantités de matières organiques générées par municipalité. Encore une fois, la caractérisation des déchets éliminés de la MRC a été appliquée sur les quantités de déchets vouées à l'enfouissement en 2020 en provenance de chaque ville et municipalité. On y constate qu'il y a plus de matières organiques enfouies que celles qui sont valorisées par compostage. Le portrait diffère tout de même plus drastiquement de celui des matières recyclables puisque très peu des matières organiques enfouies sont propres à la valorisation par compostage industriel. Le constat se fait plus aisément sur cette catégorie de matière quant à la nécessité d'optimiser les programmes de détournement de la matière organique de l'enfouissement.

Tableau 1.34 Estimations des quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées en 2020 par type et par municipalité

Municipalité	Quantités récupérées (t)		Autres matières organiques non acceptées dans les collectes de 3 ^e voie	Total (t)
	Résidus verts incluant sapins de Noël	Matière organique : résidus de table et autres matières acceptées		
Brownsburg-Chatham	0	667	0	667
Gore	0	20	0	20
Grenville	0	96	0	96
Grenville-sur-la-Rouge	0	0	0	0
Harrington	0	0	0	0
Lachute	3	1 453	0	1 456
Mille-Isles	0	1	0	1
Saint-André-d'Argenteuil	0	339	0	339
Wentworth	0	8	0	8
Total MRC d'Argenteuil	3	2 584	0	2 587
Quantité totale éliminée sur le territoire ¹ (t)	0	5 232	797	6 029
Quantité totale générée sur le territoire (t)	3	7 816	797	8 616

1- Calculé à partir des données d'élimination connues et des valeurs publiées dans la Référence [14].

Enfin, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) comptabilise et publie annuellement les quantités éliminées selon les différents secteurs de génération : résidentiel, ICI et CRD. Ces données sont tirées des redditions de compte annuelles obligatoires des LET et sont donc fiables, ils sont notamment utilisés comme base de calcul pour la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Toutefois, les données publiées par le MELCC ne comprennent pas les boues ni les résidus d'écocentres, de compostage et de centres de tri. Ces données présentent aussi, les quantités éliminées par les ICI desservis par la collecte résidentielle dans les données du secteur résidentiel. Malgré ces différences de présentation par type de générateur et type de résidu entre les données publiées par le MELCC et les autres sources de données compilées dans le cadre de la révision du PGMR 2023-2030, les données du MELCC mettent bien en lumière l'importance des quantités de matières

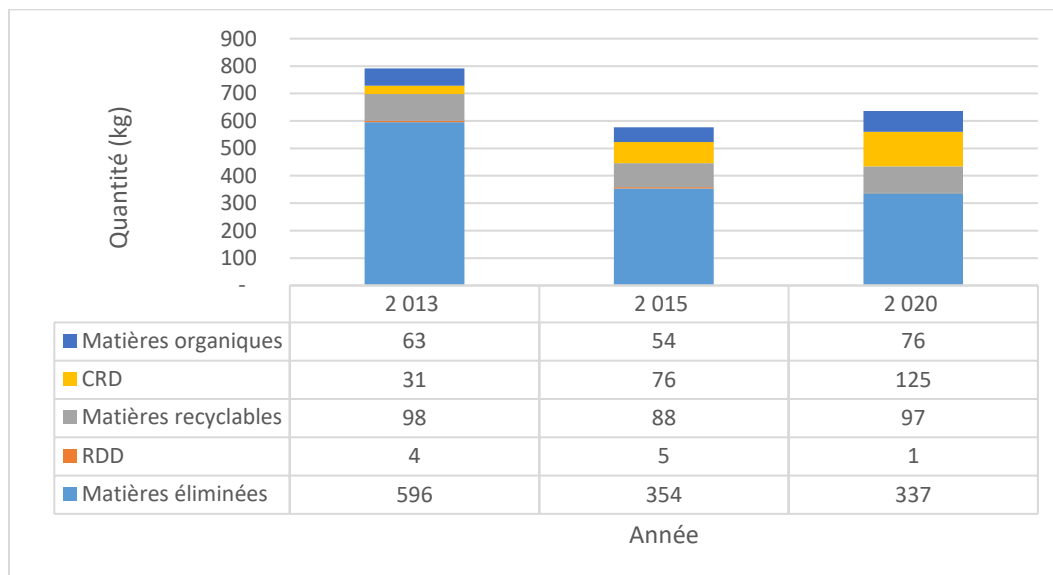
générées par les villes de Lachute et de Brownsburg-Chatham. Ensemble les générateurs de ces deux villes génèrent 68 % des matières enfouies dans la MRC d'Argenteuil.

Tableau 1.35 Données d'élimination des matières résiduelles par municipalité et par secteur de génération 2020, MELCC

Municipalité	Secteur résidentiel (t) ¹	ICI (t) ¹	CRD (t) ¹	Total (t)	Proportion (%)
Brownsburg-Chatham	2 384	1 851	220	5 455	25 %
Gore	773	0	100	873	4 %
Grenville	813	77	291	1 181	5 %
Grenville-sur-la-Rouge	1 035	195	122	1 352	6 %
Harrington	744	0	42	786	4 %
Lachute	4 269	4 368	805	9 442	43 %
Mille-Isles	625	75	48	748	3 %
Saint-André-d'Argenteuil	1 268	312	366	1 946	9 %
Wentworth	310	0	70	380	2 %
MRC d'Argenteuil	12 221	6 878	2 064	22 163	100 %

1- Référence [10].

La figure 1.12 permet un coup d'œil sur l'évolution des quantités selon le type de matières résiduelles gérées par les services de collecte ou les écocentres municipaux. L'évolution des quantités de matières générées qui y figure ne peut être utilisée à des fins de détermination de la performance de la MRC car ils ne tiennent pas compte de la population desservie. Il est à noter que les données de 2020, comparativement aux années précédentes, sont plus précises grâce au Portail développé pour la MRC d'Argenteuil.



Données 2013 tirées du PGMR 2016-2020, données 2015 tirées de Cycle Environnement. (2016). Bilan 2015 – Gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

Figure 1.12 Comparaison du Bilan GMR municipal en tonnes 2013, 2015 et 2020

1.5.1 Secteur résidentiel

Les données sur les quantités de matières résiduelles générées provenant du secteur résidentiel proviennent de la MRC. Ces données incluent toutefois le secteur résidentiel ainsi que le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) assimilables à la collecte résidentielle, comme précisé précédemment.

L'organisme Synergie Économique Laurentides a fourni des informations sur le volume des contenants et la fréquence de collecte de nombreux ICI participant à la collecte municipale. Sur cette base, des calculs ont été effectués afin de départir le secteur résidentiel du secteur ICI. Le tableau 1.36 présente le bilan de gestion des matières résiduelles selon chaque type de matière. Afin de mettre en lumière les données du secteur résidentiel seulement, les quantités générées par les ICI et admises dans les collectes municipales ont été retirées. Les quantités générées par le secteur des ICI sont présentées au tableau 1.40 à la section 1.5.2.

Les données présentées correspondent au total des matières générées sur le territoire par la population permanente et par la population saisonnière.

Tableau 1.36 Bilan de gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel en 2020

RÉSIDU		Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables		2 297	2 457	4 753	48 %
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	2 393	5 232	7 625	31 %
	Boues municipales ^{(1) (2)}	5 778	5 232	11 010	53 %
Encombrants ³		5	728	733	1 %
RDD		46	159	204	22 %
Rejets et résidus ultimes ^{4 5}		-	1 119	1 119	s.o.
SOUS-TOTAL		8 145	9 695	17 839	46 %
Autres (textiles)		n.d.	1 035	n.d.	s.o.
TOTAL		8 145	10 730	18 875	43 %

(1) Les boues municipales incluent les boues de stations d'épuration et les boues de fosses septiques.

(2) Les quantités des boues de fosses septiques sont estimées à partir du nombre de vidanges des fosses. Les quantités sont exprimées sur une base humide à un taux de siccité commun de 25 %. Les quantités de boues municipales sont estimées à partir de l'année de la dernière vidange.

(3) Les quantités récupérées d'encombrants sont celles récupérées par les écocentres de Lachute et Canton de Gore. Les quantités ont été estimées par ces municipalités.

(4) Les rejets correspondent aux quantités rejetées moyennes (éliminées) par le centre de tri Tricentris (18 %) et par les installations de compostage au Québec (taux de rejet moyen suggéré par l'Outil d'inventaire : 4 %).

(5) Les résidus ultimes correspondent à la proportion des matières résiduelles non valorisables qui se trouvent dans les déchets.

Le tableau 1.37 présente les matières éliminées par municipalité en 2020 par habitant permanent (population permanente). Le tableau 1.38 présente les matières éliminées par municipalité en 2020 par habitant équivalent (population équivalente qui inclut la population permanente et saisonnière tel que défini à la section 1.1.2). Afin de présenter des données précises et spécifiques au secteur résidentiel, les quantités provenant des ICI ayant recours à la collecte municipale ont été retirées de ces bilans.

Tableau 1.37 Bilan de gestion des matières résiduelles résidentielles par municipalité en 2020 (kg / habitant permanent)

Municipalité	Matières éliminées par le secteur résidentiel (kg / habitant permanent)
Brownsburg-Chatham	310,95
Gore	340,96
Grenville	364,25
Grenville-sur-la-Rouge	324,77
Harrington	632,25
Lachute	301,83
Mille-Isles	345,32
Saint-André-d'Argenteuil	427,08
Wentworth	519,16
MRC d'Argenteuil	336,73

Tableau 1.38 Bilan de gestion des matières résiduelles résidentielles par municipalité en 2020 (kg / habitant équivalent)

Municipalité	Matières éliminées par le secteur résidentiel (kg / habitant équivalent) ¹
Brownsburg-Chatham	293,37
Gore	172,71
Grenville	364,25
Grenville-sur-la-Rouge	280,04
Harrington	162,59
Lachute	299,71
Mille-Isles	276,55
Saint-André-d'Argenteuil	403,46
Wentworth	167,98
MRC d'Argenteuil	277,08

1- La population équivalente est la somme de la population permanente et de la population saisonnière. La durée de la présence de la population saisonnière en 2020 est importante vu les circonstances de la pandémie et la popularité du télétravail.

Le tableau 1.39 présente les quantités de RDD récupérées de chaque municipalité. Ces quantités sont vraisemblablement sous-estimées puisque seulement les produits collectés aux écocentres et/ou points de dépôt municipaux y sont inclus. Tout autre RDD sous la responsabilité élargie des producteurs, qui serait amené dans un point de dépôt autre, y est exclu.

Tableau 1.39 Quantités partielles de RDD récupérées, éliminées et générées en 2020

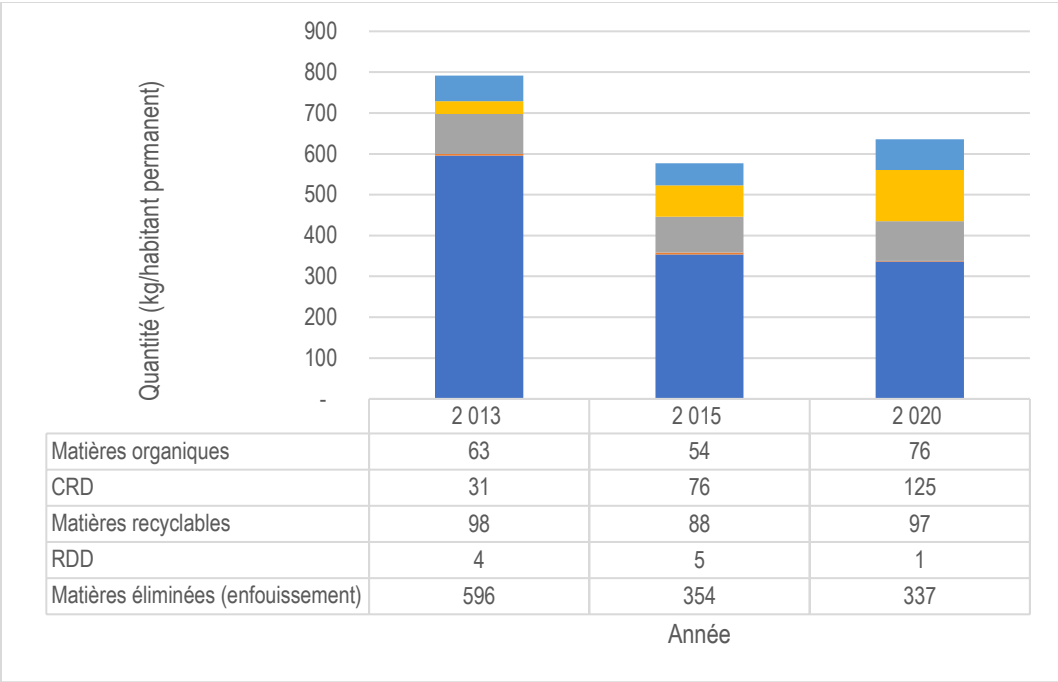
	Quantités récupérées ¹ (t)
Municipalité	RDD
Brownsburg-Chatham	8
Gore	15
Grenville	n.d.
Grenville-sur-la-Rouge	1
Harrington	2
Lachute	16
Mille-Isles	n.d.
Saint-André-d'Argenteuil	n.d.
Wentworth	4
MRC d'Argenteuil	46
Quantité totale éliminée sur le territoire ²	159
Quantité totale générée sur le territoire	205

1- Portail de la MRC d'Argenteuil.

2- Calculé à partir des données d'élimination connues et des valeurs publiées dans la Référence [14].

L'organisme de réinsertion Entreprise-École Recypro d'Argenteuil est un acteur important sur le territoire dans la récupération des rebuts des technologies de l'information et de communication (TIC). Cet organisme, situé à Lachute, récolte approximativement 150 tonnes de rebuts des TIC annuellement. Dépendamment de l'état des produits, l'organisme vend, fait don, ou recycle ceux-ci. Le taux de recyclage et/ou revente est d'environ 98,5 %.

La figure 1.13 illustre le sommaire complet des données spécifiques au secteur résidentiel et permet une comparaison avec le rendement sur les années passées. Ce graphique permet de constater la réduction de la quantité de matières vouées à l'enfouissement, au profit des filières de valorisation des matières, au fil du temps.



Année 2013 tirée du PGMR 2016-2020.
Année 2015 tirée de Cycle Environnement. (2016). Bilan 2015 – Gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

Figure 1.13 Comparaison du Bilan GMR municipal par habitant permanent, 2013, 2015 et 2020

1.5.2 Secteur ICI

Le secteur des industries, commerces et institutions bénéficie d'un inventaire plus précis en 2020 et 2021 que par les années passées, mais la précision des données pourrait encore être améliorée. En particulier, les quantités de matières recyclables récupérées par les ICI sont sous-estimées puisque les grands générateurs ayant conclu des ententes privées pour la vente de fibres, par exemple, ne sont pas tous inventoriés. Néanmoins, les données fournies par Synergie Économique Laurentides ont permis de connaître les quantités générées de matières recyclables, de matières organiques et de déchets de nombreux ICI sur le territoire de la MRC d'Argenteuil.

Une enquête auprès des industries agroalimentaires a également été réalisée afin de récolter les données des résidus agroalimentaires générés sur le territoire. Les industries agroalimentaires contactées récupèrent, à 86 %, les résidus organiques générés dans leur établissement. La majorité de ces industries recyclent leurs matières organiques via la troisième voie offerte par leur municipalité. En contrepartie, les autres ICI présents sur le territoire récupèrent approximativement leurs résidus organiques à 16 %.

Le tableau 1.40 présente l'inventaire des matières récupérées, éliminées et générées pour le secteur ICI.

Tableau 1.40 Inventaire des quantités de matières résiduelles provenant des ICI en 2020

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		2 482		2 806		5 287		47 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	509	87	2 183	15	2 692	102	19 %	86 %
	Autres résidus organiques ICI		422		2 169		2 591		16 %
Encombrants				266		266		-	
RDD				468		468		-	
Rejets et résidus ultimes				935		935		s.o.	
SOUS-TOTAL		2 990		6 657		9 648		31 %	
Autres		n.d.		395		n.d.		s.o.	
TOTAL		2 990		7 052		10 043		30 %	

(1) Les rejets correspondent aux quantités rejetées moyennes (éliminées) par le centre de tri Tricentris (18 %) et par les installations de compostage au Québec (taux de rejet moyen suggéré par l'Outil d'inventaire : 4 %).

(2) Les résidus ultimes correspondent à la proportion des matières résiduelles non valorisables qui se trouvent dans les déchets.

1.5.3 Secteur CRD

Le tableau 1.41 détaille les quantités calculées des résidus de CRD reçus dans les écocentres locaux de la MRC d'Argenteuil.

Tableau 1.41 Quantités gérées par les écocentres locaux (tonnes) en 2020

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Agrégats	504	122	626	80 %
Bois de construction	1 396	734	2 130	66 %
Gypse	16	78	94	17 %
Bardeaux d'asphalte	118	33	151	78 %
Non-agrégats – Autres	309	848	1 157	27 %
TOTAL	2 342	1 816	4 158	56 %

Le tableau 1.42 présente les quantités totales générées par le secteur résidentiel et le secteur des ICI combinés. Afin de brosser un portrait global des quantités de résidus de CRD générées sur le territoire, une enquête auprès des deux centres de tri de résidus de CRD principaux sur le territoire, le Centre de tri d'Argenteuil et Recyclage Foucault, a été réalisée. Le tableau 1.42 inclut les matières reçues dans les écocentres et dans les centres de tri de résidus de CRD. Il est à noter que lorsque les résidus de CRD reçus dans un écocentre municipal sont par la suite acheminés dans un centre de tri de résidus de CRD ils n'ont pas été comptabilisés en double.

Tableau 1.42 Inventaire des résidus de CRD de la MRC d'Argenteuil pour 2020

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Agrégats	4 873	859	5 732	85 %
Bois de construction	5 109	1 564	6 673	77 %
Gypse	27	0	27	100 %
Bardeaux d'asphalte	800	286	1 087	74 %
Non-agrégats – Autres	3 525	517	4 042	87 %
TOTAL	14 334	3 227	17 561	82 %

1.5.4 Gestion des boues

Quatre municipalités de la MRC d'Argenteuil, la municipalité de Brownsburg-Chatham, Grenville, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil traitent leurs boues municipales dans des étangs aérés. Les étangs doivent être vidangés seulement lorsque nécessaire. La Ville de Lachute a extrait, en 2022, 1 900 tonnes de matières humides. Avec un taux de siccité moyen de 4 %, 76 tonnes de matières sèches ont été générées et valorisées sur le territoire dans des terres agricoles. Les municipalités de Brownsburg-Chatham, Grenville et de Saint-André-d'Argenteuil n'ont pas effectué de vidange de boues municipales depuis 2013, l'année de référence du PGMR 2016-2020.

En ce qui trait aux boues de fosses septiques, étant donné le partage de responsabilités discutées à la section 1.4.3, les villes et municipalités n'ont pas été en mesure de fournir des données sur les quantités vidangées durant l'année de référence. Pour cette raison, l'Outil d'inventaire fut utilisé afin d'estimer la quantité récupérée sur le territoire. Afin d'estimer les quantités éliminées, des enquêtes auprès des entreprises de collecte et transport œuvrant sur le territoire de la MRC ont été réalisées. Les organisations contactées ont confirmé que les boues vidangées étaient valorisées sans toutefois préciser l'endroit ni le procédé de traitement de cette matière. Les estimations de quantités récupérées, éliminées et générées de boues sont présentées au tableau 1.36.

1.5.5 Synthèse de l'inventaire

Les quantités globales récupérées et éliminées sont présentées au tableau 1.43. Ce tableau sommaire réunit les quantités et taux de récupération des tableaux précédents pour une appréciation globale. Le tableau 1.44 présente ces mêmes valeurs sommaires, mais en ciblant la performance par type de générateur.

Tableau 1.43 Inventaire des matières résiduelles générées par catégorie de matières pour 2020

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	4 778	5 262	10 040	48 %
Matières organiques	6 307	7 415	13 702	46 %
Résidus de CRD	14 334	3 227	17 561	82 %
Encombrants	5	994	999	1 %
RDD	46	627	672	7 %
Rejets et résidus ultimes	-	2 054	2 054	s.o.
Autres	n.d.	1 430	1 430	s.o.
TOTAL	25 470	21 009	46 479	55 %

Tableau 1.44 Inventaire des matières résiduelles générées par catégorie de générateur pour 2020

Générateur	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	8 145	10 730	18 875	43 %
Secteur des ICI	2 990	7 052	10 043	30 %
Secteur de la CRD	14 334	3 227	17 561	82 %
TOTAL	25 470	21 009	46 479	54 %

1.6 Droit de regard

Le territoire de planification de la MRC d'Argenteuil comprend un lieu d'élimination; le lieu d'enfouissement technique de la RIADM. Le décret gouvernemental numéro 918-2003 a autorisé, en 2003, la RIADM à enfouir un maximum de 667 000 m³ par année, soit l'équivalent de 500 000 tonnes métriques (excluant le recouvrement journalier). Le décret gouvernemental 801-2018 a modifié cette autorisation en 2018. Ce dernier décret a pour objectif principal la clarification du décret de 2003 et la réaffirmation de la quantité maximale annuelle pouvant être éliminée à 500 000 tonnes métriques.

La MRC d'Argenteuil a exercé son droit de regard par le biais de son PGMR 2016-2020, conformément à l'article 53,9 de la Loi sur la Qualité de l'environnement, qui prévoit que :

« Dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan [de gestion des matières résiduelles] et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. »

La MRC a souhaité garantir que la totalité des matières résiduelles éliminées provenant de son territoire de planification puisse être enfouie au lieu d'enfouissement technique (LET) de la RIADM à Lachute. Ainsi le droit de regard du PGMR 2016-2020 établit une limitation annuelle à 470 000 tonnes métriques de matières provenant de l'extérieur du territoire de la MRC.

La MRC d'Argenteuil a projeté les besoins d'élimination de sa population selon la croissance démographique projetée et selon les objectifs de détournement de l'élimination des municipalités et villes. La MRC est également soucieuse de pourvoir aux besoins d'élimination futurs de nouvelles entreprises et industries qui souhaiteraient s'établir sur le territoire de planification. Compte tenu de tous les facteurs considérés, la limitation actuelle à l'importation de matières à éliminer de l'extérieur du territoire est renouvelée par le présent PGMR. La MRC d'Argenteuil maintient donc une quantité maximale de 30 000 tonnes métriques annuellement pour ses propres besoins d'élimination. Elle pourra établir, dans le cadre de l'adoption d'un règlement prévu à cette fin, une limite annuelle de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC.

La MRC d'Argenteuil et la RIADM confirment que la fin d'exploitation du LET de Lachute, en sa forme actuelle, est prévue vers 2029. Il reste donc moins de dix ans à la durée de vie actuelle du site, sans compter tout éventuel travail d'agrandissement. Advenant la fermeture définitive du LET de Lachute en 2029, la MRC évaluera la faisabilité d'être desservie par un LET environnant, par exemple le LET Sainte-Sophie, le LET de Terrebonne ou le LET de Rivière-Rouge, pour couvrir la période du PGMR 2023-2030.

2. Diagnostic territorial

Cette section met en lumière l'état d'avancement du PGMR 2016-2020 et identifie des enjeux propres aux secteurs résidentiels, ICI et CRD. Par la suite, les éléments d'une réflexion préliminaire sur la gouvernance sont présentés. L'ensemble des éléments composant le diagnostic territorial ainsi que les résultats de l'inventaire présentés à la section 1.5, agissent ensemble comme point de départ pour la planification 2023-2030.

2.1 Bilan de la mise en œuvre du deuxième PGMR

La mise en œuvre du PGMR 2016-2020 est suivie annuellement par la production du *Rapport de suivi du PGMR 2016-2020 de la MRC d'Argenteuil*. Une majorité des mesures du PGMR 2016-2020 a été mise en œuvre. Une analyse du Plan d'action 2016-2022 par le comité PGMR de la MRC a permis d'établir quelles mesures et actions devaient être reconduites au PGMR 2023-2030 et lesquelles devaient être abandonnées, soit parce que l'objectif est atteint ou soit parce que le but n'est plus d'actualité. Le tableau 2.1 présente de façon sommaire le résultat ou l'avancement de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.

Tableau 2.1 Bilan sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020

Numéro et titre de la mesure		Résultat ou avancement
1.1	Consulter les ICI afin d'identifier les services dont ils auraient besoin pour améliorer leurs performances, puis mettre en place les services prioritaires	<i>Mission Recyclage Compostage Laurentides</i> lancé en 2019 en partenariat avec Synergie Économique Laurentides. Plusieurs ICI contactés et visités. Forum de consultation des ICI non réalisé
1.2	Soutenir l'implantation sur le territoire d'entreprises de valorisation des matières récupérées, notamment le verre	Développement du projet Synercity, implantation d'une entreprise spécialisée en recyclage du verre et d'une autre en recyclage du plastique. Entreprises supplémentaires en voie d'implantation
1.3	Inclure une obligation d'utilisation du verre recyclé dans les travaux municipaux concernant le béton	Adoption dans portion des villes et municipalités
1.4	Offrir l'accès à un bac de récupération aux écocentres ou aux garages municipaux pour y permettre l'apport volontaire de matières recyclables	Réalisé
1.5	Stimuler la performance de la collecte sélective auprès des secteurs villégiature, saisonnier et touristique	Plusieurs actions en cours, évaluation de la performance de ces secteurs non débutée
1.6	Planter des équipements de récupération de matières recyclables dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	Réalisé
1.7	Favoriser l'implantation d'un programme de récupération des plastiques agricoles	Récolte de données réalisée auprès des agriculteurs. Recherche de points de collecte à l'aide de partenariats (SEL et Agri-Récup), projet en démarrage
2.1	Favoriser le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage et effectuer un suivi serré de la participation citoyenne	Quelques municipalités ont distribué des composteurs domestiques (supporté par le programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires)
2.2	Offrir une option de récupération des matières organiques à l'ensemble du territoire de planification	Évaluation des systèmes de récupération de la MO complétée, différents programmes locaux mis sur pied dans 7 municipalités

Numéro et titre de la mesure		Résultat ou avancement
2.3	Consulter les ICI afin d'identifier les services dont ils auraient besoin pour améliorer leurs performances, puis mettre en place les services prioritaires	Accompagnement des ICI réalisé, équipements ajoutés sur le territoire (en cours) et bilan des matières générées, constats observés, besoin de desserte en partenariat avec Synergie Économique Laurentides par le programme <i>Mission Recyclage Compostage Laurentides</i> phase I et II
2.4	S'assurer que l'ensemble des matières organiques récupérées soit recyclé et prioriser le recyclage dans les installations présentes sur le territoire	Les deux infrastructures de compostage fonctionnelles sur le territoire de la MRC reçoivent et traitent la matière organique collectée sur le territoire
2.5	Encourager et soutenir la municipalisation de la vidange des fosses septiques sur l'ensemble du territoire de planification et s'assurer que les boues vidangées soient valorisées	Actions en cours
2.6	Améliorer le réseau de distribution pour les matières périssables (aliments) et en faire la promotion en s'intégrant aux démarches de la table de sécurité alimentaire d'Argenteuil	Projets d'ISÉ en cours chapeautés par Moisson Laurentides et ses partenaires locaux et le Carrefour bioalimentaire des Laurentides en collaboration avec l'agente du projet <i>Mission Recyclage Compostage Laurentides</i> . Améliorations techniques pour réduire le gaspillage alimentaire dans le projet d'agriculture communautaire de la MRC
2.7	S'assurer que les boues municipales provenant des installations de traitement des eaux usées soient recyclées	Réalisé
2.8	Planter des équipements de récupération de matières organiques dans les bâtiments municipaux et publics, ainsi que lors d'événements municipaux	Réalisé
2.9	Évaluer la possibilité de mieux encadrer l'épandage de MRF de façon réglementaire	Non débuté
3.1	Obliger à démontrer que les résidus CRD résidentiels et du secteur du bâtiment sont envoyés dans un centre de tri	Modifications réglementaires en cours, programmes municipaux de déclaration volontaire de demandeurs de permis également en vigueur dans certaines municipalités
3.2	Envoyer systématiquement les résidus CRD des travaux municipaux à un centre de tri	Réalisé
3.3	S'assurer que l'ensemble des citoyens du territoire ait accès à un point de dépôt de CRD et de RDD	Réalisé
3.4	S'assurer que les matériaux recyclables et réutilisables recueillis dans les écocentres soient détournés de l'élimination	Actions en cours
3.5	Bonifier et promouvoir le réseau de redistribution pour les matières réutilisables (meubles, vêtements, etc.)	Réemploi d'encombrants ou de CRD en bon état en cours dans les écocentres d'une ville et d'une municipalité. Les autres actions de la mesure sont reportées
3.6	Évaluer la possibilité d'organiser des collectes ponctuelles de RDD et de TIC et les mettre en place si possible	Réalisé
4.1	Évaluer les meilleures méthodes pour informer et sensibiliser les populations saisonnières et touristiques, puis les mettre en pratique	Reporté
4.2	Effectuer une campagne de sensibilisation continue à l'échelle de la MRC pour favoriser une bonne gestion des matières résiduelles	Réalisé, plan de communication rédigé, site internet 3210.com lancé, diffusion d'informations sur les médias sociaux, partenariats scolaires et tenue d'événements ponctuels récurrents
4.3	Organiser des séances d'information à l'intention des élus et employés municipaux	Réalisé avec récurrence ponctuelle
4.4	Tenir minimalement un événement annuel permettant des échanges entre les ICI, le secteur CRD et le secteur municipal pour favoriser le maillage professionnel	Abandon, remplacement par des maillages individuels entre entreprises manufacturières supportés par un outil informatique spécialisé, soit une solution mieux adaptée à la réalité terrain
4.5	Promouvoir les certifications en gestion des matières résiduelles pour le secteur municipal	Actions en cours

Numéro et titre de la mesure		Résultat ou avancement
4.6	Adopter une politique d'écoresponsabilité municipale intégrant les principes des 3RV et promouvoir l'adoption de telles politiques dans les ICI	Actions en cours au municipal, non débuté auprès des ICI
4.7	Créer un bottin électronique des récupérateurs et des points de dépôts de matières résiduelles situés sur le territoire ou dans les environs	Réalisé avec le site 3210.com
5.1	Harmoniser et mettre à jour le cadre réglementaire municipal afin de favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles, puis s'assurer de l'appliquer localement	Harmonisation réglementaire non débutée
5.2	Évaluer la pertinence d'instaurer des mesures écofiscales basées sur le principe « pollueur-payeur »	Non débuté
5.3	Préparer et publier annuellement un rapport de suivi de PGMR incluant un bilan de masse pour l'ensemble des secteurs du territoire de planification	Réalisé annuellement
5.4	Mettre en place un système de collecte des données pour le secteur résidentiel et évaluer la possibilité d'y inclure les ICI	Réalisée par deux outils informatiques indépendants : Portail des données en gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil et la base de données FULCRUM pour les ICI de Synergie Économique Laurentides
5.5	Créer un comité de suivi du PGMR chargé de son application	Réalisé avec actions récurrentes
5.6	Favoriser les collaborations possibles entre les municipalités et les acteurs du territoire, dont la RIADM	Actions en cours en partenariat avec Synergie Économique Laurentides, Englobe et la RIADM
5.7	Réorganiser, par municipalité, les fréquences des collectes et uniformiser la capacité des bacs afin d'optimiser les performances des collectes	Actions en cours au fil des ans, collecte de données et modifications des fréquences de collectes, uniformisation de la capacité des bacs non réalisée

2.2 Forces et enjeux

Les différentes problématiques et opportunités liées à la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 sont discutées par secteurs dans les prochaines sous-sections. Le tableau 2.2 présente de façon sommaire, les forces et enjeux du système actuel de gestion des matières résiduelles qui se dessinent à la lumière de l'inventaire 2020, de l'avancement de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 et des préconsultations des villes et municipalités de la MRC ainsi que des acteurs en gestion de matières résiduelles.

Tableau 2.2 Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCES	Opportunités
Taux de valorisation des résidus de CRD	Maintenir et accroître le taux de valorisation des résidus de CRD
Évolution des connaissances acquises et des services offerts depuis le dernier PGMR	Planification et rétroaction plus exacte des initiatives en GMR
Orientation stratégique vers l'économie circulaire, déploiement de Synercity et du centre d'innovation Synerlab	- Possibilité d'étendre le réseau d'économie circulaire - Développement d'un parc industriel basé sur l'économie circulaire - Qualité de la recherche et du développement en économie circulaire
Service d'accompagnement des ICI	- Collecte complète de données du secteur - Ajustement des services municipaux et ajout de collectes spéciales - Amélioration du taux de valorisation du secteur ICI
Présence d'infrastructures et d'entreprises spécialisées en traitement ou valorisation de matières résiduelles sur le territoire de la MRC	- Optimisation des services en GMR possibles - Faible coût de transport à la suite des collectes en porte à porte - Influence du leadership de Tricentris
Ouverture des municipalités à collaborer	- Optimisation des services de GMR par le regroupement de services, réflexion sur la gouvernance - Occasion pour le développement du leadership de la MRC en GMR - Possibilité d'étendre les services municipalisés
ENJEUX	Impacts
Taux de valorisation (matières recyclables, matière organique, ICI)	Incidence sur la durée de vie du LET et sur le budget de GMR (dépenses municipales et redistribution des redevances à l'élimination)
Collecte de MO absente dans deux municipalités	- Incidence sur la redistribution des redevances à l'élimination - Effet démobilisateur
Importance et participation de la population saisonnière dans la gestion des matières résiduelles	- Présence croissante de la population saisonnière, fait non considérée officiellement dans les matières éliminées <i>per capita</i> (kg/habitant/an) - Forte génération de matières résiduelles dans les maisons de villégiature commerciales (ex. Airbnb, Vrbo) - Participation variable aux services de collectes des matières recyclables et de la matière organique
Disparité entre les modes de collectes municipales	Complexité accrue de l'optimisation des services
Stagnation du taux de participation à la collecte des matières organiques	- Nécessité d'améliorer les incitatifs vers la participation aux services existants - Nécessité d'accroître la desserte et le taux de participation chez les résidents de multilogements
Difficile d'optimiser les secteurs ruraux et urbains dans une même municipalité	Complexité à moduler les services pour les secteurs tout en respectant l'équité entre les occupants d'une municipalité
Coûts relativement importants et croissants des collectes en porte à porte	Fait antagoniste au développement de la collecte en porte à porte des matières organiques là où encore absente
Fin de vie utile du LET de la RIADM en 2029	- Lien avec la performance du détournement de l'élimination - Enjeu pressant d'agrandissement du LET ou alternativement de fermeture, impact possible sur le coût d'élimination / transport

2.2.1 Secteur résidentiel / municipal

Le tri à la source et l'innovation sont prônés par la MRC d'Argenteuil, dans le but du détournement de matières de l'élimination (l'enfouissement). Dans cet esprit, il est essentiel que les villes et municipalités offrent des services de gestion de matières résiduelles adaptés aux besoins de la communauté desservie. Lorsque comparées entre elles, les villes et municipalités de la MRC d'Argenteuil présentent des niveaux de service de collectes très différentes.

D'abord, deux municipalités n'offrent toujours pas de service complet de gestion de la matière organique. Ensuite, parmi les villes et municipalités qui offrent ce service, deux régimes différents sont en vigueur sur le territoire : soit la collecte en porte à porte en bac roulant et le compostage domestique accompagné de l'apport volontaire.

La figure 2.1 permet de constater que la fréquence de collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques varie entre les municipalités. Il est à noter que les fréquences de collecte des matières organiques pour les municipalités de Gore, Mille-Isles et Wentworth représentent les levées des conteneurs d'apport volontaire. Il est également important de souligner que la fréquence de collecte a évolué depuis l'année de référence (2020); les trois municipalités qui offrent des conteneurs d'apport volontaire pour les matières organiques ont augmenté la fréquence de leur collecte.

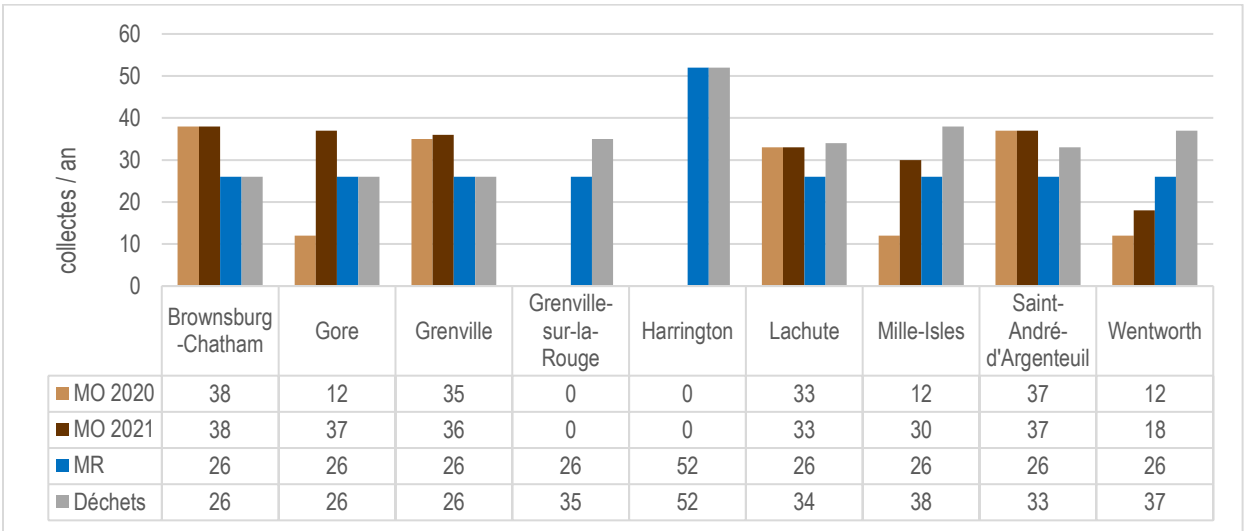


Figure 2.1 Fréquence des collectes municipales par matière, 2020

La fréquence accrue de la levée des contenants d'apport volontaire de matière organique dans les municipalités de Gore, Mille-Isles et Wentworth, est en corrélation directe avec une croissance de la quantité de matières organiques récupérée par apport volontaire. Pour l'année 2021, Gore a récupéré 35 tonnes, Mille-Isles 15 tonnes et Wentworth 11 tonnes de matières organiques par apport volontaire. Ces mêmes municipalités ont récupéré 21 tonnes, 1 tonne et 8 tonnes respectivement en 2020.

Les différences relevées entre les services de collecte municipaux ne signifient pas nécessairement qu'une uniformisation complète soit souhaitable. Plutôt, une optimisation par municipalité ou par groupe de municipalités serait à privilégier. Cette voie d'optimisation est discutée davantage à la section 2.4. Les données présentées à l'inventaire soulignent que le secteur municipal / résidentiel détourne de l'élimination

en moyenne 47 % de l'ensemble de matières générées. La valorisation des matières recyclables à 48 %, l'objectif provincial à atteindre est de 70 %. La valorisation de la portion des matières organiques qui est composée de résidus verts et alimentaires est à 31 %, l'objectif provincial à atteindre pour cette portion des matières organiques est de 70 %. Ces deux performances doivent progresser de façon significative. Même là où des collectes en porte à porte sont établies depuis plusieurs années pour l'ensemble des matières visées, la participation doit être améliorée.

Dans cette optique, les trois municipalités qui offrent un système de compostage domestique et d'apport volontaire des matières organiques (Gore, Wentworth et Mille-Isles) ont la possibilité de bonifier leur desserte ou même de démarrer une collecte en porte à porte de matières organiques puisque ce mode de gestion comporte un plus haut taux de participation que le système en place. Ce changement de service n'est toutefois pas obligatoire pour les trois municipalités nommées et ne constitue pas un critère d'éligibilité au Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Les deux municipalités qui n'offrent toujours pas de service complet de gestion de la matière organique doivent minimalement lancer un programme gestion de la matière organique qui correspond aux exigences du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Pour Harrington, qui est comprise dans les petites municipales pour les fins du Programme, le service minimal consiste en une distribution de composteurs domestiques à 70 % ses unités d'occupation, mais cette même municipalité peut également choisir de mettre sur pied un service de collecte de porte à porte. La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, classée quant à elle parmi les municipalités de taille moyenne pour les fins du Programme, doit mettre sur pied un service de collecte de la matière organique de porte à porte. Le tableau 2.3 présente les modes de desserte qui permettent aux municipalités et villes de satisfaire aux exigences du Programme selon leur taille.

Tableau 2.3 Municipalités et villes en relation avec les exigences en gestion des matières organiques du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

	Petites municipalités ¹	Moyennes municipalités ¹	Grandes municipalités ¹
Modes de desserte admissibles ¹	Harrington Gore Mille-Isles Wentworth	Grenville Grenville-sur-la-Rouge Saint-André-Argenteuil	Brownsburg-Chatham Lachute
Collecte porte-à-porte (min. de 70 % des u.o.)	X	X	X
Collecte porte-à-porte (min.de 50 % des u.o.) et Composteurs domestiques (min.de 70 % des u.o.)	X	X	
Collecte porte-à-porte (min.de 50 % des u.o.) et Apport volontaire (100 % des u.o.)	X	X	
Composteurs domestiques (min.de 70 % des u.o.) et Apport volontaire (100 % des u.o.)	X		
Composteurs domestiques (min.de 70 % des u.o.)	X		

1- Référence [17].

La valorisation des encombrants et des RDD dans le secteur résidentiel est également à améliorer. Le réemploi des meubles et autres items est à privilégier. La récupération des RDD qui ne sont pas assujettis à la responsabilité élargie des producteurs est également à étendre sur le territoire de planification.

Un autre élément essentiel à la saine gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel est l'apport de la population saisonnière. Actuellement, de plus longs séjours dans les résidences secondaires sont observés, dus en partie aux possibilités accrues du télétravail. Même si cette population saisonnière n'est pas considérée dans les calculs de matières éliminées par habitant, les matières qu'ils génèrent lorsque présents sur le territoire, eux, sont prises en compte. La desserte complète et la participation de la population saisonnière aux services de collecte municipaux de matières recyclables et de matières organiques sont essentielles.

La gestion des matières résiduelles dans les multilogements est moins performante que celle des maisons unifamiliales et plex. Selon un portrait de la GMR dressé par Cycle Environnement en 2018, les multilogements affichent une plus faible génération de matières et une plus faible participation aux collectes de matières recyclables et de matières organiques. La demande pour ce type d'habitation est croissante, surtout dans les trois villes de Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil et dans le village Grenville. Toutefois, l'encadrement de la gestion de matières résiduelles dans les multilogements n'est pas régi par des règles uniformes, les choix individuels des propriétaires sont déterminants de l'accès aux différentes voies de collecte et l'on y constate une certaine déresponsabilisation des habitants. Des activités d'ISÉ et d'accompagnement sont à privilégier pour ce secteur.

La situation d'Harrington est particulière vu la présence de 23 lieux d'apport volontaire pour les déchets et les matières recyclables (46 conteneurs en tout). Malgré la forte présence de la population saisonnière, l'offre par apport volontaire dépasse largement les besoins de la communauté. L'effet indésirable est la très grande quantité de déchets gérée par cette municipalité. Les données disponibles laissent supposer une importation de déchets dans ces lieux d'apport volontaire depuis l'extérieur de la municipalité. La facilité d'accès aux lieux d'apport volontaire, la grande capacité des conteneurs et l'absence de surveillance rendent possible cette situation.

Enfin, l'arrivée prévue de la consigne élargie et de la modernisation de la collecte sélective ajoute une certaine incertitude sur le futur des services municipaux de collecte des matières recyclables.

D'une part, la consigne élargie reposera sur l'établissement de kiosques pour le retour des contenants. Les résultats des projets pilotes menés indiquent un faible retour de contenants dans ces kiosques à fort coût d'installation, pour lesquels l'automatisation est la clé de succès. Malgré l'automatisation, chaque kiosque nécessite des tâches régulières de manutention, et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre^[15]. Ces éléments sont indépendants de la gestion municipale, mais joueront nécessairement sur la cadence de la mise sur pied de la consigne élargie dans les différentes régions du Québec entre l'amorce du programme en 2022 et son plein déploiement prévu pour 2025. L'impact direct pour les villes et municipalités est un volume décroissant de matières recyclables qui seront collectées en porte à porte. La mesure de la participation aux services municipaux sera plus difficile dans ce contexte. La localisation des kiosques pour la consigne élargie ne permettra pas nécessairement une corrélation directe entre la consigne élargie et la performance municipale pour combler les données manquantes.

D'autre part, la modernisation de la collecte sélective sera un changement ressenti plutôt par l'administration municipale que par les participants aux collectes de matières recyclables. Les villes et municipalités ne peuvent plus, légalement, contracter des services de collecte de matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024 vu l'entrée en vigueur de l'entière responsabilité du système aux producteurs^[16]. Cette réalité exerce une influence sur les futurs appels d'offres pour des services de collecte, car la majorité des villes et municipalités sous contrat pour les services de collecte incluent l'ensemble des matières dans un

même contrat (déchets et matières recyclables et matières organiques le cas échéant). L'incidence indirecte du nouveau régime est une hausse potentielle des coûts de collecte des déchets et des matières organiques. Enfin le regroupement de municipalités en de nouveaux territoires de collecte de matières recyclables est prévu, mais le détail de ceux-ci étant encore inconnus, constitue un autre facteur d'incertitude du marché.

2.2.2 Secteur ICI

Le service d'accompagnement des ICI assuré par la MRC d'Argenteuil, en partenariat avec Synergie Économique Laurentides (SEL), a permis une collecte d'informations très utiles pour les fins de planification en GMR. La MRC a tout intérêt à poursuivre ce type d'accompagnement dans les buts triples d'améliorer sa connaissance du secteur, d'accompagner les organismes vers des améliorations de la gestion de leurs matières résiduelles et d'identifier les services manquants. La desserte municipale en conteneurs est un besoin qui est d'ailleurs déjà identifié chez les ICI. Cet accompagnement individuel des ICI est un outil important dans le travail d'amélioration de la performance du secteur ICI.

SEL pilote également un projet de caractérisation et d'accompagnement des ICI vers la valorisation des plastiques orphelins. Le gisement de plastique agricole a été identifié chez une quarantaine d'exploitations agricoles de la MRC d'Argenteuil en 2021. Le portrait établi par SEL contribue au développement de la récupération du plastique agricole dans la MRC.

L'autre grand pan de l'approche de la MRC est basé dans l'économie circulaire. En 2016, la MRC a adopté un Plan d'action qui a été mis en place à la suite du dévoilement de sa Stratégie de revitalisation économique. Dans ce plan, deux actions visent à favoriser la synergie entre les entreprises de la région, soit le déploiement du projet de symbiose industrielle (économie circulaire) et le développement des parcs industriels en relation avec l'économie circulaire. Les entreprises Cascades Groupe Tissu et Modix Plastique font déjà vivre le concept en achetant des matières récupérées, notamment chez Tricentris, pour en fabriquer des produits à contenu recyclé. Synercity est l'extension et la concrétisation de cette vision; illustré à la figure 2.2, l'espace industriel collaboratif à Lachute basé sur l'approche de l'économie circulaire qui loge et souhaite attirer diverses entreprises manufacturières liées entre elles par un flux de matières. Synercity est fondé sur trois axes : l'accès et la proximité de la matière, l'innovation par les échanges et la collaboration et l'employabilité. L'emplacement de Synercity a été pensé et choisi de manière hautement stratégique aux abords du siège social de Tricentris, à Lachute. L'entreprise RV² filiale du Groupe Silicycle a annoncé de nouvelles installations en développement à Synercity qui seront alimentées par le verre micronisé produit par l'usine Verroxx de Tricentris.

Synerlab est un centre d'expertise et d'innovation en économie circulaire qui sera situé au cœur de Synercity et qui favorisera les échanges entre les entreprises afin d'identifier les possibilités de valorisation de matières résiduelles. Synerlab vise à faciliter l'accès des entreprises à la recherche et au développement de nouveaux produits, procédés ou technologies dans le domaine de l'économie circulaire. Synerlab opérera dans quatre axes de développement, soit un centre de recherche, un incubateur pour les projets en démarrage, un accélérateur d'entreprises ainsi qu'un *Fab Lab*, atelier de fabrication et d'innovation. Ce projet représente des investissements de 1,6 M\$ et est majoritairement supporté par le volet *Projets Signature innovation* du Fonds régions et ruralité du gouvernement québécois.



Figure 2.2 Synercity, image concept (2019)

2.2.3 Secteur CRD

Selon les données de l'inventaire, la performance du secteur CRD est très bonne. La collaboration du Centre de tri d'Argenteuil et de Recyclage Foucault, en sus de celle des écocentres locaux, a permis la récolte de données exactes sur l'année de référence. Une collecte de données récurrente auprès des collaborateurs nommés permettrait de suivre l'évolution de la valorisation des résidus de CRD. La contrainte au constructeur ou au rénovateur d'indiquer le lieu de disposition de ses résidus de CRD contribue à la prise de conscience et à la promotion de la valorisation.

2.2.4 Boues

Les boues de stations municipales sont sous la gestion immédiate des villes, leur suivi et valorisation en est ainsi facilité. Au contraire, les boues de fosses septiques demeurent peu connues malgré le suivi municipal des fréquences de vidanges. La municipalité de Gore fait exception à cette affirmation vu son programme de suivi exemplaire alimenté par un travail d'inventaire et d'inspection des installations sanitaires. Ce type de programme permet non seulement une connaissance du volume des fosses septiques (et par extension la quantité valorisée lors des opérations de vidange), mais consiste en un outil de protection de la qualité de l'environnement. Une analyse de ce type de programme, dans une optique plus globale que la gestion des matières organiques, serait intéressante dans les municipalités et villes de la MRC.

2.3 Performance actuelle et objectifs 2020

Le tableau 2.4 met en lumière la performance de chacune des municipalités et villes de la MRC pour l'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD), dite performance territoriale, et pour l'ensemble des matières. La mesure de la quantité de matières éliminées (enfouies) est présentée selon l'évaluation

provinciale officielle, c'est-à-dire en kilogrammes, par an, par habitant permanent. En d'autres mots, non seulement cette mesure de performance inclut l'ensemble des générateurs et l'ensemble des matières produites sur le territoire, elle ne tient pas compte de la population saisonnière comme dénominateur. L'importance de la population saisonnière a été discutée préalablement aux sections 1.1.2 et 2.2.1.

Le tableau 2.4 rappelle la performance territoriale des municipalités et villes en 2013 et les objectifs de réduction du PGMR 2016-2020 qui visait une diminution des matières éliminées en kg/an/habitant de 15 % pour 2020, relativement à 2013. Le constat principal sur l'évolution de la performance entre 2013 et 2020 est l'inégalité de la progression des municipalités et villes de la MRC.

Tableau 2.4 Quantité éliminée par habitant, tous les secteurs du territoire

Municipalité	Performance territoriale 2013 (kg/habitant/an)	Objectif territorial à atteindre en 2020 du PGMR 2016-2020 (kg/habitant /an)	Quantité éliminée territoriale 2020 (kg/habitant/an)	Variation 2013-2020 %
Brownsburg-Chatham	573	487	608	6 %
Gore	542	461	425	-27 %
Grenville	689	586	660	-4 %
Grenville-sur-la-Rouge	615	523	476	-29 %
Harrington	787	669	912	14 %
Lachute	1 223	1 039	690	-77 %
Mille-Isles	378	321	441	14 %
Saint-André-d'Argenteuil	468	398	655	29 %
Wentworth	756	643	662	-14 %
MRC d'Argenteuil	821	698	621	-32 %

Selon la mesure de matières éliminées par habitant permanent, par an, la ville de Lachute et les municipalités de Gore et Grenville-sur-la-Rouge ont atteint l'objectif de réduction de 15 % de la quantité des matières résiduelles éliminées. La municipalité de Wentworth l'atteint presque à 14 % de réduction. Malgré la réduction fulgurante de Lachute, la ville n'atteint toujours pas l'objectif de la cible du *Plan d'action 2019-2024* de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* qui place à 525 kg/an/habitant la limite territoriale à l'enfouissement, dû à l'inclusion des quantités générées par le secteur ICI. Il est pertinent de souligner que l'objectif MRC est atteint grâce en grande partie à la performance de Lachute, et ce malgré les augmentations de matières éliminées par habitant permanent, par an, dans quatre des neuf villes et municipalités.

Le tableau 2.5 permet de mesurer l'apport de la population saisonnière puisqu'il présente les données du secteur résidentiel uniquement et tient compte de l'ensemble des unités d'occupation du parc immobilier (portes) plutôt que des résidents permanents. L'objectif de réduction du PGMR 2016-2020 de la quantité de matières résiduelles résidentielles éliminées est le 17 % pour chacune des villes et municipalités, Grenville et Grenville-sur-la-Rouge sont les deux municipalités à avoir atteint cet objectif.

Tableau 2.5 Quantité éliminée par porte, secteur résidentiel seulement

Municipalité	Performance résidentielle 2013 (kg/porte/an)	Objectif résidentiel à atteindre en 2020 du PGMR 2016-2020 (kg/porte /an)	Quantité éliminée résidentielle kg/porte/an 2020	Variation 2013-2020 %
Brownsburg-Chatham	629	522	602	-5 %
Gore	486	404	424	-15 %
Grenville	976	810	704	-39 %
Grenville-sur-la-Rouge	604	501	459	-32 %
Harrington	409	339	354	-16 %
Lachute	594	493	626	5 %
Mille-Isles	538	446	588	9 %
Saint-André-d'Argenteuil	760	631	881	14 %
Wentworth	368	305	362	-2 %
MRC d'Argenteuil	596	495	575	-4 %

2.4 Gouvernance

Comme évoqué à la section 1.2.2, les responsabilités dévolues à la MRC d'Argenteuil se limitent à l'établissement et la mise à jour du PGMR, incluant la définition de son droit de regard à l'enfouissement et des initiatives en ISÉ. D'autres responsabilités en gestion de matières résiduelles reviennent aux municipalités locales.

Or, en fonction du contexte de la MRC d'Argenteuil et du cadre juridique (Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes), il existe des possibilités d'étudier divers scénarios relatifs à la gouvernance, par exemple en proposant d'autres regroupements intermunicipaux pour une gestion des services de collecte entre municipalités et villes. En effet, en termes de responsabilités en GMR, il peut y avoir plusieurs mécanismes possibles générant divers cas de figures reliées à la GMR. La Figure 2.3 schématise les principaux scénarios en ce sens. La délégation ou déclaration de compétences vers la MRC peut être partielle ou totale en GMR pour toutes ou quelques municipalités et villes.

À ce propos, cette volonté d'étudier la gouvernance en gestion des matières résiduelles est active à la MRC d'Argenteuil depuis quelques années déjà. En 2017, une étude de scénarios pour la valorisation de la matière organique a été commandée et conduite, afin que chaque municipalité de la MRC puisse mettre sur pied la solution locale la plus adaptée à leur contexte. Sans outrepasser sa portée, l'étude comprend des recommandations vers des services différents selon les groupes de villes et municipalités limitrophes dans la MRC. On y recommande également une centralisation à la MRC d'un appel d'offres très spécifique pour la levée des conteneurs afin de contrer le faible nombre d'équipements à lever dans les municipalités locales. Une recommandation vers des mesures écofiscales y figure également. Ces recommandations de 2017 demeurent généralement pertinentes et contribuent à l'analyse de la gouvernance.

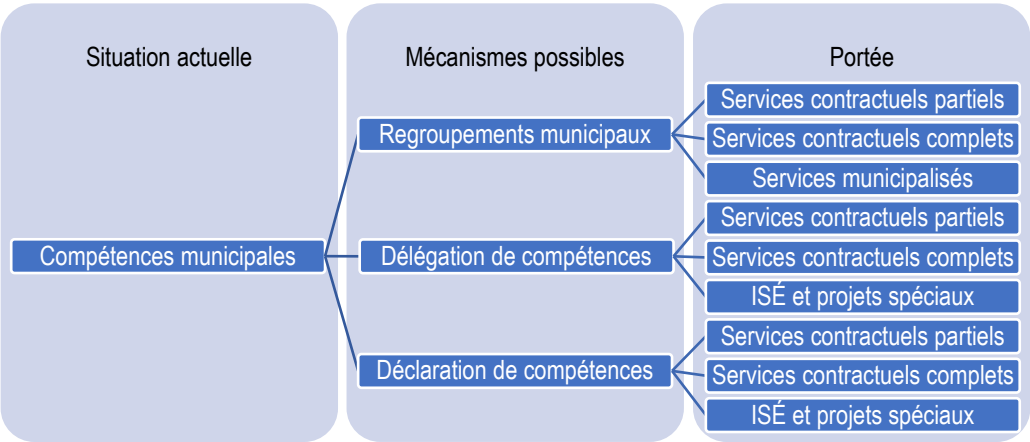


Figure 2.3 Schéma des possibilités en gouvernance de GMR

En 2022, le conseil de la MRC a tenu un atelier de réflexion sur les compétences en GMR. À cette occasion, les maires et directeurs généraux des municipalités et villes de la MRC ont pu venir se renseigner sur différents modèles de compétences partielles ou totales en GMR existants pour différentes MRC québécoises qui ont toutes un profil unique.

Le sujet a également été abordé avec les cadres et employés spécialisés en GMR des villes et municipalités de la MRC lors de la préconsultation municipale dans le cadre de la révision du présent PGMR. Forts de ces étapes, la MRC est en mesure de dégager une analyse préliminaire des enjeux de gouvernance. Ces constats préliminaires ne se substituent pas au travail plus approfondi nécessaire en amont d'une modification à la gouvernance en GMR le cas échéant, tels que des analyses coûts-bénéfice et des analyses des contrats de service en vigueur sur le territoire de planification. Le tableau 2.6 présente un survol des éléments importants de l'analyse préliminaire de la gouvernance.

Comme indiqué au tableau 2.2, les coûts de collectes municipales demeurent importants en comparaison aux coûts de traitement. Depuis 2020, la pénurie de main-d'œuvre est croissante dans tous les secteurs de l'économie. S'ajoutent à cette réalité les problématiques dans les chaînes d'approvisionnement pour les camions neufs et les pièces de rechange. L'augmentation du salaire minimum et l'inflation de 2022 rendent également plus précaire la rentabilité des entreprises de collectes de matières résiduelles. Enfin l'ajout de collectes de matières organiques dans plusieurs villes et municipalités du Québec sur les dernières années fait croître la demande des services de collecte. Dans ce contexte, certains entrepreneurs en collecte de matières résiduelles ont avisé leur clientèle municipale de leur désintérêt à soumissionner sur leurs prochains appels d'offres.

Tableau 2.6 Sommaire de l'analyse préliminaire de la gouvernance

Incitatifs	• Réduction des coûts d'opération et d'administration et optimisation des services municipaux recherchée; • Mise sur pied facilitée de nouveaux outils de gestion (collecte intelligente, mesures écofiscales pollueur-payeur); • Possibilité d'étendre des services municipalisés (publics).
Enjeux	• Autonomie municipale; • Différences de certains éléments des services de collecte municipaux; • Qualité du service citoyen.
Étapes à franchir pour éclairer la prise de décision	• Étude de coûts de divers scénarios; • Étude approfondie des services en GMR qui seraient visés par une modification à la gouvernance; • Étude approfondie des regroupements territoriaux possibles; • Analyse des ressources matérielles (équipements) municipales et de leur degré de sollicitation; • Analyse des ressources humaines affectées à la GMR dans les municipalités et villes; • Choix du mécanisme à privilégier advenant une modification de la gouvernance; • Identification des villes et municipalités et services ou activités visées.

Les résultats des plus récents appels d'offres conduits dans la province du Québec et sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, notamment à la Ville de Lachute à la fin 2021, confirment la situation difficile sur le plan de la collecte. L'étude des données recueillies dévoile un bond important du coût des collectes de bacs roulants et de conteneurs pour le territoire de la MRC. Toutefois, la nouvelle hausse en coûts de collectes rapproche la MRC d'Argenteuil des coûts actuels des autres MRC des Laurentides. Sur les prochaines années, il est fort à parier que les soumissions sur les contrats de collecte dans les autres MRC des Laurentides seront encore plus coûteuses qu'elles ne le sont actuellement vu la situation décrite précédemment. Ce contexte est un élément important dans la réflexion de la gouvernance. L'offre municipale de services de collecte pourrait présenter une option à coût prévisible. Dans cette optique, des regroupements de territoires de collectes devraient être analysés, afin d'optimiser l'utilisation d'équipement et d'équipes de collectes. Enfin, l'effet de la modernisation de la collecte sélective, discutée à la section 2.2.1, contribue aux éléments à considérer dans l'analyse de la gouvernance.

En 2021, dans le cadre du mandat d'enquête et de l'audience publique *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), la MRC d'Argenteuil a déposé un mémoire qui prône l'importance des actions régionales intégrées dans une vision globale. En ce sens, la MRC choisit de s'outiller afin de déterminer le meilleur moyen d'assurer une desserte efficace en GMR sur son territoire de planification. Les citoyens et les ICI sur le territoire sont au cœur de l'analyse. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier de services de GMR performants à des coûts raisonnables.

3. Planification 2023-2030

La planification de la gestion des matières résiduelles sur la période 2023-2030 est établie en fonction des objectifs québécois et de la performance établie en 2020. Les orientations et les objectifs régionaux représentent le cadre dans lequel la MRC d'Argenteuil évolue afin d'atteindre les objectifs quantitatifs d'ici 2030. Le travail à accomplir en gestion des matières résiduelles est détaillé par 22 mesures.

3.1 Performance actuelle et objectifs

Les objectifs quantitatifs du PGMR 2023-2030 sont présentés au tableau 3.1, on y retrouve une synthèse de la performance 2020 et des objectifs québécois. La MRC s'est fixé un taux de détournement des résidus de CRD plus ambitieux que l'objectif provincial vu sa performance actuelle.

Tableau 3.1 Performance à l'année de référence 2020 et objectifs à atteindre

RÉSIDU	Performance 2020	Objectif provincial	Objectif du PGMR 2023-2030
Matières éliminées	621 kg/hab./an	525 kg/hab./an	525 kg/hab./an
Matières recyclables	48 %	75 %	75 %
Matières organiques	46 % des matières putrescibles	60 % des matières putrescibles	60 %¹
Résidus de CRD	82 %	70 %	85 %¹

1- Tendre avec les résidus alimentaires, les résidus verts et les boues à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (matières organiques putrescibles, papier et carton et bois) d'ici 2030, en cohérence avec la SVMQ.

Il est à noter que selon les ajouts apportés au Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux - Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), version 3, le 24 novembre 2022, la modernisation de la collecte sélective aura comme effet probable de rendre inopérant l'objectif du PGMR 2023-2030 qui vise la performance des matières recyclables, car le système de collecte et de tri des matières recyclables ne sera plus sous l'autorité des organismes municipaux, mais bien sous celle de l'organisme de gestion désigné; Éco Entreprises Québec. Toutefois, puisque l'ensemble des détails de la transition vers le système modernisé ne sont pas connus au moment de la révision de l'actuel PGMR, la MRC d'Argenteuil juge qu'il soit approprié et prudent de tenir compte de sa performance actuelle en gestion de matières recyclables et de poursuivre son cheminement vers une performance améliorée, ce qui soutient la visée d'Éco Entreprises Québec.

3.2 Orientations

La MRC retient ses grandes orientations basées sur le développement durable et énoncées dans le PGMR 2016-2020. Elles constituent un cadre logique et pérenne pour la planification en GMR où les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance sont considérés. La figure 3.1 présente les grandes orientations.

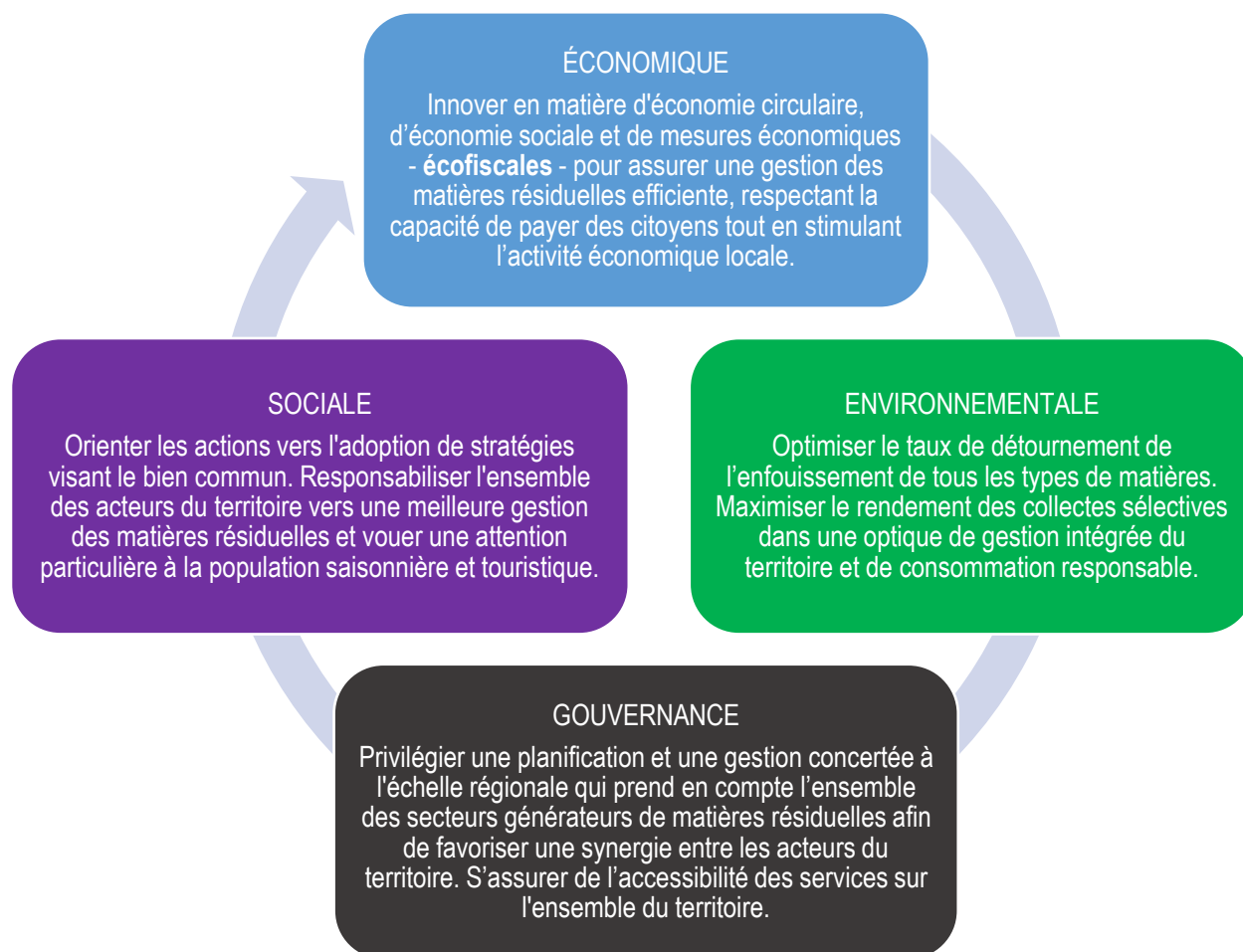


Figure 3.1 Grandes orientations du PGMR 2023-2030

3.3 Objectifs régionaux

Afin d'atteindre ses objectifs, le PGMR propose quatre objectifs régionaux qui définissent les priorités d'action. Chaque objectif régional comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement le PGMR propose 22 mesures qui reposent sur six types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

4 Objectifs régionaux	6 Types d'action
1. Accompagner le secteur ICI dans une optique d'économie circulaire; 2. Optimiser et accroître les services en GMR; 3. Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire; 4. Promouvoir les bonnes pratiques en GMR.	i. Acquisition de connaissances; ii. Encadrement; iii. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ); iv. Service; v. Soutien; vi. Suivi.

3.4 Mesures

Les 22 mesures du Plan d'action sont présentées de façon sommaire au tableau 3.2. La description des mesures proposées est présentée sous forme de fiches à l'annexe I.

Tableau 3.2 Tableau synoptique des mesures prévues

MESURE		Actions						Générateurs			Objectif de la Politique				Objectif de la SVMO		
		Acquisition de Connaissances	Encadrement	ISÉ	Service	Soutien	Suivi	Résidentiel	ICI	CRD	Ramener à 525 kg/hab./an la quantité éliminée	Recycler 75 % du PCV"	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Recycler 60 % des MO putrescibles	Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal	Gérer la MO dans 100 % des ICI	Recycler ou valoriser 70 % de la MO
1.1	Poursuivre la consultation des ICI	✓		✓	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓	
1.2	Poursuivre le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓			
1.3	Améliorer la performance du secteur ICI				✓		✓		✓		✓	✓		✓		✓	
2.1	Offrir un service municipal de gestion de la matière organique dans les municipalités	✓			✓			✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓
2.2	Stimuler la performance de la collecte des matières recyclables et des matières organiques chez les villégiateurs et touristes	✓		✓			✓	✓			✓	✓		✓			✓
2.3	Desservir les multilogements			✓	✓		✓	✓			✓	✓		✓			✓
2.4	Effectuer une veille sur le besoin de nouvelles collectes de matières résiduelles	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
2.5	Bonifier et promouvoir le réseau de redistribution pour les matières réutilisables (meubles, vêtements, etc.)	✓		✓	✓		✓	✓		✓	✓						
2.6	Appuyer le réseau de récupération et redistribution des denrées périssables (aliments)	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓						
2.7	Améliorer le taux de valorisation des RDD	✓			✓			✓	✓		✓						
3.1	Établir la meilleure structure de gouvernance en GMR	✓	✓					✓	✓		✓						
3.2	Harmoniser et mettre à jour périodiquement le cadre règlementaire local en GMR		✓				✓	✓	✓	✓							
3.3	Améliorer le suivi des destinations des boues de fosses septiques	✓	✓				✓	✓	✓					✓			
3.4	Assurer que les boues municipales provenant des installations de traitements des eaux usées soient recyclées.		✓				✓	✓	✓					✓			
3.5	Évaluer la pertinence d'instaurer des mesures écofiscales basées sur le principe pollueur-payeur	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
3.6	Évaluer les coûts - bénéfices de l'implantation de la collecte intelligente	✓	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓			✓
3.7	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en gestion de travaux publics		✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.8	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en politiques de gestion et en transparence administrative		✓				✓		✓		✓	✓	✓	✓			✓
3.9	Obliger à démontrer que les résidus CRD résidentiels et du secteur du bâtiment sont envoyés dans un centre de tri		✓				✓			✓	✓		✓				
3.10	Poursuivre les activités du comité de suivi du PGMR	✓					✓										
4.1	Maintenir une campagne de sensibilisation continue à l'échelle de la MRC			✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
4.2	Inciter la population à adopter la réduction à la source			✓			✓	✓	✓	✓	✓						

4. Coûts et calendrier de mise en œuvre

Une portion de la mise en œuvre du PGMR repose sur la reconduction ou la bonification d'initiatives déjà en place. Le maintien des activités et des postes dédiés à la gestion des matières résiduelles dans les municipalités, les villes et la MRC est essentiel pour la poursuite des initiatives prévues. Ainsi dix des 22 mesures prévues se déroulent en continu sur la période de planification du PGMR.

Parmi les 11 mesures plutôt ponctuelles, l'analyse de la gouvernance actuelle (mesure 3.1) est une étape charnière puisqu'elle pourrait amener le conseil de la MRC et les municipalités locales vers certaines modifications en ce qui concerne les responsabilités et les services à mettre sur pied. Par ailleurs, la prévision des mesures dans le temps a été réfléchi de manière à respecter les priorités en GMR et la capacité d'action des organismes municipaux. Le tableau 4.1 regroupe ces 11 mesures selon leur priorisation sur la durée du PGMR 2023-2030.

Tableau 4.1 Séquence des mesures qui ne se déroulent pas en continu

Court terme 2023 à 2025	
2.1	Offrir un service municipal de gestion de la matière organique dans les municipalités
2.2	Stimuler la performance de la collecte des matières recyclables et des matières organiques chez les villégiateurs et touristes
2.3	Desservir les multilogements
3.1	Établir la meilleure structure de gouvernance en GMR
3.2	Harmoniser et mettre à jour périodiquement le cadre réglementaire local en GMR
3.9	Obliger à démontrer que les résidus CRD résidentiels et du secteur du bâtiment sont envoyés dans un centre de tri
Moyen à long terme 2026 à 2030	
2.5	Bonifier et promouvoir le réseau de redistribution pour les matières réutilisables
2.7	Améliorer le taux de valorisation des RDD
3.5	Évaluer la pertinence d'instaurer des mesures écofiscales basées sur le principe pollueur-payeur
3.6	Évaluer les coûts - bénéfices de l'implantation de la collecte intelligente

Certaines mesures impliquent des investissements importants. La mesure qui constitue le coût le plus élevé est la mesure 1.2 *Poursuivre le développement de l'économie circulaire*. Cette dernière inclut la mise sur pied déjà annoncée de Synerlab; le centre d'innovation en économie circulaire. Les investissements dans le cadre de ce projet s'élèvent à plus de 1,6 M \$. Au moment de l'annonce du soutien financier par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en décembre 2021, l'apport de la MRC d'Argenteuil au projet totalisait 374 240 \$.

À la mesure 3.6, *Évaluer les coûts - bénéfices de l'implantation de la collecte intelligente*, l'implantation de la collecte intelligente, si elle s'avère souhaitable à la suite de l'évaluation, est la seconde mesure plus coûteuse due à l'acquisition et l'apposition de puces RFID sur les contenants de collecte (rétropuçage) et de l'acquisition de logiciel de suivi ou du service contractuel de collecte et d'interprétation de données. L'hypothèse budgétaire retenue pour le rétropuçage est de 5 \$ par contenant. Puisque le nombre exact de contenants n'est pas connu,

l'hypothèse de calcul utilisé est de trois bacs par porte desservie par les services de collecte municipaux. Des coûts supplémentaires d'acquisition de logiciel et de frais d'administration ont été estimés à 15 000 \$. Cette base de calcul établit le coût potentiel de l'implantation de la collecte intelligente à 312 750 \$.

Enfin la mesure 1.3 *Améliorer la performance du secteur ICI* représente une mesure coûteuse pour les villes et municipalités où se trouvent plusieurs ICI. Par exemple, la mise sur pied de services adaptés et l'acquisition d'équipement de collecte représentent des coûts importants. Comme le portrait de la gestion des matières résiduelles chez les ICI est en évolution, il demeure difficile et prématuré de cerner avec exactitude le budget à allouer à cette mesure. Toutefois, la base d'estimation préliminaire utilisée place entre 15 à 30 \$ par mois les frais de location mensuels d'un conteneur à chargement avant (équipement populaire pour la desserte du secteur ICI). À ce coût s'ajoute 20 à 40 \$ par levée selon le volume du conteneur et le nombre de levées demandées. Selon les informations disponibles sur les ICI de la MRC cette mesure présente un coût très variable de 100 000 \$ à 450 000 \$ par an.

Tout comme les mesures 3.6 et 1.3, plusieurs autres mesures reposent sur la conclusion d'études et d'analyses afin de raffiner les scénarios à poursuivre avec des études de coûts détaillés ou à définir dans le cadre d'un appel d'offres. Dans cette optique, la MRC constate le défi que pose l'établissement d'un budget précis sur une période de sept ans. De plus, l'impact de l'inflation et de la pénurie de la main-d'œuvre sur les projets qui doivent être démarrés plus tard dans la période de planification du PGMR 2023-2030 sont inconnus.

Pour ces raisons, les coûts de mise en œuvre des mesures sont présentés selon la légende suivante :

	L'absence de symbole signifie que la mesure ne se déroule pas sur cette période, elle débute ultérieurement, elle est terminée ou elle est de nature intermittente
∪	Faibles coûts, à même les opérations courantes
\$	Coût moyen relié des services contractuels ou des acquisitions à coût modéré (moins de 100 000 \$)
\$\$	Acquisitions et services externes majeurs (plus de 100 000 \$, mais moins de 500 000 \$)

La séquence et les coûts de la mise en œuvre des mesures proposées sont présentés au tableau 4.2.

Tableau 4.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre

Mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1.1	Poursuivre la consultation des ICI	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
1.2	Poursuivre le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire	\$	\$\$	\$\$	\$	\$	\$	\$	\$
1.3	Améliorer la performance du secteur ICI	☹	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$
2.1	Offrir un service municipal de gestion de la matière organique dans les municipalités	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2.2	Stimuler la performance de la collecte des matières recyclables et des matières organiques chez les villégiateurs et touristes	\$	☹	☹					
2.3	Desservir les multilogements	\$	\$	☹	☹	☹	☹	☹	☹
2.4	Effectuer une veille sur le besoin de nouvelles collectes de matières résiduelles	☹	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2.5	Bonifier et promouvoir le réseau de redistribution pour les matières réutilisables (meubles, vêtements, etc.)		☹	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2.6	Appuyer le réseau de récupération et redistribution des denrées périssables (aliments)	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
2.7	Améliorer le taux de valorisation des RDD			☹	\$	\$	\$	\$	\$
3.1	Établir la meilleure structure de gouvernance en GMR	\$							
3.2	Harmoniser et mettre à jour périodiquement le cadre réglementaire local en GMR	☹							
3.3	Améliorer le suivi des destinations des boues de fosses septiques	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
3.4	Assurer que les boues municipales provenant des installations de traitements des eaux usées soient recyclées	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
3.5	Évaluer la pertinence d'instaurer des mesures écofiscales basées sur le principe pollueur-payeur				\$	\$	☹	☹	☹
3.6	Évaluer les coûts - bénéfices de l'implantation de la collecte intelligente				\$	\$\$	☹	☹	☹
3.7	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en gestion de travaux publics	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3.8	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en politiques de gestion et en transparence administrative	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
3.9	Obliger à démontrer que les résidus CRD résidentiels et du secteur du bâtiment sont envoyés dans un centre de tri	☹	☹						
3.10	Poursuivre les activités du comité de suivi du PGMR	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
4.1	Maintenir une campagne de sensibilisation continue à l'échelle de la MRC	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
4.2	Inciter la population à adopter la réduction à la source	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹

Plusieurs sources de revenus complémentaires à la taxation municipale sont disponibles pour appuyer financièrement les mesures du PGMR 2023-2030. Le sommaire des revenus actuels connus est présenté au tableau 4.3. Le lancement de nouveaux programmes d'aide financière en gestion des matières résiduelles est à prévoir sur la période de planification du PGMR 2023-2030. La MRC d'Argenteuil surveillera l'arrivée de toute annonce (par le MELCC, RECYC-QUÉBEC, etc.) qui pourra cadrer avec les mesures de son plan d'action.

Tableau 4.3 **Sommaire des revenus actuels et potentiels**

Source de revenus	Mesure visée et détails
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (RECYC-QUÉBEC)	Vise les opérations courantes et non une mesure spécifique. Jusqu'en 2026, les revenus annuels du régime représenteront 95 % ou plus des dépenses réelles nettes en collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables des municipalités et villes qui forment la MRC d'Argenteuil. La dernière année éligible à la compensation est 2024 en raison de la modernisation de la collecte sélective. Les revenus annuels projetés pour les années 2023 à 2026 s'élèvent à plus de 700 000 \$.
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (MELCC)	Vise plusieurs mesures du Plan d'action. Revenu annuel variable, critères de redistribution évolutifs et montants tributaires des performances des autres localités québécoises. Les municipalités et villes doivent s'assurer de remplir l'ensemble des conditions requises du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Toutefois, l'existence de la collecte à trois voies sur la majorité du territoire et la desserte évolutive du secteur ICI laisse présager une redistribution annuelle 2023-2030 pour l'ensemble de la MRC entre 75 000 \$ et 275 000 \$.
Volet Projets Signature innovation des MRC du Fonds régions et ruralité (MAMH)	Mesure 1.2 Participation financière de 1 237 860 \$ annoncée, sur l'entente de 1 612 100 \$, pour la création de Synerlab.
Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) (RECYC-QUÉBEC)	Mesures 1.1, 1.2, 2.1 et 3.5 Aide financière pour l'achat d'équipement, ISÉ, coordination et planification d'un projet de gestion de la matière organique des ICI. Dernière date de dépôt annoncée : le 24 février 2023.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) phase IV, Volet 2 (MELCC)	Mesure 2.1 Aide financière (subvention) pour l'acquisition d'équipements de collectes de matières organiques, 33^{1/3} % du coût d'achat maximal de 100 \$ / bac roulant incluant un récipient de cuisine.
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)	Mesure 2.4 Aide financière pour la réalisation d'études de faisabilité visant à relever des défis particuliers en matière de flux de matières résiduelles. Aide financière et prêt pour des projets d'immobilisations visant à relever des défis particuliers en matière de flux de matières résiduelles.

Source de revenus	Mesure visée et détails
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois (RECYC-QUÉBEC)	Mesure 2.5 Aide financière permettant de supporter les modifications à apporter aux immobilisations pour en améliorer l'accessibilité et les bonnes pratiques. Dernière date de dépôt annoncée : le 3 mai 2023. Programme ouvert aux demandes jusqu'à épuisement de son budget ou au plus tard le 31 mars 2024.
Tarification ou autre mesure écofiscale appliquée aux services offerts aux ICI	Mesure 1.3 Source de revenu permettant d'offrir les services prévus au secteur ICI. Le tout en fonction du résultat de la mise en œuvre de l'action 3.3 qui procède à l'évaluation de cet outil.

5. Suivi et surveillance

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures du Plan d'action.

D'abord, la préparation du Rapport de suivi du PGMR permet une revue complète de l'avancement ou de la réalisation de chaque mesure. Ensuite, la mesure 3.10 – Poursuivre les activités du comité de suivi du PGMR, assure un forum formel et performant pour le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR. Enfin, chaque mesure comporte son indicateur de suivi spécifique, mesurable, atteignable, réalisable et temporellement défini (SMART). Ces indicateurs sont réunis au tableau 5.1.

Tableau 5.1 Indicateurs SMART de suivi et surveillance des mesures du Plan d'action

Mesure		Indicateurs	Fréquence de mesure
1.1	Poursuivre la consultation des ICI	Nombre de ICI rencontrés	Annuelle
		Taux de valorisation du secteur ICI	Ponctuelle
1.2	Poursuivre le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire	Nombre d'entreprises accompagnées	Annuelle
		Nombre d'entreprises visées implantées sur le territoire	Annuelle
		Nombre de liens synergiques entre entreprises	Ponctuelle
		Travaux de projets recherche et de développement chez Synerlab	Annuelle dès l'implantation de Synerlab
1.3	Améliorer la performance du secteur ICI	Nombre d'ICI desservis par les services municipaux de collectes de matières résiduelles	Annuelle
		Mesure de la participation des ICI desservis	Ponctuelle
2.1	Offrir un service municipal de gestion de la matière organique dans les municipalités	Nombre de portes desservies par un système de collecte de la matière organique dans les municipalités visées	Annuelle dès l'implantation du service
2.2	Stimuler la performance de la collecte des matières recyclables et des matières organiques chez les villégiateurs et touristes	Suivi de la quantité de matières éliminées <i>par capita</i> annuellement (mesuré en kg/hab/an et kg/hab/porte)	Annuelle
2.3	Desservir les multilogements	Vérification de la participation aux collectes des multilogements (par inspection visuelle, sondage ou mesure de taux de sortie des contenants)	Ponctuelle
		Suivi de la quantité de matières éliminées <i>par capita</i> annuellement (mesuré en kg/hab/an)	Annuelle
2.4	Effectuer une veille sur le besoin de nouvelles collectes de matières résiduelles	Nombre de collectes spécifiques établies	Périodique
		Quantité prise en charge par les collectes spécifiques	Périodique
2.5	Bonifier et promouvoir le réseau de redistribution pour les matières réutilisables (meubles, vêtements, etc.)	Nombre de consultations réalisées	
		Réalisation de l'étude sur la collecte sur appel	Ponctuelle
		Quantité d'encombrants éliminés (collectes municipales d'encombrants)	Annuelle

Mesure		Indicateurs	Fréquence de mesure
2.6	Appuyer le réseau de récupération et redistribution des denrées périssables (aliments)	Inclusion du sujet dans les activités d'ISÉ annuelles	Annuelle
		Participation aux tables de concertation existantes	Annuelle
		Connaissance et partage du rendement des organismes et initiatives visés et quantité d'aliments	Annuelle
2.7	Améliorer le taux de valorisation des RDD	Établissement d'un service de gestion des RDD soumis à la REP	Ponctuelle
3.1	Établir la meilleure structure de gouvernance en GMR	Prise de décision sur la structure de gouvernance à préconiser	Ponctuelle
3.2	Harmoniser et mettre à jour périodiquement le cadre réglementaire local en GMR	Adoption de réglementation locale harmonisée	Ponctuelle
3.3	Améliorer le suivi des destinations des boues de fosses septiques	Suivi de la mise en place d'un programme de suivi sur la destination des boues de fosses septiques	Ponctuelle
3.4	Assurer que les boues municipales provenant des installations de traitements des eaux usées soient recyclées	Quantité de boues recyclées chaque année	Annuelle
3.5	Évaluer la pertinence d'instaurer des mesures écofiscales basées sur le principe pollueur-payeur	Réalisation de l'évaluation	Ponctuelle
		Mise en œuvre des mesures écofiscales le cas échéant	Ponctuelle
3.6	Évaluer les coûts - bénéfices de l'implantation de la collecte intelligente	Réalisation de l'évaluation	Ponctuelle
		Mise en œuvre de la collecte intelligente le cas échéant	Ponctuelle
3.7	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en gestion de travaux publics	Présence d'un cadre municipal pour la gestion des travaux publics selon la hiérarchie des 3RV	Ponctuelle
		Nombre de bâtiments municipaux et aires publiques sans équipements de récupération de MR et MO	Ponctuelle
		Identification des méthodes de traçabilité des résidus appropriés pour les besoins des municipalités et villes	Ponctuelle
3.8	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en politiques de gestion et en transparence administrative	Présence de politiques de développement durable adaptées aux besoins locaux	Ponctuelle
		Diffusion annuelle des indicateurs de performance municipale	Annuelle
3.9	Obliger à démontrer que les résidus CRD résidentiels et du secteur du bâtiment sont envoyés dans un centre de tri	Présence de contrainte locale pour la démonstration de l'acheminement des rebuts de CRD dans un centre de tri	Ponctuelle
3.10	Poursuivre les activités du comité de suivi du PGMR	Réalisation de rencontres et de suivis du comité de suivi du PGMR	Périodique
4.1	Maintenir une campagne de sensibilisation continue à l'échelle de la MRC	Nombre et visée des activités d'ISÉ	Annuelle

Mesure		Indicateurs	Fréquence de mesure
4.2	Inciter la population à adopter la réduction à la source	Nombre d'activités d'ISÉ et de mise en place de programmes liés à la réduction à la source	Annuelle

Par ailleurs, le coût de l'inaction est à considérer dans la mise en œuvre du PGMR 2023-2030. Dans le cadre de la planification territoriale de la gestion des matières résiduelles, une étude approfondie de coûts monétaires exacts de l'inaction n'a pas été réalisée. Toutefois, plusieurs notions appuient l'existence de ce coût.

La redistribution de la redevance à l'élimination versée aux municipalités et villes selon leur performance et leur mise en œuvre de programme de valorisation de matières est un premier baromètre en ce sens. L'absence de programmes de gestion de la matière organique en 2023 dans deux municipalités locales de la MRC d'Argenteuil se traduira par leur inadmissibilité au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles en 2024. Un deuxième effet observable est l'effet collectif de la gestion des matières résiduelles sur la durée de vie des lieux d'élimination, plus particulièrement sur le LET de la RIADM à Lachute. Un dernier indicateur est l'embûche au déploiement de l'économie circulaire que poserait l'inaction en accompagnement et démarchage auprès des ICI.

6. Références

- [1] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. Estimation de la population des municipalités, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2021. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>, consulté le 2 mai 2022.
- [2] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. Population projetée des municipalités de 500 habitants et plus, scénario Référence A2021, 2020-2041. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus>, consulté le 2 mai 2022.
- [3] MAMH [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation]. (2022). Répertoire des municipalités. Région administrative 15 : Laurentides. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>, consulté le 5 mai 2022.
- [5] Statistique Canada. (2022). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. [Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Argenteuil, Municipalité régionale de comté \(MRC\) \[Division de recensement\], Québec \(statcan.gc.ca\)](#), consulté le 10 août 2022.
- [6] Statistique Canada. (2016). Profil du recensement, Recensement de 2016 – Argenteuil, Municipalité régionale de comté [Division de recensement], Québec, [Profil du recensement, Recensement de 2016 - Argenteuil, Municipalité régionale de comté \[Division de recensement\], Québec et Québec \[Province\] \(statcan.gc.ca\)](#), consulté le 5 mai 2022.
- [7] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. Classement des localités selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018. [Document Excel]. Tiré de [Classements des localités¹ selon l'indice de vitalité économique², Québec, 2002-2014, 2016 et 2018 \(quebec.ca\)](#), consulté le 10 mai 2022.
- [8] RECYC-QUÉBEC. (2021). Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018 – Rapport final. Tiré de [caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf \(gouv.qc.ca\)](#), consulté le 8 juin 2022.
- [9] Tricentris (2022). Les matières. Tiré de [Le verre - Tricentris](#), consulté le 18 mai 2022.
- [10] MELCC. [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques]. (2021). Élimination par catégorie de matières résiduelles par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2020. Tiré de [Données élimination | Matières résiduelles \(gouv.qc.ca\)](#), consulté le 20 mai 2022.

[11] Gazette officielle du Québec. (2018). Décret 918-2003. Tiré de [801-2018.pdf \(gouv.qc.ca\)](#), consulté le 6 mai 2022.

[12] Moisson Laurentides. (2021). Rapport d'activités 2020-2021 <https://www.moissonlaurentides.org/documents-publications/bilan-annuel.pdf>, consulté le 20 juin 2022.

[13] Synergie Économique Laurentides. (2021). Données sur les quantités de matières résiduelles sur les ICI dans le cadre du projet *Mission Recyclage Compostage Laurentides*.

[14] RECYC-QUÉBEC. (2021). Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020. Tiré de [Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 \(gouv.qc.ca\)](#), consulté le 15 mai 2022.

[15] HOUSTON CONSEILS INC. (2022). Modernisation de la consigne. Rapport final des projets pilotes. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-final-projets-pilotes-modernisation-consigne.pdf>, consulté le 15 juin 2022.

[16] DIRECTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MELCC. [ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques] (2022) Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/presentation-reglement-collecte-selective.pdf>, consulté le 29 août 2022.

[17] MELCC. [ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques]. (2021). Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2021-2024, Cadre normatif. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/cadre-normatif-programme-redistribution.pdf>, consulté le 29 août 2022.

Autres documents de référence de la MRC d'Argenteuil

CYCLE ENVIRONNEMENT. (2022). Atelier de réflexion sur les compétences en gestion des matières résiduelles (GMR).

SEL [Synergie Économique Laurentides]. (2022). Données provenant de l'application Fulcrum utilisée dans le cadre du projet *Mission Recyclage Compostage Laurentides* 2019-2022.

MRC d'Argenteuil. (2021). La gestion des résidus ultimes – L'approche de la MRC d'Argenteuil. Mémoire déposé à la commission sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

SEL [Synergie Économique Laurentides]. (2021). Valorisation des plastiques orphelins – Volet agricole – Bilan de fin de mandat.

MRC d'Argenteuil. (2020). Sommaire du rôle d'évaluation foncière.

MRC d'Argenteuil. (2020). Données sur le tonnage des différentes collectes (écocentres, fosses et boues municipales, MO et collectes spéciales, recyclage, enfouissement).

MRC d'Argenteuil. (2020). Données pesées pour les matières résiduelles (déchet, recyclage, organique, encombrants).

MRC d'Argenteuil. (2020). Portail des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

MRC d'Argenteuil. (2020). Entreprises avec 50 employés et plus sur le territoire.

Cycle Environnement. (2018). Portrait de la GMR dans les multilogements, Inventaire des meilleures pratiques et audit visuel.

Chamard Stratégies environnementales (2017). Évaluation des scénarios de gestion de matières organiques. MRC d'Argenteuil.

Cycle Environnement. (2016). Bilan 2015 – Gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

Annexe I Fiches descriptives des mesures proposées

MESURE 1.1	Poursuivre la consultation des ICI								
Objectif régional 1	Accompagner le secteur ICI dans une optique d'économie circulaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☒ ISÉ ☒ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Identifier les services nécessaires pour améliorer la performance des ICI, puis mettre en place les services prioritaires									
Étapes de mise en œuvre									
> Offrir un accompagnement individuel (optimisation, suivis, implantation d'une nouvelle collecte, choix de services GMR adaptés, ISÉ et formations). > Mesurer la génération des matières résiduelles chez chaque organisation accompagnée et consigner l'information dans un outil informatique approprié					> Explorer des partenariats (municipaux ou entre ICI) pour le déploiement de nouveaux services > Activités d'ISÉ incluant la mise à jour régulière de l'onglet ICI du site 3-2-1-0.com, la création de contenu spécifique aux ICI, et la promotion des bons coups (voir mesure 4.1)				
Responsable		Collaborateurs							
MRC		Synergie Économique Laurentides							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressource dédiée à l'accompagnement ICI, récolte de données		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Exploration de partenariats pour le déploiement de nouveaux services		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Nombre d'ICI rencontrés > Taux de valorisation du secteur ICI									

MESURE 1.3	Améliorer la performance du secteur ICI								
Objectif régional 1	Accompagner le secteur ICI dans une optique d'économie circulaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☐ ISÉ ☒ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Améliorer les taux de détournement de l'enfouissement du secteur ICI en améliorant le taux de valorisation des matières recyclables et des matières organiques									
Étapes de mise en œuvre									
> En lien avec la mesure 1.1, étendre la desserte municipale en collecte et traitement des matières organiques aux ICI là où applicable en priorisant les plus grand générateurs > Évaluer les incitatifs à la participation des ICI pour renseigner l'évolution du service									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes		MRC							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
En lien avec la mesure 1.1, exploration des partenariats possibles et planification des services de collecte nécessaires		↻							
Ressource affectée à l'adhésion des ICI aux services municipaux adaptés là où applicable			↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Lancement des services adaptés là où applicable			\$\$	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$	\$\$
Évaluation des incitatifs à la participation des ICI (réglementation, tarification, etc.)				↻	↻				
Indicateurs de suivi									
> Nombre d'ICI desservis par les services municipaux de collectes de matières résiduelles > Mesure de la participation des ICI desservis									

MESURE 2.1	Offrir un service municipal de gestion de la matière organique dans les municipalités								
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☐ ISÉ ☒ Service ☐ Soutien ☐ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Établir un service de récupération des matières organiques du secteur résidentiel, et aux ICI assimilables au secteur résidentiel, à l'ensemble du territoire de planification									
Étapes de mise en œuvre									
> Mettre à jour le choix du mode de service approprié (collecte de porte à porte ou compostage domestique et apport volontaire) > Effectuer une caractérisation des résidus envoyés à l'élimination afin de mieux connaître la composition de ceux-ci > Prévoir la fréquence de collecte des contenants, prévoir le service de collecte > Acquérir et distribuer les contenants nécessaires > Conclure une entente pour le traitement des MO collectées > Communiquer le nouveau service aux citoyens en ICI desservis									
Responsable		Collaborateurs							
Grenville-sur-la-Rouge, Harrington									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Choix du mode de service, lancement d'appel d'offres ou conclusion d'ententes		↻							
Caractérisation des résidus envoyés à l'élimination		\$							
Achat et distribution des contenants, entente pour le traitement de la MO collectée			\$						
Distribution des contenants, lancement du service			↻						
Collectes et ISÉ			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

MESURE 2.1	Offrir un service municipal de gestion de la matière organique dans les municipalités
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR
Indicateurs de suivi	
> Nombre de portes desservies par un système de collecte de la matière organique dans les municipalités visées	

MESURE 2.2	Stimuler la performance de la collecte des matières recyclables et des matières organiques chez les villégiateurs et touristes								
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☒ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Améliorer la performance en détournement de l'enfouissement de l'importante population saisonnière									
Étapes de mise en œuvre									
> Étudier la situation pour cerner les obstacles à la participation spécifiques > Évaluer la pertinence d'assigner une ressource d'accompagnement à ce secteur					> Adapter les outils de collecte à la clientèle (présence de toutes les collectes et de contenants requis, fréquence et jour de collecte adaptée) > Adapter l'ISÉ (voir la mesure 4.1)				
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes		MRC							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude de la situation		\$							
Modifications aux outils de collecte			↻	↻					
Indicateurs de suivi									
> Suivi de la quantité de matières éliminées <i>per capita</i> annuellement (mesuré en kg/hab/an et kg/hab/porte)									

MESURE 2.3		Desservir les multilogements										
Objectif régional 2		Optimiser et accroître les services en GMR										
Objectifs provinciaux												
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)							
Type(s) d'action(s)												
☐ Acquisition de connaissances		☐ Encadrement		☒ ISÉ	☒ Service	☐ Soutien		☒ Suivi				
Générateurs visés												
☒ Résidentiel		☐ Industries, commerces et institutions (ICI)			☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)							
Objet												
Améliorer la performance en détournement de l'enfouissement chez les habitants des multilogements (10 unités ou plus)												
Étapes de mise en œuvre												
> Assurer la desserte municipale de l'ensemble des multilogements pour chacune des collectes					> Mesurer la participation des multilogements aux collectes							
> Identifier les freins à la participation, le cas échéant, dans une optique d'amélioration continue					> Adapter l'ISÉ (voir mesure 4.1)							
Responsable		Collaborateurs										
Brownsburg-Chatham, Grenville, Lachute, Saint-André-d'Argenteuil		MRC										
Échéancier et budget					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Évaluer la pertinence d'un accompagnement des gestionnaires d'immeubles					\$							
Identifier les freins à la participation et mesurer la participation aux collectes					\$	\$						
Adapter les outils de collecte aux multilogements là où nécessaire (conteneurs)					\$	\$						
Assurer la disponibilité des services de collecte à l'ensemble des multilogements					↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi												
> Vérification de la participation aux collectes des multilogements (par inspection visuelle, sondage ou mesure de taux de sortie des contenants)												
> Suivi de la quantité de matières éliminées <i>per capita</i> annuellement (mesuré en kg/hab/an)												

MESURE 2.4	Effectuer une veille sur le besoin de nouvelles collectes de matières résiduelles								
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☐ ISÉ ☒ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Établir des collectes spéciales pour des matières problématiques ou spécifiques									
Étapes de mise en œuvre									
> En lien avec les mesures 1.1 et 2.5, identifier les besoins émergents pour des collectes spécifiques, ex: plastique agricole, styromousse, matelas, carton, vinyle, etc. > Établir les services de collecte ou d'apport volontaire nécessaires, ou soutenir leur implantation par des partenaires									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes, MRC		Partenaires stratégiques : entreprises ou organismes							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Identifier les besoins émergents pour des collectes spécifiques		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Établir ou soutenir des collectes nécessaires			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Indicateurs de suivi									
> Nombre de collectes spécifiques établies > Quantité prise en charge par les collectes spécifiques									

MESURE 2.5	Bonifier et promouvoir le réseau de redistribution pour les matières réutilisables (meubles, vêtements, etc.)										
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR										
Objectifs provinciaux											
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)							
Type(s) d'action(s)											
☒ Acquisition de connaissances		☐ Encadrement		☒ ISÉ		☒ Service		☐ Soutien	☒ Suivi		
Générateurs visés											
☒ Résidentiel		☐ Industries, commerces et institutions (ICI)			☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Objet											
Améliorer le taux de réemploi d'objets réutilisables, diminuer le taux d'enfouissement des encombrants et des textiles et de certains rebuts de CRD											
Étapes de mise en œuvre											
> Consulter les divers organismes de redistribution des matières réutilisables (incluant les écocentres) œuvrant sur le territoire pour identifier les meilleures méthodes de bonification du réseau en place				> Étudier la possibilité d'établir un service de collecte sur appel municipalisé ou en partenariat avec un organisme œuvrant en réemploi (encombrants) > Activités d'ISÉ ciblées (voir la mesure 4.1)							
Responsable		Collaborateurs									
MRC		Municipalités, villes et organismes									
Échéancier et budget				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Procéder aux consultations des organismes visés					↻	↻					
Étudier la possibilité d'établir un service de collecte sur appel						\$					
Mettre en place les recommandations issues des consultations et de l'étude							\$	\$	\$	\$	\$
Indicateurs de suivi											
> Nombre de consultations réalisées				> Quantité d'encombrants éliminés (collectes municipales d'encombrants)							
> Réalisation de l'étude sur la collecte sur appel											

MESURE 2.6	Appuyer le réseau de récupération et redistribution des denrées périssables (aliments)								
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☒ ISÉ ☐ Service ☒ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Améliorer la réduction à la source de rebuts alimentaires									
Étapes de mise en œuvre									
> Faire la promotion des initiatives qui contrent le gaspillage alimentaire et appuient la sécurité alimentaire (voir mesure 4.1) > Participer aux tables de concertation notamment à la Table en sécurité alimentaire d'Argenteuil									
Responsable		Collaborateurs							
MRC		Organismes							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Participer à la concertation visée		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Inclusion du sujet dans les activités d'ISÉ annuelles > Participation aux tables de concertation existantes > Connaissance et partage du rendement des organismes et initiatives visés et quantité d'aliments									

MESURE 2.7	Améliorer le taux de valorisation des RDD								
Objectif régional 2	Optimiser et accroître les services en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☐ ISÉ ☒ Service ☐ Soutien ☐ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Détourner les RDD de l'enfouissement									
Étapes de mise en œuvre									
> Évaluer les meilleures méthodes pour détourner de l'enfouissement les RDD non soumis à la responsabilité élargie des producteurs (REP) > Établir un service qui permet le détournement de l'enfouissement des RDD visés à la suite de l'évaluation									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Évaluation des méthodes de gestion disponibles				↻					
Établissement d'un service de gestion des RDD soumis à la REP					\$	\$	\$	\$	\$
Indicateurs de suivi									
> Établissement d'un service de gestion des RDD soumis à la REP									

MESURE 3.1	Établir la meilleure structure de gouvernance en GMR								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☐ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Poursuivre et compléter l'analyse des options de gouvernance de la gestion des matières résiduelles afin d'établir la structure à préconiser									
Étapes de mise en œuvre									
> Poursuivre la réflexion sur la compétence partielle ou totale en GMR à la MRC en tenant compte des réalités démographiques, géographiques et organisationnelles des municipalités et villes > Analyser les forces et les faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles > Étudier les regroupements de services ou de territoires pour des fins de GMR									
Responsable		Collaborateurs							
MRC		Municipalités et villes							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude des regroupements de services ou de territoires qui représentent des potentiels d'optimisation et d'économies		\$							
Indicateurs de suivi									
> Prise de décision sur la structure de gouvernance à préconiser									

MESURE 3.3	Améliorer le suivi des destinations des boues de fosses septiques								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☐ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Collecter davantage d'informations sur la destination des boues de fosses septiques.									
Étapes de mise en œuvre									
> Évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme de suivi sur les destinations et la valorisation des boues de fosses septiques. > Veiller à la mise en œuvre du programme, si évalué pertinent.									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Évaluation des possibilités pour un programme de suivi		↻	↻	↻					
Mettre en place un programme de suivi					↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Mise en place d'un programme de suivi sur la destination et la valorisation des boues de fosses septiques.									

MESURE 3.4	Assurer que les boues municipales provenant des installations de traitements des eaux usées soient recyclées								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☐ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Assurer le recyclage des boues municipales provenant des installations de traitements des eaux usées, celles dont la qualité le permet.									
Étape de mise en œuvre									
> Poursuivre l'inclusion d'une obligation de valoriser les boues municipales dans les appels d'offres municipaux pour les étangs aérés.									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Valorisations des boues des installations de traitements des eaux usées.		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Quantité de boues recyclées chaque année.									

MESURE 3.5	Évaluer la pertinence d'instaurer des mesures écofiscales basées sur le principe pollueur-payeur								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Déterminer si l'instauration de mesures écofiscales participerait à améliorer la performance en détournement de l'enfouissement et en valorisation de matières									
Étapes de mise en œuvre									
> En lien avec les mesures 3.1 et 3.4 et à la suite de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, évaluer les possibilités et modalités d'une instauration de mesures éco-fiscales basées sur le principe pollueur-payeur > Veiller à la mise en œuvre des résultats de l'évaluation									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes, MRC									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Évaluation des possibilités et de modalités de mesures éco-fiscales					\$				
Mettre en œuvre les mesures écofiscales recommandées le cas échéant						\$	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Réalisation de l'évaluation > Mise en œuvre des mesures écofiscales le cas échéant									

MESURE 3.6	Évaluer les coûts et bénéfices de l'implantation de la collecte intelligente								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☒ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Implanter la collecte intelligente advenant une analyse des coûts - bénéfices concluante									
Étapes de mise en œuvre									
> En lien avec la mesure 3.1 et 3.3 valider l'utilité et le coût du déploiement de la collecte intelligente > Veiller à la mise en œuvre des résultats de l'évaluation									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes		MRC							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Évaluation des coûts et de l'utilisation projetée des données d'une collecte intelligente					\$				
Mettre en œuvre la collecte intelligente le cas échéant						\$\$	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Réalisation de l'évaluation > Mise en œuvre de la collecte intelligente le cas échéant									

MESURE 3.7	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en gestion de travaux publics								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Assurer une gestion exemplaire des rebuts sous la responsabilité des travaux publics									
Étapes de mise en œuvre									
> Inclure une obligation d'utilisation de matières recyclées dans les travaux municipaux > Poursuivre l'implantation des équipements de récupération (MR et MO) dans les bâtiments municipaux et les aires publiques > Envoyer systématiquement les résidus CRD des travaux municipaux à un centre de tri > Assurer la valorisation des matières sous responsabilité municipale (ex. gestion de l'entretien ménager des bâtiments municipaux, etc.) > Analyser les méthodes appropriées de traçabilité des résidus, notamment pour les CRD									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mise à jour du cadre de la gestion des travaux publics		↻	↻						
Poursuite de l'implantation des équipements de récupération		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Analyse des méthodes de traçabilité des résidus								↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Présence d'un cadre municipal pour la gestion des travaux publics selon la hiérarchie des 3RV > Nombre de bâtiments municipaux et aires publiques sans équipement de récupération de MR et MO > Identification des méthodes de traçabilité des résidus appropriés pour les besoins des municipalités et villes									

MESURE 3.8	Tendre vers l'exemplarité municipale dans un contexte évolutif en politiques de gestion et en transparence administrative								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Assurer une gestion administrative transparente et exemplaire selon la hiérarchie des 3RV									
Étapes de mise en œuvre									
> Adopter et communiquer les politiques de développement durable adaptées aux besoins locaux > Améliorer régulièrement l'outil MRC utilisé annuellement pour recueillir les données en GMR des municipalités locales					> Rendre publics les indicateurs de performance municipale en GMR (incluant de façon facultative l'adhésion à des programmes de reconnaissance provinciaux ou locaux) > Maintenir les accès aux infrastructures de GMR sur le territoire				
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes		MRC							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Adoption de politiques de développement durable		↻	↻						
Maintien des accès aux infrastructures de GMR et diffusion des indicateurs de performance municipale en GMR		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Présence de politiques de développement durable adaptées aux besoins locaux					> Diffusion annuelle des indicateurs de performance municipale				

MESURE 3.9	Obliger à démontrer que les résidus CRD résidentiels et du secteur du bâtiment sont envoyés dans un centre de tri								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☒ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☐ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Augmentation du taux de tri et de valorisation des rebuts de CRD et en améliorer leur traçabilité									
Étapes de mise en œuvre									
> Déterminer le juste équilibre entre la réglementation et d'autres incitatifs > Adapter l'approche retenue pour les citoyens et les entrepreneurs en fonction de l'ampleur des travaux									
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes									
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Adoption de mécanisme local pour obliger la démonstration de l'acheminement des rebuts de CRD dans un centre de tri		↻	↻						
Indicateurs de suivi									
> Présence de contrainte locale pour la démonstration de l'acheminement des rebuts de CRD dans un centre de tri									

MESURE 3.10	Poursuivre les activités du comité de suivi du PGMR								
Objectif régional 3	Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☐ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☒ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☐ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☐ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030									
Étapes de mise en œuvre									
> Former le comité de suivi du PGMR ou assigner la responsabilité à un comité existant > Déterminer une fréquence de rencontres adaptée aux besoins du suivi de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030 > Tenir des rencontres de suivi périodiques > Poursuivre le réseautage et les visites terrain auprès des acteurs en GMR présents sur le territoire > Assurer des suivis par le comité au conseil de la MRC									
Responsable		Collaborateurs							
MRC		Municipalités et villes							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Former le comité de suivi du PGMR ou assigner la responsabilité à un comité existant		↻							
Tenir les rencontres périodiques selon la fréquence établie		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Réalisation de rencontres et de suivis du comité de suivi du PGMR									

MESURE 4.1	Maintenir une campagne d'information de sensibilisation et d'éducation continue à l'échelle de la MRC								
Objectif régional 4	Promouvoir les bonnes pratiques en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☒ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Assurer une diffusion récurrente et adéquate d'ISÉ qui facilite l'adoption des gestes souhaités en gestion des matières résiduelles									
Étapes de mise en œuvre									
> En lien avec les mesures 1.1, 1.2, 2.2, 2.3, 2.5, 2.6 et 4.2 adapter les outils de communication (voir échéancier) > Établir et maintenir à jour un bottin électronique de récupérateurs, points de dépôts de matières et entrepreneurs de collecte du territoire et des environs > Évaluer la pertinence de mettre sur pied une patrouille verte > Bonifier le site Internet 3-2-1-0.com (MRC) > Établir une collaboration avec différents partenaires de diffusion et de rétroaction (tel que les associations de lacs pour la clientèle de villégiature) pour optimiser la propagation de l'ISÉ adaptée aux différents groupes identifiés									
Responsable		Collaborateurs							
MRC		Municipalités et villes							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Établissement et mise à jour régulière d'un bottin électronique de récupérateurs, points de dépôts de matières et entrepreneurs de collecte du territoire et des environs			↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Revue et bonification du contenu du site 3-2-1-0.com		↻	↻						
Évaluer la pertinence de mettre sur pied une patrouille verte			↻						
Diffusion d'ISÉ adaptée aux ICI et mise à jour de la section ICI du 3-2-1-0.com			↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻

MESURE 4.1		Maintenir une campagne d'information de sensibilisation et d'éducation continue à l'échelle de la MRC							
Objectif régional 4		Promouvoir les bonnes pratiques en GMR							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Assurer la congruité entre l'ISÉ centrée sur la GMR et celle centrée sur l'économie circulaire		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Diffusion d'ISÉ adaptée aux villégiateurs			☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Diffusion d'ISÉ adaptée aux multilogements				☺	☺	☺	☺	☺	☺
Diffusion d'ISÉ ciblée sur le réseau de redistribution pour les matières réutilisables (meubles, vêtements, etc.)					☺	☺	☺	☺	☺
Diffusion d'ISÉ qui promeut les initiatives de récupération et redistribution des denrées périssables (aliments)		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Diffusion d'ISÉ qui fait la promotion de la réduction à la source		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Indicateurs de suivi									
> Nombre et visée des activités d'ISÉ									

MESURE 4.2	Inciter la population à adopter la réduction à la source								
Objectif régional 4	Promouvoir les bonnes pratiques en GMR								
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique ☒ Ramener à 525 kg/hab. ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)									
☐ Acquisition de connaissances ☐ Encadrement ☒ ISÉ ☐ Service ☐ Soutien ☒ Suivi									
Générateurs visés									
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
Assurer la promotion de la réduction à la source									
Étapes de mise en œuvre									
> En lien avec la mesure 4.1, informer et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source > Adhérer à des campagnes existantes qui visent la réduction à la source					> Favoriser la mise en place de programmes de subvention d'objets réutilisations qui supplantent leurs contreparties jetables > Appuyer le bannissement pancanadien des plastiques à usage unique				
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités et villes		MRC							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Assurer l'inclusion du sujet de la réduction à la source aux activités d'ISÉ		↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻	↻
Indicateurs de suivi									
> Nombre d'activités d'ISÉ et de mise en place de programmes liés à la réduction à la source									